

**MINISTÈRE AUPRÈS DU PREMIER
MINISTRE, CHARGÉ DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT**



**RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL**

Loi N° 2019 - 1080 du 18 décembre 2019 portant budget de l'Etat pour l'année 2020

**ANNEXE 3 : DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE
ET ECONOMIQUE PLURIANNUEL (DPBEP)**

**Loi N° 2019 – 1080 du 18 décembre 2019
portant budget de l'Etat pour l'année 2020**

**ANNEXE 3 : DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGETAIRE
ET ECONOMIQUE PLURIANNUEL (DPBEP)**

SOMMAIRE

LISTE DES SIGLES	4
LISTE DES TABLEAUX.....	5
LISTE DES GRAPHIQUES.....	7
INTRODUCTION	8
I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2016-2022.....	9
I.1. Evolution macroéconomique internationale et nationale 2016-2018	9
I.1.1 Environnement économique international 2016-2018.....	9
I.1.2 Environnement économique national 2016-2018	10
I.2. Perspectives économiques 2019 et projections 2020-2022.....	17
I.2.1 Perspectives économiques 2019	18
I.2.2 Perspectives économiques pour la période 2020-2022	21
II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2016-2022	28
II.1. Evolution des finances publiques 2016-2019.....	28
II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2016-2019	28
II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2016-2019	31
II.2. Perspectives d'évolution des finances publiques 2020-2022.....	34
II.2.1 Politiques des finances publiques 2020-2022.....	34
II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2020-2022	36
II.3. Gestion de la dette publique sur la période 2016-2022	39
II.3.1 Evolution de la dette publique sur la période 2016-2019	39
II.3.2 Politique de la dette publique 2019-2022	42
II.3.3 Evolution de la dette publique 2020-2022.....	43
II.4 Critères de convergence 2016-2022.....	44
II.4.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO.....	44
II.4.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA.....	46
II.4.3 Recommandations	48
III. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES.....	49
III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat de 2016 à 2018	49

III.1.2 Evolution du capital social cumulé et quote-part de l'Etat	50
III.1.3 Chiffre d'affaires	51
III.1.4. Résultat net.....	51
III.1.5 Subventions	52
III.1.6 Endettement.....	52
III.2 - Situation financière des Etablissements Publics Nationaux 2016-2018.....	53
III.2.1 Evolution du budget des EPN de 2016 à 2018.....	53
III.2.2 Gestion budgétaire 2018.....	54
III-2-3 Prévisions 2020.....	57
III.3 - Situation financière des organismes de sécurité sociale 2016-2019	59
III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat	60
III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale.....	64
III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).....	70
III.4 - Situation financière des collectivités territoriales et des districts autonomes	72
III.4.1 Evolution récente.....	72
III-4-2-Structure et évolution des dépenses des collectivités territoriales	75
III-4-3 Prévisions 2020-2022	77
IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2020-2022.....	78
IV.1 Ressources budgétaires 2020-2022.....	78
IV.1.1 Projection des ressources intérieures 2020-2022	78
IV.1.2 Projection des ressources extérieures 2020-2022	81
IV.2. Dépenses budgétaires 2020-2022	82
IV.2.1 Politique de dépenses 2020-2022.....	82
IV.2.2 Analyse des projections des dépenses 2020-2022 par nature économique.....	82
IV.2.3 Analyse des projections de dépenses budgétaires de l'Etat 2020-2022 par fonction	90
CONCLUSION.....	104
ANNEXES	105

LISTE DES SIGLES

ABREVIATION	DEFINITION
ACCT	: Agence Comptable Central du Trésor
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
BT	: Bons du Trésor
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
C2D	: Contrat de Désendettement et de Développement
CAF	: Coût Assurance Fret
CDMT	: Cadre des Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CELIOPE	: Cellule d’Information des Opérateurs Economiques
CEPICI	: Centre de Promotion des Investissements en Côte d’Ivoire
CME	: Centre des Moyennes Entreprises
DGE	: Direction des Grandes Entreprises
DPBEP	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
DPPD	: Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
ENVM	: Enquête sur le Niveau de Vie des Ménages
FEC	: Facilité Elargie de Crédit
OMD	: Objectifs du Millénaire pour le Développement
PIB	: Produit Intérieur Brut
LF	: Loi de Finances
PND	: Plan National de Développement
PNG	: Position Nette du Gouvernement
PNIA	: Programme National d’Investissement Agricole
PPPBSE	: Prospective, Planification, Programmation, Budgétisation, et Suivi Evaluation
MPMBPE	: Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l’Etat
SDMT	: Stratégie de la Dette à Moyen terme
SYDAM	: Système de Dédouanement Automatisé des Marchandises
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africain

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2016 à 2022	23
Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2016 à 2022	24
Tableau 3 : Balance des paiements de 2016 à 2022	26
Tableau 4 : Prévisions des indicateurs monétaires de 2020 à 2022	27
Tableau 5 : Tableau des opérations financières de l'Etat de 2016 à 2019	31
Tableau 6 : Tableau des opérations financières de l'Etat de 2020 à 2022	37
Tableau 7 : Evolution du stock de la dette publique de 2015 à 2018	41
Tableau 8 : Montant indicatif à mobiliser de 2020 à 2022	42
Tableau 9 : Evolution de l'encours de la dette publique de 2019 à 2022 (basée sur la SDMT 2019-2023)	43
Tableau 10 : Evolution du service de la dette publique de 2020 à 2022	43
Tableau 11 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2016 à 2022	45
Tableau 12 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2016 à 2022	47
Tableau 13 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques de 2017 à 2018	51
Tableau 14 : Subventions de l'Etat aux Entreprises Publiques de 2018 à 2020	52
Tableau 15 : Répartition des EPN par catégorie à fin 2018	53
Tableau 16 : Présentation des ressources du budget 2018 par grande masse	54
Tableau 17 : Situation des ressources globales 2018 des EPN par grande masse	55
Tableau 18 : Répartition des dépenses du budget 2018 des EPN par grande masse	56
Tableau 19 : Situation d'exécution du budget 2018 des EPN par grande masse	57
Tableau 20 : Prévisions des subventions allouées aux EPN en 2020	57
Tableau 21 : Prévision des effectifs des cotisants et des assurées de 2019 à 2022	61
Tableau 22 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2016 à 2018	62
Tableau 23 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2019 à 2022	63
Tableau 24 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2016 à 2018	67
Tableau 25 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2018 à 2022	69
Tableau 26 : Ressources des communes de 2016 à 2018	74
Tableau 27 : Ressources des régions de 2016 à 2018	74
Tableau 28 : Dépenses de fonctionnement des communes de 2016 à 2018	75

Tableau 29 : Dépenses de fonctionnement des régions de 2016 à 2018	76
Tableau 30 : Dépenses d'investissement des communes de 2016 à 2018.....	76
Tableau 31 : Dépenses d'investissement des régions de 2016 à 2018	77
Tableau 32 : Prévisions des ressources fiscales affectées et des subventions allouées aux collectivités de 2020 à 2022.....	77
Tableau 33 : Prévisions de ressources intérieures budgétaires de l'Etat de 2019 à 2022.....	80
Tableau 34 : Prévisions de ressources extérieures budgétaires de l'Etat de 2019 à 2022	81
Tableau 35 : Projections des dépenses budgétaires de l'Etat de 2019 à 2022.....	83
Tableau 36: Evolution des transferts de l'Etat de 2019 à 2022	87
Tableau 37: Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2019 à 2022.....	88
Tableau 38: Récapitulatif des dépenses de l'Etat par fonction de 2020 à 2022	90

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2016 à 2018.....	11
Graphique 2: Variation en volume des secteurs du PIB de 2019 à 2022 (en pourcentage)	22
Graphique 3 : Evolution du portefeuille des Entreprises du Portefeuille de l'Etat de 2014 à 2018	49
Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2014 à 2018	54
Graphique 5 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2016 à 2018 de la CGRAE	60
Graphique 6 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés de 2016 à 2018 de la CNPS.....	65
Graphique 7 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2016 à 2019 de la CNAM.....	70
Graphique 8 : Répartition de la masse salariale de l'Etat de 2020 à 2022 par grande fonction	85
Graphique 9: Répartition des dépenses d'investissement de l'Etat par fonction en moyenne sur la période de 2020 à 2022	89
Graphique 10: Répartition des dépenses de l'Etat hors dette par grandes fonctions de 2020 à 2022	91

INTRODUCTION

En application de l'article 45 de la Loi Organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, la loi de finances de l'année est accompagnée d'un certain nombre de documents dont le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP). C'est dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle disposition que le présent document est élaboré depuis 2013.

Sur la base du cadre macroéconomique, du contexte socio-politique et des orientations de politique générale du Gouvernement, le DPBEP évalue sur trois (03) ans le niveau global des recettes attendues et des dépenses programmées de l'État. Il couvre également les collectivités décentralisées et les organismes publics, notamment les entreprises publiques, les établissements publics et les organismes de protection sociale.

Le DPBEP fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier sur le moyen terme en application des dispositions du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA.

Dans le cadre du présent DPBEP couvrant la période 2020-2022, les projections des finances publiques sont établies sur la base d'une prévision de croissance réelle du produit intérieur brut national (PIB) de 7,3% en 2020, de 7,2% en 2021 et de 7,1% en 2022.

Le DPBEP 2020-2022 est élaboré en cohérence avec la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de développement du Gouvernement et renforcée par le Programme Social du Gouvernement (PSGouv), en particulier avec l'ensemble des stratégies sectorielles, qui tirent toutes leurs fondements de la vision décrite dans l'Étude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2040 ». Il permet d'assurer une meilleure déclinaison des stratégies sectorielles et des programmes d'actions dans les lois de finances sur la période 2020-2022.

Le présent document qui vise à donner des indications sur les orientations budgétaires du Gouvernement est structuré en quatre (04) parties :

- I. Evolution macroéconomique 2016-2022 ;
- II. Evolution des finances publiques 2016-2022 ;
- III. Situation financière des organismes publics et Collectivités territoriales ;
- IV. Programmation budgétaire 2020-2022.

I- EVOLUTION MACROECONOMIQUE 2016-2022

I.1. EVOLUTION MACROECONOMIQUE INTERNATIONALE ET NATIONALE 2016-2018

I.1.1 Environnement économique international 2016-2018

La conjoncture internationale a été marquée ces dernières années par l'amélioration de facteurs extérieurs, à savoir un environnement financier mondial favorable et une reprise de l'activité économique dans les pays avancés. Cependant, l'économie mondiale est restée sujette à des fragilités en relation avec les risques liés aux mesures protectionnistes, aux fortes incertitudes sur le plan des politiques économiques et au rythme d'endettement relativement élevé de certains pays émergents et en développement dépendants des exportations de produits de base.

En 2016, l'économie mondiale a enregistré une croissance de 3,3% contre 3,4% en 2015, en liaison avec : (i) le ralentissement de l'accroissement de l'activité dans les pays avancés (+1,7% en 2016 contre +2,3% en 2015) et la stabilité de l'évolution de l'activité économique dans les pays émergents et en développement (+4,4% en 2016 contre +4,3% en 2015), (ii) la baisse des cours du cacao (1853,4 francs CFA/kg à 1713,8 francs CFA en 2016, soit une baisse de 7,5%), (iii) la baisse des cours du pétrole (50,8 dollars/baril en 2015 à 42,8 dollars/baril en 2016), (iv) une légère appréciation nominale du dollar par rapport à l'euro (-0,3% en 2016 après -16,5% en 2015) et (v) une baisse de l'inflation dans les pays avancés (1,7% en 2016 contre 2,3% en 2015).

Au cours de l'année **2017**, la croissance mondiale s'est affermie à 3,8%, avec un rebond du commerce mondial. Cette croissance a été portée par un redressement de l'investissement dans les pays avancés, la persistance d'une croissance vigoureuse dans les pays émergents d'Asie, une expansion notable dans les pays émergents d'Europe et des signes de reprise dans plusieurs pays exportateurs de produits de base.

En 2018, la croissance mondiale est ressortie à 3,6% contre 3,8% en 2017. Cette légère décélération découle d'un ralentissement de croissance au niveau des pays de la Zone Euro (+1,9% contre +2,4% en 2017) en lien avec des facteurs idiosyncrasiques (nouvelles normes antipollution en Allemagne, catastrophes naturelles au Japon). Ces facteurs ont pesé sur l'activité économique des grands pays. Mais cette évolution intervient dans un contexte de détérioration des comportements des marchés financiers, d'incertitude quant aux politiques commerciales et d'inquiétude pour les perspectives de la Chine.

En Afrique subsaharienne, l'activité économique a connu une hausse en 2018 (+3,1% contre 2,9% en 2017), en raison de l'impact positif de la remontée des cours du pétrole brut au niveau des pays producteurs. Dans la zone UEMOA, le taux de croissance du PIB a été de 6,6% en 2018 comme en 2017, en raison du dynamisme des services de télécommunication, de l'hôtellerie et du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP).

I.1.2 Environnement économique national 2016-2018

I.1.2.1 Secteur réel 2016-2018

Avec un taux de croissance du PIB de 8,0%, l'activité économique a été marquée en **2016** par le démarrage de la mise en œuvre du PND 2016-2020. Ce plan est caractérisé par un vaste programme d'investissements importants qui vise entre autres la transformation structurelle de l'économie ivoirienne par l'industrialisation.

En **2017**, l'économie ivoirienne a connu un début d'année difficile marqué par les revendications salariales et sociales ainsi que par la chute des cours du cacao de plus de 35%. Toutefois, la prise en charge rapide des revendications et les ajustements budgétaires opérés pour tenir compte de l'impact de la chute des cours de cacao sur les recettes publiques et limiter ainsi le déficit budgétaire ont permis à l'activité économique de continuer d'évoluer dans un cadre macroéconomique stable avec une croissance de 7,7%.

Après les chocs observés en 2017, **l'année 2018** a retrouvé un environnement socio-économique normal et stable. La mise en œuvre des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la politique volontariste du Gouvernement d'investir dans les secteurs moteurs de croissance ont permis d'atteindre un taux de croissance de 7,4%.

Du côté de l'offre, la croissance a été surtout tirée par les secteurs secondaires (+7,1%) et tertiaires (+9,2%).

Le secteur primaire a enregistré une croissance de 4,2% contre 11,2% en 2017 grâce au dynamisme de l'agriculture d'exportation (+7,0%) et de la production vivrière (+2,1%). Les différentes hausses de production observées sont liées notamment (i) aux conditions climatiques favorables, (ii) à la reprise végétative des caféiers qui avaient souffert du stress hydrique de la forte sécheresse survenue entre décembre 2015 et avril 2016 et (iii) à la mise en œuvre de la réforme de la filière anacarde. L'agriculture vivrière, quant à elle, tire également avantage de la poursuite du Programme d'Urgence d'Appui à la Production Vivrière (PUAPV) qui vise à (i) permettre aux agriculteurs de produire en toute saison afin d'améliorer et d'assurer la sécurité alimentaire sur tout le territoire, (ii) moderniser la production vivrière et (iii) augmenter les revenus des producteurs.

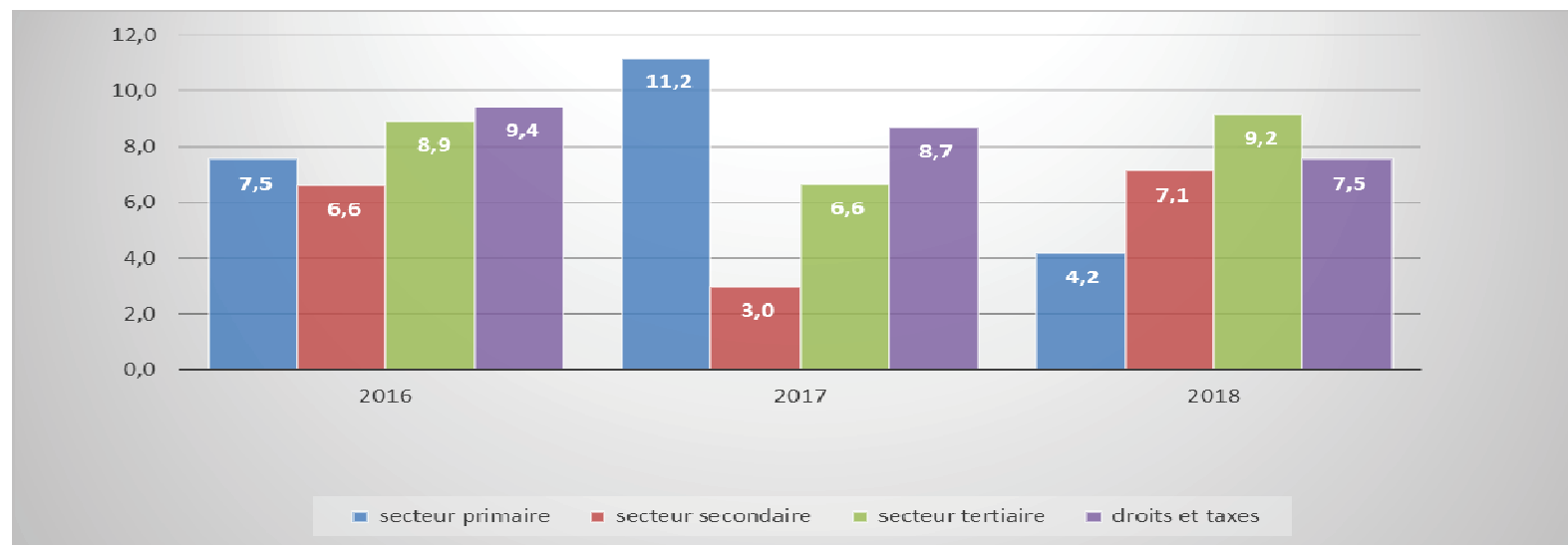
Le secteur secondaire a progressé de 7,1%, soutenu par les BTP (+16,5%), l'énergie (+4,0%), les produits pétroliers (+7,2%), les autres industries manufacturières (+5,8%) et les industries agro-alimentaires (+15,4%) et cela, malgré le recul de l'extraction minière (-3,2%). L'accélération des BTP s'explique par la dynamique des investissements publics matérialisée par la poursuite des travaux démarrés en 2017. Il s'agit notamment de la poursuite de la construction du stade olympique d'Ebimpé et de l'échangeur de l'amitié Ivoiro-Japonnaise, du démarrage de la construction du quatrième pont qui reliera les communes du Plateau et de Yopougon en passant par celles d'Attécoubé et d'Adjamé. La bonne tenue des industries agroalimentaires est à mettre en relation avec l'amélioration des taux de transformation surtout au niveau du café, de l'huile de palme, du sucre. Aussi, la fabrication de corps gras (oléine), le travail des grains, la fabrication de farine de blé, aliments pour animaux et des produits alimentaires divers sont les principaux facteurs de la performance de l'industrie agro-alimentaire.

Le secteur tertiaire a bénéficié des bonnes performances des secteurs primaire et secondaire. Il a évolué de 9,2%, grâce à l'ensemble de ses composantes que sont le transport (+9,0%), les télécommunications (+12,4%), le commerce (+8,4%) et les autres services (+8,6%). Le transport a été marqué par la bonne tenue de ses principales composantes notamment terrestre, maritime et aérien. Concernant les télécommunications, elles ont bénéficié de la forte demande des services de communication par les ménages et entreprises qui a induit d'importants volumes d'offre de communication à des coûts de production de plus en plus faibles grâce notamment au développement de la fibre optique. Le commerce, quant à lui, a profité de la bonne tenue des ventes dans l'ensemble des branches qui a permis une progression de l'indice du Chiffre d'Affaires (ICA) de 8,9% en terme nominal.

Le secteur non marchand a progressé de 7,9% sous l'impulsion des effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite de la politique de scolarisation obligatoire et de santé pour tous. Aussi, dans le souci de créer des emplois productifs, décents et durables, plusieurs actions majeures sont entreprises notamment (i) la promotion d'emplois pour les personnes vulnérables, notamment les femmes et les personnes en situation de handicap, (ii) le renforcement du dispositif de développement de l'employabilité et de l'entrepreneuriat.

Les droits et taxes nets de subventions ont également poursuivi leur tendance à la hausse pour s'établir à 7,5%, soutenus par les différentes réformes en cours dans l'Administration fiscale et la dynamique de la consommation des ménages qui impulse une bonne évolution du recouvrement de la TVA.

Graphique 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2016 à 2018



Source : MEF/DGE/DPPSE

Du côté de la **demande**, la croissance en 2018 a été tirée par l'affermissement des investissements (+14,4%) et la consolidation de la consommation finale (+7,2%).

Les investissements se sont accrus de 14,4% après 11,9% en 2017, tirés principalement par les investissements privés avec une évolution de 23,1%, le renforcement des outils de production dans les secteurs manufacturiers (développement de la zone industrielle PK24), le développement des activités minières et pétrolières et la construction immobilière. Ainsi, le taux d'investissement global est ressorti à 20,8% avec un taux d'investissement privé de 13,8%.

La **consommation finale** s'est, quant à elle, accrue de 7,2% principalement en lien avec l'accroissement de la consommation des ménages (+7,8%). Cette évolution est liée à la hausse des revenus des ménages salariés et à la création d'emplois aussi bien dans le secteur public que privé. Quant à la consommation publique, elle a connu une évolution de 3,4% en 2018 contre 5,3% en 2017.

Concernant les **échanges extérieurs**, les **importations** de biens et services ont progressé de 5,7% en 2018, tirées principalement par les biens de consommation, les biens intermédiaires et les biens d'équipement. Par ailleurs, cette dynamique des importations est imputable aussi bien à l'accroissement des volumes (+7,5%) qu'au renchérissement des prix (+6,3%). **Les exportations** de biens et services sont légèrement en hausse de 0,3%. Cette stagnation résulte à la fois de la contraction des ventes de produits primaires (-5,8%) et de produits transformés (-6,4%). Les produits primaires ont subi une baisse des prix de 7,3%, malgré une légère hausse des volumes de 1,6%. Ce retrait des produits primaires en valeur provient principalement des produits de l'agriculture industrielle et d'exportation, notamment le cacao fèves (-12,4%), la noix de cajou (-3,4%) et le caoutchouc (-14,4%). Quant aux produits transformés, ils ont enregistré un fléchissement des prix (-4,0%) et des volumes (-2,5%). Leur repli en valeur est imputable à la fois aux produits de première transformation (-7,6%) qui ont subi une baisse des prix de 8,8% et aux produits manufacturés dont les quantités vendues se sont contractées de 7,4%.

L'inflation est contenue à 0,4%, en dessous du seuil communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

I.1.2.2 Situation de la balance des paiements 2016-2018

En **2016**, les paiements extérieurs se sont soldés par un déficit de 53,1 milliards de FCFA, après un solde global de 248,5 milliards de FCFA en 2015.

La balance des transactions courantes a enregistré un déficit de 245,5 milliards de FCFA (-1,1% du PIB), après celui de 119,1 milliards de FCFA (-0,6% du PIB) en 2015, en liaison avec la persistance du déficit des services, le creusement de celui des revenus et la baisse de l'excédent de la balance des biens.

Le solde excédentaire de la balance commerciale s'est replié de 3,0% par rapport au niveau atteint en 2015, en lien avec une baisse plus forte en valeur des exportations par rapport à celle des importations.

Le solde déficitaire des services s'est amoindri de 1,2% par rapport à 2015, en relation avec, d'une part, la progression des exportations, notamment les voyages et, d'autre part, la baisse des paiements au titre du fret. Toutefois, les dépenses de construction et des services techniques ont progressé en lien avec la poursuite de la construction des infrastructures par l'Etat et le développement de l'industrie extractive.

De même, le déficit du compte du revenu primaire s'est aggravé de 7,1% en 2016, du fait de la hausse des revenus d'investissements consécutive à l'augmentation des passifs financiers de l'économie vis-à-vis de l'étranger.

S'agissant du revenu secondaire, son déficit s'est accru de 20,8% par rapport à 2015 en raison, d'une part, de la baisse des aides budgétaires reçues par l'Administration Publique et, d'autre part, de la hausse des contributions au fonctionnement des organisations internationales et de l'accroissement des transferts de fonds émis par les travailleurs migrants.

Pour ce qui est du solde positif du compte de capital, il a enregistré une baisse de 29,1%, résultant de la faiblesse des dons-projets reçus par l'Administration Publique par rapport à 2015. De même, le niveau des dons reçus par les institutions sans but lucratif au service des ménages en vue de la réalisation de leurs investissements est ressorti en repli par rapport à 2015.

Le compte financier, sous la présentation optique BCEAO, affiche un solde négatif de 87,4 milliards de FCFA, après celui de 250,3 milliards de FCFA en 2015. Il ressort ainsi un accroissement net, plus faible, des engagements de l'économie vis-à-vis de l'étranger en 2016 par rapport à l'année 2015. Cette évolution s'explique essentiellement par la baisse des entrées nettes d'investissement de portefeuille, en lien avec l'absence d'émission d'eurobonds par l'Administration publique après celle effectuée en 2015.

En 2017, le solde global de la balance des paiements a connu un déficit de 3,6 milliards de FCFA, après celui de 53,1 milliards de FCFA en 2016, en raison de la dégradation du solde déficitaire du compte des transactions courantes.

En effet, le compte des transactions courantes a enregistré un déficit représentant 2,8% du PIB, en raison des déficits structurels des services, du revenu primaire et du revenu secondaire, nonobstant l'excédent de la balance des biens.

Au niveau du commerce des biens, les exportations ont rebondi de 7,0%, malgré la baisse des cours du cacao. Elles sont impulsées, d'une part, par l'augmentation des quantités de cacao, d'or et de caoutchouc vendues et, d'autre part, par l'amélioration des cours de plusieurs matières premières telles que la noix de cajou, le coton masse, le caoutchouc et le pétrole brut.

S'agissant des importations, elles sont reparties à la hausse de 6,7%, soutenues notamment par l'augmentation de la consommation des ménages et la poursuite des investissements, en lien respectivement avec la croissance économique et la mise en œuvre du deuxième Plan National de Développement (2016-2020).

Au niveau des services, le solde structurellement déficitaire s'est aggravé, en liaison avec la hausse des paiements dus aux non-résidents au titre du fret et des autres services aux entreprises.

Le déficit du solde primaire s'est creusé également, du fait de l'accroissement des paiements, vers l'étranger, des revenus d'investissements consécutifs à la progression des passifs financiers des entreprises vis-à-vis de l'extérieur. De même, le solde du revenu secondaire s'est dégradé, en liaison avec l'augmentation des montants reversés aux instances sous-régionales au titre des prélèvements communautaires et des transferts des migrants à destination de l'étranger.

Le compte de capital a enregistré un rebond, en lien avec la hausse des dons-projets au profit de l'Administration publique.

S'agissant du compte financier, il s'est caractérisé par un accroissement net des passifs, en lien avec les flux d'investissements directs étrangers entrants, les investissements de portefeuille entrants et les tirages publics sur ressources financières extérieures.

En 2018, le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit, correspondant à 4,7% du PIB, après celui de 2,8% en 2017. Ce résultat proviendrait des soldes déficitaires des services et de ceux des revenus, dans un contexte de dégradation de la balance des biens.

En effet, la balance commerciale des biens a fléchi de 35,0%, en lien avec les effets conjugués de la baisse des exportations et de la hausse des importations. Les exportations se sont repliées de 5,0%, en raison de la baisse, en valeur, des ventes de cacao fèves (-225,2 milliards ou -12,4%), de cacao transformés (-117,1 milliards ou -13,8%), de l'or non monétaire (-45,6 milliards ou 9,4%), de la noix de cajou (-20,8 milliards ou -3,4%), et du caoutchouc (-70,4 milliards ou -14,4%). Ces évolutions sont liées à une baisse des prix au niveau du cacao, de la noix de cajou et du caoutchouc et une diminution des quantités exportées de l'or non monétaire. S'agissant des importations, elles s'inscriraient en hausse de 6,9% en valeur FOB, du fait des augmentations de la facture énergétique (+42,4%), des achats de biens intermédiaires (+10,8%) et des acquisitions de produits alimentaires (+8,8%).

S'agissant des services, le déficit structurel devrait s'amoinrir de 16,9%, en relation, principalement, avec la diminution des importations de services techniques dans les secteurs de l'extraction de l'or et du pétrole brut. En effet, l'activité de ces deux domaines a ralenti suite aux revendications sociales dans le secteur de l'or et à la maintenance sur les champs pétroliers.

Le déficit des revenus ressortirait plus élevé de 5,0%. Il résulte de l'accroissement des paiements des revenus d'investissements, de l'augmentation des dépenses au titre des contributions de l'Administration publique au fonctionnement des organisations internationales et de la hausse des paiements des transferts personnels vers l'étranger.

L'excédent du compte de capital baisserait, sous l'effet de la diminution des dons projets reçus par l'Administration publique.

Au niveau du compte financier, il ressortirait un accroissement net des passifs, traduisant l'entrée nette de capitaux dans l'économie ivoirienne. Cette évolution résulterait principalement des flux d'investissements directs étrangers entrants, des investissements de portefeuille entrants, dont l'émission d'euro-obligations par l'Administration publique, et des tirages publics sur les ressources financières extérieures.

Cette évolution du compte financier permettrait de combler le besoin de financement, de 1.032,9 milliards, de l'économie. Elle devrait permettre de dégager un solde global de la balance des paiements de 269,3 milliards.

I.1.2.3 Situation monétaire 2016-2018

En **2016**, la masse monétaire a poursuivi sa tendance haussière, en ressortant à 7.852,9 milliards de FCFA, après 7.072,7 milliards de FCFA en 2015, soit une consolidation de 11,0%, en lien avec la progression de ses deux composantes, à savoir la circulation fiduciaire et la monnaie scripturale (dépôts bancaires). En effet, la circulation fiduciaire est ressortie à 2.273,4 milliards de FCFA après 2.138,0 milliards de FCFA en 2015, soit une augmentation de 6,3%. Quant aux dépôts bancaires, ils ont enregistré une hausse de 13,4% pour s'établir à 5.597,6 milliards de FCFA contre 4.934,3 milliards de FCFA en 2015.

S'agissant des contreparties de la masse monétaire, les avoirs extérieurs nets sont passés de 1.806,7 à 1.714,6 milliards de FCFA en 2016, soit une baisse de 5,1%, du fait notamment du déficit du compte des transactions courantes. Quant au crédit intérieur, il s'est établi à 7.220,8 milliards de FCFA, après 6.317,8 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une progression de 14,3%, en lien avec la hausse des créances nettes sur l'Administration Centrale et des créances sur l'économie. En effet, les créances nettes sur l'Administration Centrale sont ressorties à 1.724,5 milliards de FCFA, après 1.467,7 milliards de FCFA, soit une progression de 17,5%. S'agissant des créances sur l'économie, leur encours est ressorti à 5.496,2 milliards de FCFA, après 4.850,1 milliards de FCFA en 2015, soit une hausse de 13,3%.

Au terme de l'année **2017**, la situation monétaire s'est caractérisée par une hausse de la masse monétaire (+722,0 milliards de FCFA), une consolidation des crédits intérieurs (+1.070,0 milliards de FCFA) et des avoirs extérieurs (+48,1 milliards de FCFA).

La masse monétaire ressort à 8.574,9 milliards de FCFA, après 7.852,9 milliards de FCFA en 2016, soit une hausse de 722,0 milliards de FCFA (+9,2%). Cette progression est impulsée simultanément par ses composantes que sont les monnaies scripturale et fiduciaire. En effet, les dépôts en banques ont augmenté de 676,4 milliards de FCFA (+12,1%), passant de 5.597,5 milliards de FCFA à 6.273,9 milliards de FCFA, entre décembre 2016 et 2017, en lien avec l'accroissement du crédit fait par les banques aux agents économiques. De même, la circulation fiduciaire s'est inscrite en hausse de 27,6 milliards de FCFA (+1,2%).

Les avoirs extérieurs nets se sont accrus de 48,1 milliards de FCFA en 2017 pour se situer à 1.762,7 milliards de FCFA, après 1.714,6 milliards de FCFA en décembre 2016. Cette augmentation de ces actifs extérieurs résulte des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique, dans un contexte de déficit du compte des transactions courantes en 2017 plus important par rapport à l'année d'avant.

Le crédit intérieur s'est établi à 8.290,7 milliards de FCFA, après 7.220,8 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une croissance de 14,8%, sous l'impulsion du crédit à l'économie que du financement de l'Etat. En effet, l'encours des crédits à l'économie est ressorti à 6.309,6 milliards de FCFA à fin décembre 2017, après 5.496,2 milliards de FCFA à fin 2016, soit une hausse de 708,7 milliards de FCFA (+14,1%). Cette évolution s'explique par la poursuite de l'activité économique et l'engagement du secteur bancaire à financer le secteur privé. Quant aux créances nettes sur l'Administration Centrale, elles se sont situées à 1.981,1 milliards de FCFA à fin décembre 2017, après 1.724,5 milliards de FCFA en décembre 2016, soit une augmentation de 256,6 milliards de FCFA, (+14,8%), sous l'effet de l'accentuation du recours au financement bancaire.

A fin **2018**, l'évolution des agrégats monétaires, par rapport à fin décembre 2017, se décline comme suit :

- une augmentation des avoirs extérieurs nets de 269,3 milliards de FCFA ;
- une hausse du crédit intérieur de 1.045,9 milliards de FCFA ;
- une hausse de la masse monétaire de 1.148,8 milliards de FCFA.

La masse monétaire est ressortie à 9.723,7 milliards de FCFA à fin décembre 2018, contre 8.574,9 milliards de FCFA à la même période de 2017, en augmentation de 1.148,8 milliards de FCFA (+13,4%). Cette hausse est impulsée simultanément par la monnaie scripturale et la circulation fiduciaire. Les dépôts en banques ont connu une progression de 17,0% sous l'effet des campagnes de sensibilisation sur la bancarisation, la simplification des conditions d'ouverture de compte et la facilitation de l'accès aux services bancaires et financiers.

Les avoirs extérieurs nets se sont situés à 2.032,1 milliards de FCFA à fin décembre 2018, contre 1.762,7 milliards de FCFA en décembre 2017, soit une augmentation de 269,3 milliards de FCFA. Cette évolution fait suite aux mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique et aux actions de sensibilisation réalisées dans le cadre du rapatriement des recettes d'exportation.

L'encours des créances sur l'économie est ressorti à 7.018,3 milliards de FCFA à fin décembre 2018, contre 6.309,6 milliards de FCFA en décembre 2017, s'inscrivant ainsi en hausse de 708,7 milliards de FCFA (+11,2%). L'évolution des créances sur l'économie s'explique par la vigueur de l'activité économique et traduit l'engagement du secteur bancaire à accompagner l'économie ivoirienne.

Les créances nettes sur l'Administration Centrale se sont situées à 2.318,3 milliards de FCFA à fin décembre 2018, contre 1.981,1 milliards de FCFA en décembre 2017, en augmentation de 337,2 milliards de FCFA (+17,0%), liée à l'accroissement du financement bancaire.

I.2. PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2019 ET PROJECTIONS 2020-2022

En 2019, la croissance mondiale devrait retomber à 3,2% avec le ralentissement persistant de la croissance des pays avancés en relation avec une contraction de la production potentielle à moyen terme. Cette contraction serait en lien avec une baisse de la croissance de la population en âge de travailler et des faibles gains de productivité. Concernant les pays émergents et les pays en développement, ils seraient mis à l'épreuve par des conditions extérieures difficiles, dans un contexte de tensions commerciales, de hausse des taux d'intérêt américains, d'appréciation du dollar, de sorties de capitaux et de volatilité des cours du pétrole.

Sur la période 2020-2022, l'activité économique mondiale devrait remonter à 3,6 % en moyenne contre 3,2% en 2019 en lien notamment avec (i) la positivité de l'état d'esprit sur les marchés financiers ; (ii) la poursuite de la disparition des freins temporaires, notamment dans la zone euro ; (iii) la stabilisation de l'économie dans certains pays émergents en difficulté notamment l'Argentine et la Turquie. En outre, l'accélération de la croissance mondiale sur la période reposerait sur la consolidation de la croissance dans les pays émergents et en développement (4,8% contre 4,1% en 2019) et dans les pays de la zone Euro (1,5% contre 1,3% en 2019) malgré un léger ralentissement dans les pays avancés (1,7% contre 1,9% en 2019).

Au niveau national, les hypothèses du secteur réel prennent en compte le maintien de la paix et de la stabilité socio-politique, la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et la continuité de la politique volontariste d'investissement dans les secteurs sociaux et moteurs de croissance. De façon spécifique, ces hypothèses sont basées sur :

- ✓ les prévisions météorologiques favorables ;
- ✓ la stabilité des prix des produits de l'agriculture d'exportation sur la période ;
- ✓ la poursuite des chantiers du Gouvernement ;
- ✓ l'amélioration continue de l'environnement des affaires ;
- ✓ le renforcement du cadre de financement des PME et PMI ;
- ✓ l'accroissement des investissements directs étrangers ;
- ✓ le renforcement de la confiance des opérateurs du secteur privé dans le cadre des discussions Etat-secteur privé ;
- ✓ la poursuite des réformes structurelles notamment dans le secteur financier ;
- ✓ l'amélioration continue de la gestion des finances publiques.

I.2.1 Perspectives économiques 2019

La croissance économique devrait croître de 7,5% en 2019 en lien notamment avec (i) le maintien de la stabilité socio-politique, (ii) la consolidation de la gouvernance, (iii) l'engagement du Gouvernement au maintien d'un bon niveau de sécurité, (iv) un climat des affaires favorable, (v) la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et (vi) la continuité dans la politique volontariste d'investissement dans les secteurs moteurs de croissance.

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une hausse de 2,3% contre 4,2% en 2018, tiré par la production vivrière (+3,8%) malgré la stagnation de l'agriculture d'exportation. La production vivrière bénéficierait de la poursuite des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2, SADR, etc.) et de la redynamisation des organisations professionnelles dans le secteur du vivrier. Quant à l'agriculture d'exportation, la stagnation serait liée aux effets compensés de la baisse de certaines productions notamment le café (-24,2%), le cacao (-0,6%), l'anacarde (-4,1%) et de la hausse des autres spéculations notamment la banane (+23,4%), le coton (+13,7%) et l'ananas (+11,8%). En outre, les projections dans le domaine agricole tablent sur un meilleur traitement phytosanitaire des plantations ainsi qu'une amélioration des voies de desserte et des prix rémunérateurs.

Le secteur secondaire progresserait de 9,7% contre 7,1% en 2018, soutenu par les produits pétroliers (+17,7%), les BTP (+18,0%), les autres industries manufacturières (+6,0%), les industries agroalimentaires (+15,0%), l'énergie (+7,0%) et l'extraction minière (+3,6%). En outre, l'activité industrielle soutenue par les investissements publics et privés bénéficierait (i) de l'augmentation des capacités de production, (ii) de nouvelles installations, (iii) de la mise en œuvre du Programme d'amélioration de la compétitivité des entreprises de transformation du cacao et de l'anacarde et (iv) de la dynamique des demandes intérieures privées.

Le secteur tertiaire évoluerait de 9,1% en 2019 contre 9,2% en 2018, grâce à l'ensemble de ses composantes, notamment le transport qui augmenterait de 9,2%, les télécommunications de 12,0%, le commerce de 8,6% et les autres services de 8,5%. La dynamique au niveau des services serait impulsée par (i) la construction et la réhabilitation d'infrastructures de mise à marché, (ii) l'identification et la délivrance de la carte de commerçant, (iii) la mise en place de la Bourse Régionale des Produits Vivriers (BRPV), (iv) la surveillance du marché et surtout (v) la lutte contre la vie chère à travers des communications à l'attention du grand public sur les prix, la disponibilité des produits de grande consommation et l'organisation de thématiques relatives au coût de la vie. En outre, la dynamique au niveau du secteur tertiaire serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire.

Le secteur non marchand devrait croître de 2,8% contre 7,9% en 2018 prenant en compte les effets combinés de la stratégie de maîtrise de la masse salariale et de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 9,8% contre 7,5% en 2018, grâce notamment aux différentes réformes en cours dans le cadre de l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales, notamment les réformes de l'Administration fiscale, et au dynamisme de l'activité économique.

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par la consolidation de la consommation finale (+5,0%) et l'affermissement des investissements (+14,5%).

La **consommation finale** (+5,0%) bénéficierait de la hausse des revenus des ménages aussi bien du privé que du public et de la création d'emplois. La hausse des revenus des ménages du public résulterait (i) de la poursuite du déblocage des salaires, tous les deux ans, commencé en 2013, pour l'ensemble des fonctionnaires et (ii) de la poursuite des promotions aux grades supérieurs A5, A6, A7 dans tous les emplois de la fonction publique. Concernant le secteur agricole, des efforts seront toujours faits par le Gouvernement pour la poursuite du respect de son engagement visant à assurer des revenus stables aux producteurs, grâce notamment à la fixation d'un prix garanti bord-champ représentant au moins 60% du prix coût, Assurance et Fret (CAF) de référence.

Les investissements (+14,5%) seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics et le renforcement des outils de production dans le secteur manufacturier ainsi que celui de la construction. Les chantiers publics concernent les infrastructures économiques notamment la construction du 4^{ème} pont d'Abidjan, du barrage de Gribo Popoli, de l'autoroute Yamoussoukro-Tiébissou, de l'échangeur « Amitié Ivoir-Japonnais », la Réhabilitation du pont Félix Houphouët Boigny, etc.). Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait à 23,1% du PIB contre 20,8% du PIB en 2018. Le taux d'investissement public s'établirait à 6,6% en 2019.

Les importations de biens et services progresseraient de 5,9% contre 5,7% en 2018 sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. **Les exportations de biens et services** seraient en hausse de 9,6% contre 0,3% en 2018, en raison de la bonne tenue des productions minières, pétrolières et des produits transformés.

L'inflation serait contenue à 0,8% en dessous du seuil communautaire de maximum 3%, grâce à l'accroissement de l'offre des produits alimentaires, à la stabilité des prix des produits pétroliers, à un meilleur approvisionnement des marchés des autres biens de consommation finale et à la poursuite de la politique de lutte contre la cherté de la vie.

I.2.1.2. Projection de la balance des paiements 2019

Le compte courant de la balance des paiements enregistrerait un déficit de 4,2% du PIB en 2019, après celui de 4,7% en 2018. Cette situation résulte, d'une part, d'un déficit structurel plus élevé au niveau des services ainsi que des revenus et, d'autre part, d'une amélioration de la balance commerciale des biens.

La balance des biens dégagerait un solde excédentaire plus important que celui de l'année précédente de 21,4%, en lien avec le rebond des exportations. En effet, les ventes extérieures de marchandises croîtraient de 6,4%, grâce à l'amélioration des cours du cacao par rapport à 2018 et à la hausse des quantités transformées de cette matière première. Elles seraient soutenues également par les exportations de l'or et du coton, en liaison avec l'amélioration de la production de ces biens. S'agissant des importations, elles seraient en hausse de 2,8% en 2019 par rapport à 2018.

Cette évolution serait due à l'augmentation des achats de biens intermédiaires, en relation, notamment, avec la poursuite des investissements publics dans le cadre de l'exécution du PND. De même, les importations de biens de consommation devraient continuer de croître, en lien avec l'amélioration des revenus des populations. Par contre, les achats de produits pétroliers devraient se replier en valeur, en raison de la baisse du prix international de ce bien.

Au niveau des autres transactions courantes, il ressortirait des déficits plus élevés par rapport à l'année 2018. Ainsi, au niveau des services, le déficit serait plus important de 10,2% en 2019 par rapport à celui de 2018, à cause de l'augmentation des paiements effectués par les résidents au titre des transports de marchandises importées et des services techniques, notamment dans le domaine de l'extraction minière. Le déficit du revenu primaire s'aggraverait de 12,1% par rapport à l'année précédente, en raison de l'accroissement des paiements des revenus d'investissements aussi bien par l'Administration publique que par le secteur privé. De même, le déficit du revenu secondaire croîtrait de 0,8%, en lien avec l'augmentation des dépenses au titre des contributions de l'Administration publique au fonctionnement des organisations internationales et de la hausse des transferts personnels sortants.

Concernant l'excédent du compte de capital, il augmenterait sous l'effet de la hausse des dons-projets reçus par l'Administration publique.

Le compte financier enregistrerait une entrée nette de capitaux étrangers dans l'économie ivoirienne en 2019, plus faible que celle de 2018. Cette situation s'explique surtout par la diminution du montant net des mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique. Il en résulte un solde global déficitaire de 27,5 milliards de FCFA en 2019, après un excédent de 269,3 milliards en 2018.

I.2.1.3. Projection 2019 de la situation monétaire

A fin 2019, la masse monétaire se consoliderait de 8,9% par rapport à l'année d'avant, en liaison avec une hausse attendue des actifs extérieurs nets et un accroissement des créances intérieures consécutif au dynamisme de l'activité économique. Au niveau de ses composantes, la circulation fiduciaire se situerait à 2 542,4 milliards de FCFA en 2019, après 2 439,9 milliards de FCFA à fin décembre 2018, soit une hausse de 102,5 milliards de FCFA (+4,2%). Quant aux dépôts en banque, ils se chiffraient à 8 050,8 milliards de FCFA, en hausse de 767 milliards de FCFA (+10,5%) à fin 2018 par rapport à leur niveau de fin décembre 2018.

Les avoirs extérieurs nets se consolideraient de 27,5 milliards de FCFA, en se situant à 2 004,6 milliards de FCFA à fin décembre 2019. Ce raffermissement serait consécutif aux mobilisations de ressources financières extérieures par l'Administration publique et au rapatriement des recettes d'exportation. Ces ressources financières renforceraient la position extérieure de la Banque Centrale.

S'agissant du crédit intérieur, il s'élèverait à 10 134,1 milliards de FCFA à fin décembre 2019, après 9 336,6 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une progression de 8,5%. Cette hausse serait tirée principalement par les créances sur l'économie qui s'établirait à 7 993,8 milliards de FCFA à fin décembre 2019, contre 7 018,3 milliards de FCFA à fin décembre 2018, soit une hausse de 975,5 milliards de FCFA (+13,9%). Les créances

nettes sur l'Administration Centrale varieraient de -177,9 milliards de FCFA en 2019 dont 71,9 milliards de FCFA de remboursement des créances de la BCEAO et un remboursement net de 106,0 milliards de FCFA aux banques primaires.

I.2.2 Perspectives économiques pour la période 2020-2022

Le Gouvernement continuera de renforcer la qualité des Institutions et la bonne gouvernance, de consolider la stabilité du cadre macroéconomique, de poursuivre la diversification et la transformation structurelle de l'économie et d'accélérer les réformes structurelles et sectorielles. Il continuera également à assurer la maîtrise de l'inflation, la bonne tenue des finances publiques et la soutenabilité de sa dette publique. Le taux de croissance annuel moyen attendu est d'environ 7,2% sur la période 2020-2022.

I.2.2.1. Projection du secteur réel 2020-2022

Au niveau de l'offre, le secteur primaire devrait connaître une hausse de 3,3% en moyenne sur la période 2020-2022, grâce à la production vivrière (+3,9%) et à l'agriculture d'exportation (+2,7%) qui bénéficieraient toujours de la poursuite des investissements dans le secteur agricole (PNIA 2), de la redynamisation des organisations professionnelles dans les différents secteurs et de la maîtrise de la production nationale par le renforcement des mesures de contrôle des frontières terrestres.

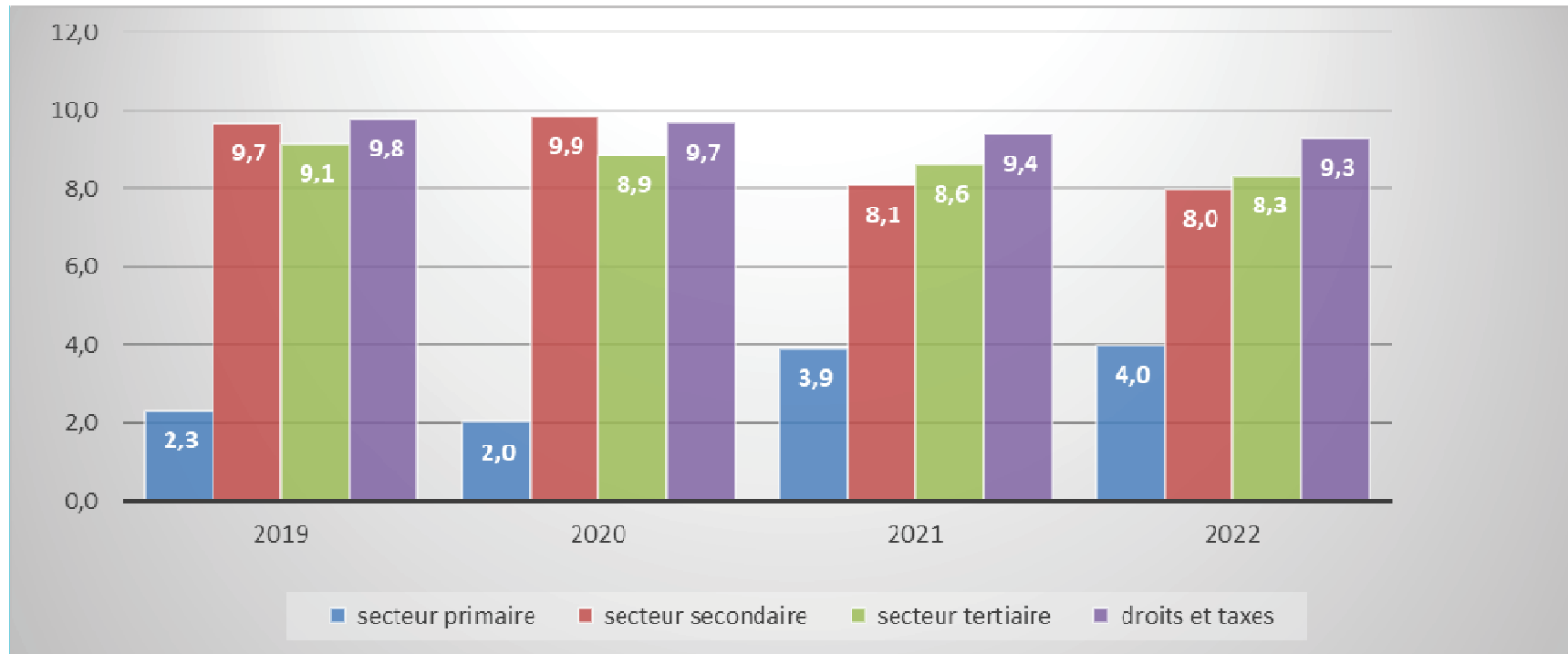
Le secteur secondaire progresserait en moyenne de 8,7% sur la période 2020-2022 en lien avec la hausse des BTP (+15,0%), les autres industries manufacturières (+7,5%), les industries agroalimentaires (+10,8%), l'énergie (+6,8%) et les produits pétroliers (+4,1%). Ce secteur bénéficierait toujours de la hausse des investissements pour l'augmentation des capacités de production.

Le secteur tertiaire ressortirait en moyenne à 8,6% sur la même période, grâce au transport (+9,4%), aux télécommunications (+10,5%), au commerce (+7,7%) et enfin aux autres services (+8,3%). Cette dynamique serait induite par les performances des secteurs primaire et secondaire.

Le secteur non marchand devrait croître de 1,8% en moyenne sur la période tenant compte des effets de la poursuite des politiques de scolarisation obligatoire et de santé pour tous.

Les droits et taxes nets de subventions ressortiraient en hausse de 9,5% en moyenne, grâce toujours aux différentes réformes en cours dans le cadre de l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales et au dynamisme de l'activité économique.

Graphique 2: Variation en volume des secteurs du PIB de 2019 à 2022 (en pourcentage)



Source : MEF/DGE/DPPSE

Au niveau de la demande, la croissance serait tirée par le dynamisme des investissements (+13,8% en moyenne) et l'affermissement de la consommation finale (+4,8% en moyenne).

La **consommation finale** (+4,8%) bénéficierait de la hausse des revenus des ménages et de la création d'emplois.

Les investissements (+13,8%) seraient soutenus par la poursuite des chantiers publics (Aménagement et bitumage de l'autoroute Yamoussoukro-Bouaké, Construction d'un pont à hauban sur la baie de Cocody, construction de routes et échangeurs dans le cadre du projet de transport urbain d'Abidjan, barrage de Gribo Popoli, 4^{ème} pont d'Abidjan, etc.) et le renforcement des outils de production dans le secteur industriel et de la construction. Ainsi, le taux d'investissement global ressortirait en moyenne à 25,9% du PIB. Le taux d'investissement public s'établirait à 6,9% en moyenne sur la période 2020-2022.

Les importations de biens et services progresseraient de 4,6% en moyenne sur la période toujours sous l'impulsion du dynamisme de l'économie. **Les exportations de biens et services** augmenteraient en moyenne de 4,8% en raison de la bonne tenue des productions agricoles, minières et des produits transformés.

L'inflation serait contenue à 1,3% en moyenne, en dessous du seuil communautaire de 3%, grâce à l'accroissement de l'offre de produits alimentaires, à un meilleur approvisionnement des marchés et à la politique de lutte contre la cherté de la vie.

Tableau 1 : Variation en volume des secteurs du PIB de 2016 à 2022

Secteurs	En pourcentage						
	2016 réal.	2017 est.	2018 est.	2019 prév.	2020 prév.	2021 prév.	2022 prév.
Secteur primaire	7,5	11,2	4,2	2,3	2,0	3,9	4,0
Agriculture vivrière, élevage	14,2	6,6	2,1	3,8	4,0	3,7	3,9
Agriculture d'exportation	0,2	18,7	7,0	0,0	-0,6	4,3	4,3
Sylviculture	-34,8	-10,0	2,0	26,0	0,0	-2,0	-2,0
Pêche	-1,6	-2,0	1,1	0,0	-0,2	2,5	2,5
Secteur secondaire	6,6	3,0	7,1	9,7	9,9	8,1	8,0
Extraction minière	13,9	-4,2	-3,2	3,6	5,9	2,9	2,9
Industries agro-alimentaires	-2,1	6,5	15,4	15,0	12,6	10,0	9,7
Produits pétroliers	-7,9	-9,1	7,2	17,7	3,5	4,5	4,5
Energie (gazeulec)	21,3	3,2	4,0	7,0	8,2	6,2	6,0
BTP	4,0	4,5	16,5	18,0	17,0	14,2	13,8
Autres industries manufacturières	3,2	6,2	5,8	6,0	7,8	7,5	7,3
Secteur tertiaire	8,9	6,6	9,2	9,1	8,9	8,6	8,3
Transports	18,6	9,2	9,0	9,2	9,8	9,3	9,0
Télécommunication	4,3	-2,0	12,4	12,0	11,0	10,5	10,0
Commerce	6,0	8,0	8,4	8,6	8,0	7,7	7,4
Autres services (2)	10,0	8,2	8,6	8,5	8,4	8,3	8,1
Droits et taxes	9,4	8,7	7,5	9,8	9,7	9,4	9,3
Pib non marchand	6,6	15,8	7,9	2,8	1,5	2,0	2,0
Produit intérieur brut (PIB)	8,0	7,7	7,4	7,5	7,3	7,2	7,1
Déflateur	-1,1	-1,7	0,4	1,1	1,6	1,7	1,7

Source : MEF/DGE/ DPPSE

Tableau 2 : Principaux agrégats macroéconomiques de 2016 à 2022*En milliards de FCFA*

Principaux agrégats macroéconomiques	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	réal.	est.	est.	prév.	prév.	prév.	prév.
PIB total	20 931,4	22 150,8	23 899,8	25 955,1	28 307,7	30 868,0	33 628,4
PIB par habitant prix courant (en milliers de FCFA)	861,8	889,3	935,6	990,7	1 053,6	1 120,3	1 190,1
FBCF	3 826,3	4 312,8	4 968,1	5 984,0	6 889,1	7 981,3	9 211,5
<i>public</i>	1 523,0	1 645,6	1 667,6	1 709,2	1 950,4	2 124,2	2 310,4
<i>privé</i>	2 303,3	2 667,3	3 300,4	4 274,7	4 938,6	5 857,1	6 901,1
En pourcentage							
PIB total	8,0	7,7	7,4	7,5	7,3	7,2	7,1
FBCF	2,9	11,9	14,4	14,5	13,9	14,0	13,4
Consommation finale	11,2	4,0	7,2	5,0	4,8	4,8	4,8
Exportations de biens	2,2	17,6	0,5	10,2	5,1	5,1	4,8
Importations de biens	1,9	7,5	6,3	5,8	5,4	4,9	5,0
(En pourcentage du PIB)							
FBCF	18,3	19,5	20,8	23,1	24,3	25,9	27,4
<i>public</i>	7,3	7,4	7,0	6,6	6,9	6,9	6,9
<i>privé</i>	11,0	12,0	13,8	16,5	17,4	19,0	20,5
Taux d'inflation (variation en %)	0,7	0,7	0,4	0,8	0,8	1,5	1,5

Source : MEF / DGE / DPPSE

I.2.2.2. Projection de la balance des paiements 2020-2022

Le solde global de la balance des paiements serait excédentaire sur toute la période, grâce à la progression des investissements directs étrangers et aux mobilisations des ressources financières extérieures par l'Administration publique.

Le compte des transactions courantes enregistrerait un déficit qui se situe entre 4,0% du PIB et 4,3% du PIB sur la période, en lien avec le creusement des déficits des services, du revenu primaire ainsi que du revenu secondaire. S'agissant des biens, malgré la faiblesse des prix, les ventes extérieures devraient continuer de croître, en moyenne de 4,6%, grâce à l'augmentation de la part des produits transformés dans les exportations. Les importations s'accroîtraient de 4,9% en moyenne sur la période, en raison des besoins en biens intermédiaires et d'équipement nécessaires aux investissements publics et privés. De même, l'amélioration des revenus des populations, en liaison avec les créations d'emplois dans le contexte de la croissance économique, devrait induire des achats de produits alimentaires étrangers de plus en plus importants.

Les déficits structurels des services et du revenu primaire s'aggravaient du fait de la hausse des paiements dus aux non-résidents au titre du fret, des autres services et des revenus d'investissements. En outre, le solde du revenu secondaire se dégraderait en moyenne de 10,6% sur la période, sous l'effet de l'augmentation des montants reversés aux instances sous régionales au titre des prélèvements communautaires et de la progression des transferts émis par les travailleurs migrants à destination de l'étranger.

Le compte financier enregistrerait une hausse des entrées nettes de capitaux étrangers de 2020 à 2022. Cette tendance serait soutenue par l'augmentation des investissements directs étrangers entrants, en moyenne, de 9,0% sur la période, en relation avec l'amélioration du climat des affaires ainsi que la poursuite des actions de promotion conduites par l'Etat à l'étranger. De même, les investissements de portefeuille seraient en hausse de 38,1%, en moyenne, de 2020 à 2022. Cette augmentation est due aux émissions de titres sur les marchés financiers régionaux et internationaux par l'Administration publique.

Tableau 3 : Balance des paiements de 2016 à 2022

En milliards de FCFA

LIBELLE POSTE	2 016 Real.	2 017 Real.	2 018 Est.	2 019 Proj.	2 020 Proj.	2 021 Proj.	2 022 Proj.
a- Compte des transactions courantes (1+2+3)	-245,5	-609,2	-1 121,6	-1 082,4	-1 182,2	-1 342,1	-1 330,5
1- Biens et services	638,4	584,7	131,4	287,8	271,5	200,4	292,8
Balance des biens	1 817,8	1 959,3	1 273,7	1 546,6	1 570,2	1 531,6	1 680,3
Exportations de biens FOB dont :	6 449,3	6 899,6	6 552,6	6 973,6	7 227,5	7 501,3	7 906,5
Importations de biens FOB	-4 631,5	-4 940,3	-5 278,9	-5 426,9	-5 657,2	-5 969,8	-6 226,2
Importations de biens CAF	-5 433,1	-5 758,5	-6 153,1	-6 325,7	-6 594,2	-6 958,5	-7 257,4
Balance des services	-1 179,5	-1 374,6	-1 142,3	-1 258,8	-1 298,7	-1 331,2	-1 387,5
Crédit	561,6	565,2	568,8	572,5	578,5	591,2	600,8
Débit	-1 741,1	-1 939,8	-1 711,1	-1 831,3	-1 877,1	-1 922,4	-1 988,3
2- Revenu primaire	-637,8	-893,7	-949,5	-1 064,4	-1 133,1	-1 182,3	-1 231,3
3- Revenu secondaire	-246,1	-300,1	-303,5	-305,9	-320,6	-360,2	-392,0
- Administrations publiques	83,4	88,6	97,6	105,9	103,3	76,1	69,8
- Autres secteurs	-329,5	-388,7	-401,1	-411,7	-424,0	-436,2	-461,8
b- Compte de capital (4+5)	110,9	111,8	88,7	145,2	171,3	213,5	193,7
4- Acquisition/cessions d'actifs non financiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
5- Transferts de capital	115,5	111,8	88,7	145,2	171,3	213,5	193,7
- Administrations publiques	110,9	115,2	87,4	143,9	170,0	212,2	192,4
- Autres secteurs	4,7	-3,4	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3
c. Solde des comptes des transactions courantes et de capital (a+b)	-134,6	-497,4	-1 032,9	-937,3	-1 010,9	-1 128,6	-1 136,8
d- Compte financier (6+7+8+9)	-87,4	-496,7	-1 302,2	-1 107,7	-1 271,9	-1 495,6	-1 668,8
6- Investissement direct	-325,5	-173,6	-332,7	-360,0	-388,4	-423,6	-461,4
7- Investissements de portefeuille	-349,3	-783,6	-978,5	-83,0	-510,0	-769,8	-972,1
8- Dérivés financiers	0,0	-3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
9- Autres investissements	587,4	463,5	9,0	-664,7	-373,5	-302,3	-235,3
- Administrations publiques	-53,6	-314,3	-339,2	-852,4	-459,3	-397,8	-317,4
- Autres secteurs	640,9	777,7	348,2	187,7	85,8	95,5	82,1
e- Erreurs et omissions nettes	-5,8	-2,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
f- Solde global (c+d+e)	-53,1	-3,6	269,3	170,5	261,0	367,0	532,0
g- Ecart d'évaluation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
h- Variation des avoirs extérieurs nets	53,1	3,6	-269,3	-170,5	-261,0	-367,0	-532,0
Taux de couverture : Export b&s/Import b&s(%)	110,0	108,5	101,9	103,4	103,2	101,8	103,1
Degré d'ouverture : (Export b&s+ Import b&s)/(2*PIB) (%)	32,0	32,4	29,5	28,6	27,2	26,0	25,0
Balance courante/PIB (%)	-1,2	-2,8	-4,7	-4,2	-4,2	-4,3	-4,0
Balance courante hors dons/PIB (%)	-1,9	-3,4	-5,4	-4,8	-4,8	-4,8	-4,4
Balance courante hors dons publics (en milliards de FCFA de FCFA)	-393,1	-760,1	-1 280,3	-1 252,3	-1 351,6	-1 489,7	-1 478,1
Investissements directs étrangers/PIB (%)	1,6	0,8	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4
Taux de progression des IDE (%)	14,7	-46,7	91,6	8,2	7,9	9,0	8,9
P.I.B.	20 931,4	22 150,8	23 899,8	25 955,1	28 307,7	30 868,0	33 628,4
Solde global/PIB (%)	-0,3	0,0	1,1	0,7	0,9	1,2	1,6

Source : BCEAO

I.2.2.3. Projection de la situation monétaire pour 2020-2022

Sur la période 2020-2022, les agrégats monétaires seraient marqués par la hausse des actifs extérieurs nets, la hausse du crédit intérieur et la consolidation de la masse monétaire.

La masse monétaire se raffermirait de 12,4% en moyenne sur la période sous revue. Cette tendance serait soutenue, d'une part, par la progression de la monnaie fiduciaire de 8,4% en moyenne par an et, d'autre part, par la hausse de 13,6% en moyenne par an, des dépôts sur la période.

Au niveau des contreparties de la masse monétaire, les avoirs extérieurs nets se consolideraient sur la période en passant de 2 463,5 milliards de FCFA en 2020 à 3 362,5 milliards de FCFA en 2022. Cette hausse serait impulsée par les entrées de capitaux étrangers au titre du financement des projets de l'Administration publique.

Le crédit intérieur augmenterait en moyenne de 9,7% sur la période, en liaison avec la progression des créances sur l'économie qui se renforcerait de 13,3%. Quant aux créances sur l'Administration centrale, elle baisserait de 6,7% en moyenne sur la période.

Tableau 4 : Prévisions des indicateurs monétaires de 2020 à 2022

En milliards de FCFA

	Prévisions		
	déc-20	déc-21	déc-22
MONNAIE AU SENS LARGE (M2)	11 811,8	13 268,6	14 928,9
Circulation fiduciaire	2 757,8	2 982,1	3 241,3
Dépôts	9 054,0	10 286,4	11 687,6
CONTREPARTIES DE M2	11 811,8	13 268,6	14 928,9
Actifs Extérieurs nets	2 463,5	2 830,5	3 362,5
BCEAO	2 167,1	2 490,0	2 958,0
Banques	296,4	340,5	404,5
Créances intérieures	10 905,0	11 973,9	13 122,2
Créances nettes sur l'Administration Centrale	2 106,9	2 008,3	1 835,0
BCEAO	8 798,1	9 965,7	11 287,2
Banques	1 372,0	1 372,0	1 372,0
Créances sur les autres secteurs	184,7	163,9	183,9
Passif non monétaire	11 811,8	13 268,6	14 928,9
Autres postes nets	2 757,8	2 982,1	3 241,3

Source : BCEAO

II- EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2016-2022

II.1. EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2016-2019

II.1.1 Politiques en matière de finances publiques 2016-2019

Les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'amélioration de la gestion des finances publiques sur la période 2016-2019 ont contribué à la réalisation des principaux objectifs du Programme Economique et Financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI).

En effet, plusieurs réformes ont été mises en œuvre, aussi bien au niveau fiscal qu'au niveau des dépenses publiques.

Au titre de **la fiscalité intérieure**, les principales mesures ont concerné :

- l'aménagement des droits d'accises (tabacs et boissons) en vue de l'harmonisation du dispositif avec la directive de l'UEMOA ;
- l'admission en régime simplifié des entreprises prestataires de services pétroliers en vue de faciliter leur identification, le suivi de leurs activités, de leurs déclarations fiscales et les paiements des impôts dus ;
- l'informatisation du circuit de remboursement des crédits de TVA induisant plus de transparence et de célérité dans le traitement des dossiers, et le renforcement des ressources de la régie de remboursement ;
- la segmentation des contribuables par la création de la Direction des Moyennes Entreprises (DME) pour coordonner les activités des quatre (04) Centres des Moyennes Entreprises (CME) créés en 2014 et 2016, et la révision à la baisse de 400 millions à 200 millions du seuil du chiffre d'affaires des entreprises éligibles au CME ;
- le renforcement du contrôle fiscal par la réorganisation des services (création de la Direction des Enquêtes, du Recoupement et de l'Analyse Risque, Direction des Vérifications Nationales), les contrôles conjoints DGI-DGD, ainsi que le renforcement de la coopération internationale ;
- le renforcement des compétences de la Direction des Grandes Entreprises ainsi que la Direction des Moyennes Entreprises pour toutes les missions fiscales concernant les entreprises relevant de leurs fichiers respectifs, notamment en matière de contrôle sous toutes ses formes ;
- l'instauration du formulaire unique de déclaration et de paiement de l'impôt en vue de faciliter l'accomplissement des obligations fiscales des contribuables ;
- l'institution des télé-procédures (déclaration et paiement de l'impôt via le portail e-impôt) en vue de disposer en temps réel, d'informations fiables sur les contribuables. Les télé-procédures ont été rendues obligatoires à partir de 2018, pour tous les contribuables relevant de la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et de la Direction des Moyennes Entreprises (DME) ;

- la réforme du système d'information de la DGI par la mise en œuvre du Système Intégré de Gestion de l'Impôt en Côte d'Ivoire (SIGICI). Ce système devrait permettre à la DGI de disposer en temps réel d'informations essentielles sur les contribuables et les activités pour une gestion plus efficace et équitable de l'impôt ;
- l'institution du paiement par mobile money en 2018 pour faciliter l'accomplissement des obligations fiscales des petits contribuables de l'impôt synthétique et ceux de l'impôt foncier ;
- l'institution d'un système amélioré de suivi de la facturation dans les secteurs sensibles à la fraude à la TVA ;
- l'instauration d'un système de contrôle des flux des télécommunications ;
- le renforcement de l'Autorité morale de l'Administration par l'amélioration de l'encadrement des services fiscaux.

En 2019, le dispositif fiscal a été renforcé par des mesures de soutien aux entreprises, notamment les PME-PMI, les entreprises agricoles et du BTP, des mesures à caractère social visant l'amélioration des conditions de vie de certaines catégories de la population et l'emploi des jeunes, mais également des mesures de renforcement des moyens de l'Etat à travers l'institution des droits d'accises sur certains produits de luxe (marbre, véhicules de tourisme de plus de 13 chevaux). Par ailleurs, le dispositif a été adapté à la fiscalisation des activités de transfert d'argent par téléphone mobile, et à l'imposition des personnes physiques en matière d'impôt BIC.

Au titre de **la fiscalité de porte**, les principales mesures ont porté essentiellement sur :

- la mise en œuvre du Tarif Extérieur Commun (TEC) version 2 en 2018 ;
- la modernisation des outils de contrôles à travers l'acquisition et l'installation de quatre (04) scanners mobiles à Abidjan, San-Pedro, Noé et à Ouangolodougou ainsi qu'un scanneur fixe re-localisable ;
- le renforcement du suivi des exonérations fiscales avec un rapport annexé chaque année à la loi de finances ;
- le renforcement du contrôle dans les secteurs porteurs de recettes ;
- l'interconnexion des systèmes des Douanes de Côte d'Ivoire et du Burkina Faso effective depuis le 22 mars 2019 ;
- la finalisation du module de gestion de visite dans le SYDAM WORLD en juin 2019 ;
- l'extension du module informatique de dédouanement des véhicules usagés (SYDAM AUTO) aux bureaux frontières en janvier 2019 ;
- la redynamisation du cadre de concertation Douanes/Secteur pétrolier (décision N°028/SEPMBPE/DGD du 11/03/2019) au travers de rencontres plus régulières en vue d'accentuer la lutte contre la fraude sur les produits pétroliers ;
- l'entrée en phase active du programme de vérification de la conformité des importations au 1^{er} juillet 2019 ;

- le transfert des compétences de Webb Fontaine à la Direction Générale des Douanes au 1er avril 2019.

Au titre des **dépenses publiques**, les principales mesures mises en œuvre pour une efficacité des finances publiques sont :

- la poursuite de l'amélioration de la performance de la gestion des finances publiques, à travers la mise en œuvre des actions du Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques 2018-2020, notamment :
 - les travaux au titre du basculement au budget-programmes, qui constitue une réforme en profondeur de la gestion des finances publiques, axée sur la performance, une plus grande responsabilisation des acteurs et une vision à moyen terme ;
 - la consolidation de la gestion des risques budgétaires avec le renforcement de l'évaluation du risque dans le cadre de l'élaboration du document de « déclaration sur les risques budgétaires » ;
 - le déploiement du SIGFIP au sein des ambassades et des localités de l'intérieur du pays ;
- la modernisation du système de passation des marchés publics à travers :
 - la poursuite du processus de dématérialisation des procédures de marchés publics ;
 - la réduction du recours aux procédures dérogatoires au profit des procédures concurrentielles ;
 - la connexion de façon graduelle des établissements publics nationaux et des sociétés d'Etat au SIGMAP ;
 - le déploiement du SIGMAP dans différentes collectivités ;
 - la réduction des délais de passation des marchés publics à 83 jours.
- le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation PIMA relative à l'efficacité des dépenses d'investissement ;
- la poursuite des travaux du déploiement du Compte Unique du Trésor (CUT) ;
- la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la dette publique ;
- la maîtrise de la masse salariale conformément à la stratégie de gestion de la masse salariale ;
- l'accessibilité de l'information budgétaire à travers la confection et la vulgarisation du budget citoyen.

II.1.2 Opérations financières de l'Etat 2016-2019

Tableau 5 : Tableau des opérations financières de l'Etat de 2016 à 2019

En milliards de FCFA

Agrégats	2016	2017	2018	2019
	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Estimation
Recettes et dons	4 179,6	4 523,4	4 764,1	5 259,1
Recettes fiscales	3 352,6	3 660,8	3 882,4	4 299,4
Impôts intérieurs	1 796,5	1 990,9	2 185,7	2 462,6
Droits et taxes à l'importation	1 163,8	1 224,3	1 301,8	1 436,4
Droits et taxes à l'exportation	3 92,3	445,6	394,8	400,4
Recettes non fiscales	5 31,6	596,5	635,6	645,9
Cotisations de sécurité sociale	443,3	455,7	479,2	503,4
Autres	88,3	140,7	156,4	142,6
Dons	253,5	266,1	246,2	313,7
Projet	105,9	115,2	87,4	143,9
Programme	147,6	150,9	158,7	169,9
Dépenses et prêts nets	5 014,6	5 521,8	5 708,3	6 049,2
Dépenses Courantes	2 890,4	3 317,9	3 424,5	3 609,2
Personnel	1 400,8	1 512,3	1 621,9	1 720,8
Prestations sociales	260,7	263,7	296,3	323,7
Subvention et transferts	385,8	430,1	403,7	420,2
Fonctionnement (y/c sociales ciblées)	843,2	1 111,7	1 102,5	1 144,4
Investissement	1 408,4	1 526,8	1 547,3	1 596,4
/Financement intérieur	1 054,0	927,2	891,2	860,5
/Financement extérieur	354,4	599,6	656,1	735,9
Emprunts	252,3	485,1	569,0	592,0
Dons	102,1	114,6	87,1	143,9
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	355,6	297,6	302,3	311,6
Intérêts	360,1	379,5	434,2	532,1
Intérieur	183,2	203,6	206,1	211,6
Extérieur	177	175,8	228,0	320,5
Solde base ordonnancement	-837,9	-998,3	-944,2	-790,2
% du PIB	-4,00%	-4,5%	-3,95%	-3,0%
Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)	-628,4	-514,0	-375,6	-198,1
% du PIB	-2,90%	-2,32%	-1,57%	-0,76%
Solde primaire de base	-394,9	-281,4	-99,2	164,1
% du PIB	-1,80%	-1,27%	-0,42%	0,63%
Financement	832,6	993,7	955,9	637,7
Extérieur	449	1 119,5	1 332,4	942,8
Tirages (y/c appui budgétaire et Eurobonds)	351,3	1 738,2	1 759,1	1 202,2
Amortissement	-269,7	-710,8	-290,2	-342,3
Autre financement extérieur	367,3	92,1	-136,6	82,9
Intérieur	383,6	-125,8	-376,4	-305,2
Bancaire	352,1	65,9	-233,6	-143,5
Autre	31,5	-191,7	-142,8	-161,7
Ecart (- sur financement)	-5,4	-4,7	11,7	-152,5
PIB	20 931,4	22 150,8	23 899,8	25 955,1

Source : MEF/DGE/DPPSE

L'analyse des opérations financières de l'Etat sur la période 2016-2019 fait ressortir une amélioration continue de la mobilisation des recettes et une augmentation soutenue des dépenses totales due à la prise en compte des besoins croissants de la population. L'évolution des principaux postes est présentée ci-après.

II.1.2.1. Recettes et dons

Les recettes et dons ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 6,8% de 2016 à 2018, passant de **4 179,6** milliards de FCFA en 2016 à **4 764,1** milliards de FCFA en 2018.

Cette évolution est rendue possible grâce à un effort de mobilisation de l'ensemble des recettes. En effet, les recettes fiscales ont connu une croissance annuelle moyenne de 7,6%, passant de 3 352,6 milliards de FCFA en 2016 à 3 882,4 milliards de FCFA en 2018. Elles sont composées de la fiscalité intérieure (54,8%) et de la fiscalité de porte (45,2%). Concernant la fiscalité intérieure, elle passe de 1 796,5 milliards de FCFA en 2016 à 2 185,7 milliards de FCFA en 2018, soit une progression moyenne annuelle de 10,3%. Pour la fiscalité de porte, les réalisations progressent de 1 556,1 milliards de FCFA en 2016 à 1 696,6 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse moyenne annuelle de 4,4%.

Ces progrès s'expliquent principalement par la relance et la consolidation des activités économiques, ainsi que par la mise en œuvre satisfaisante des réformes, notamment au niveau des mesures de politiques et d'administrations fiscales.

Cette croissance positive des recettes fiscales devrait se poursuivre en 2019 avec une estimation de 4 299,4 milliards de FCFA.

S'agissant des recettes non fiscales, elles sont passées de 531,6 milliards de FCFA en 2016 à 635,6 milliards de FCFA en 2018, soit une progression moyenne annuelle de 9,3%. En 2019, elles devraient atteindre un niveau de 645,9 milliards de FCFA.

Quant aux dons, ils passent de 253,5 milliards de FCFA en 2016 à 246,2 milliards de FCFA en 2018, soit une contraction de 7,3 milliards de FCFA. Ils intègrent le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) dont le niveau est resté constant à 147,6 milliards de FCFA de 2014 à 2016, puis est passé à 150,9 milliards de FCFA en 2017 avec la prise en compte du Programme de Conversion de dette en projets de Développement (PCD) avec l'Espagne de 3,3 milliards de FCFA acquis en cours d'année 2017. En 2018, le niveau du C2D et du PCD est ressorti à 158,7 milliards de FCFA.

En 2019, les dons pourraient être mobilisés à hauteur de 313,7 milliards de FCFA intégrant un niveau de 158,7 milliards de projets C2D et PCD.

II.1.2.2. Dépenses et prêts nets

Les dépenses publiques sont passées de 5 014,6 milliards de FCFA en 2016 à 5 708,3 milliards de FCFA en 2018. Cette hausse est essentiellement liée à la croissance des dépenses d'investissement qui sont passées de 1 408,4 milliards de FCFA en 2016 à 1 547,3 milliards de FCFA en 2018 et à la prise en compte des besoins croissants des administrations à travers les dépenses de fonctionnement qui sont passées de 843,2 milliards de FCFA en 2016 à 1 102,5 milliards de FCFA en 2018.

A fin 2019, **les charges de l'Etat** devraient atteindre un niveau de 6 049,2 milliards de FCFA en lien avec la mise en œuvre de certaines mesures salariales issues des accords signés entre le Gouvernement et les syndicats de fonctionnaires. Les dépenses d'investissement devraient ressortir à 1 596,4 milliards de FCFA, en lien avec la mise en œuvre du PND 2016-2020.

Les **intérêts dus sur la dette publique** ont enregistré une hausse significative. Ils sont passés de 360,1 milliards de FCFA en 2016 à 434,2 milliards de FCFA en 2018, soit une croissance annuelle moyenne de 9,8% liée essentiellement aux intérêts payés sur les émissions d'eurobond. En 2019, le niveau des intérêts de la dette devrait s'établir à 532,1 milliards de FCFA.

Le **déficit budgétaire** est passé de 4,0% du PIB en 2016 à 4,5% du PIB en 2017 imputable à la prise en compte des revendications sociales, couplée à la chute des prix du cacao et à la hausse du cours du baril de pétrole à l'international. En 2018, le déficit s'est affiché à 4,0%. Il se réduirait en 2019 pour ressortir à 3,0% du PIB afin de respecter les normes communautaires.

II.1.2.3 Opérations de financement

Le **financement** de ces déficits budgétaires a été rendu possible grâce aux ressources mobilisées sur les marchés monétaire et financier à hauteur de 1 688,1 milliards de FCFA en 2016, de 2 362 milliards de FCFA en 2017 et de 1 615,5 milliards de FCFA en 2018. En 2017 et 2018, la Côte d'Ivoire a eu recours au marché financier international à travers deux émissions d'eurobond respectivement pour 1 143,5 milliards de FCFA et 1 115,1 milliards de FCFA.

En 2019, le déficit serait couvert par le recours au marché monétaire et financier à hauteur de 1 781,1 milliards de FCFA intégrant un financement en devises pour un montant équivalent à 500 milliards de FCFA. Par ailleurs, l'Etat bénéficierait d'appuis budgétaires prévus à 152,2 milliards de FCFA.

II.2. PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES 2020-2022

II.2.1 Politiques des finances publiques 2020-2022

II.2.1.1 Au titre de la fiscalité

La politique fiscale sur la période 2020-2022 sera essentiellement orientée vers la poursuite des efforts de modernisation de l'administration fiscale, de facilitation de l'accomplissement des obligations fiscales, de renforcement de l'efficacité en matière de recouvrement des recettes, de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Au titre de **la fiscalité de porte**, les principales mesures à mettre en œuvre concernent :

- le renforcement de la surveillance du transit douanier et du contrôle aux frontières ;
- la poursuite de la modernisation des procédures par (i) la finalisation de la dématérialisation et de la Gestion Electronique des Documents (GED), (ii) la mise en œuvre des recommandations de l'audit du système informatique (mise en place du site de secours et réaménagement du site principal) ; (iii) l'actualisation du guide des procédures douanières ;
- l'opérationnalisation de l'interconnexion des systèmes informatiques des administrations des Douanes de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso ;
- la production d'un rapport sur les écarts entre les données d'importation ivoiriennes et les données internationales d'exportation vers la Côte d'Ivoire pour 20 produits importants en termes de revenus de douanes à l'importation et en dériver un plan d'action pour répondre aux déficiences identifiées ;
- le renforcement des efforts de lutte contre la fraude à travers la poursuite de l'équipement des bureaux frontières et la mise en place d'un programme de certification des opérateurs économiques pour encourager les bonnes pratiques.

Les réformes sur la période 2020-2022 devraient également s'inscrire dans la dynamique des mesures mises en œuvre par l'Etat et qui visent principalement à prendre en compte les effets de l'application des Accords de Partenariats Economiques (APE) au niveau du commerce international et de la mondialisation.

Au titre de **la fiscalité intérieure**, les réformes concernent entre autres, l'amélioration du système de gestion de l'information, la rationalisation des méthodes de travail grâce à la digitalisation, la simplification du système fiscal, notamment par l'harmonisation et l'extension de la base imposable de certains impôts, la rationalisation des régimes et barèmes d'imposition et l'abandon progressif de mesures d'incitation à l'investissement au profit d'une approche plus globale d'incitation basée sur une fiscalité de droit commun, à taux modérés.

Ainsi, les réformes envisagées sur la période 2020-2022 s'articulent autour des axes principaux ci-après :

- **la réforme de l'administration fiscale**, axée sur l'organisation des services opérationnels et la réorientation de leurs missions ;

- **la modernisation de la gestion de l'impôt** qui sera mise en œuvre par :
 - la poursuite du déploiement du système intégré de gestion de l'impôt (SIGICI);
 - la mise en place du système d'archivage électronique ;
 - l'informatisation du Guichet Unique de Dépôt des Etats Financiers (GUDEF) en vue de permettre la constitution de bases de données fiables et renforcer les capacités de recoupements des données des entreprises à des fins de contrôle fiscal ;
 - la poursuite de la simplification et de l'allègement des procédures, notamment la dématérialisation des procédures de délivrance des différents documents et actes administratifs (attestation de régularité fiscale, dossier fiscal, avis d'imposition, etc.) ;
 - l'implémentation de la Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) pour une meilleure maîtrise de la gestion prévisionnelle des ressources humaines de la DGI ;
 - la limitation des exonérations ponctuelles aux seuls secteurs sociaux et à ceux liés aux dons ;
 - le renforcement de la coopération internationale en vue de lutter plus efficacement contre les activités de transferts illicites de fonds et de blanchiment d'argent.
- **la réforme de la fiscalité directe**, d'une part, des personnes physiques notamment par la simplification du mode de détermination de l'impôt sur le revenu, des impôts sur les traitements et salaires, et d'autre part, des entreprises, avec la mise en place à terme d'un système de taxation cédulaire et d'un impôt sur les sociétés ;
- **le renforcement de la fiscalisation du secteur informel et de la fiscalité des ressources naturelles** par l'imposition de secteurs non encore suffisamment fiscalisés tel que le secteur agricole, par le réaménagement du régime de l'impôt synthétique, et par la poursuite des opérations de recensement et d'élargissement de l'assiette fiscale ;
- **la réforme de la politique fiscale en matière de TVA** qui consistera en :
 - la poursuite des réaménagements nécessaires du dispositif de la taxe sur la valeur ajoutée afin de renforcer sa neutralité au regard des entreprises ;
 - l'élargissement de l'assiette de la TVA en réduisant progressivement le champ des exonérations, notamment pour se conformer aux directives de l'UEMOA, et en étendant l'application du taux réduit à certains produits jusqu'ici exonérés ;
 - la rationalisation des mécanismes de gestion de la TVA en généralisant le remboursement, en modulant les conditions de celui-ci en fonction des profils-risques des demandeurs et en sécurisant les recettes affectées au remboursement ;
- **la réforme du cadastre** en vue de sa modernisation : les travaux en cours du Comité d'Optimisation du Rendement de l'Impôt Foncier (CORIF) s'inscrivent dans ce cadre.

II.2.1.2. Au titre des dépenses publiques

Les principales mesures envisagées dans le cadre de la gestion des dépenses sur la période 2020-2022 sont les suivantes :

- la mise en œuvre d'une politique d'endettement soutenable définie dans la stratégie de gestion de la dette publique ;
- l'actualisation de la stratégie de maîtrise de la masse salariale adoptée ;
- la poursuite des efforts de réduction des délais de passation des marchés publics et d'exécution des dépenses en vue de l'amélioration de la capacité d'absorption, notamment au niveau des dépenses d'investissement ;
- la poursuite de la mise en œuvre des mesures contenues dans le schéma directeur des réformes des finances publiques, notamment :
 - la rénovation de la planification, la programmation, la budgétisation, le pilotage de l'exécution des dépenses de l'Etat ;
 - la mise en place d'un nouveau système d'information financière de la chaîne de la dépense ;
- la poursuite de la rédaction d'une déclaration sur les risques budgétaires à joindre en annexe aux Projets de loi de Finances (PLF) ;
- le basculement intégral en budget-programmes ;
- la mise en place d'un dispositif renforcé de contrôle interne ;
- la dématérialisation progressive des procédures de passation des marchés publics en vue de faciliter la compétition dans le cadre de la commande publique, notamment pour les PME ;
- la mise en ligne du Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP) afin de le rendre plus accessible et contribuer ainsi à la célérité dans le traitement des opérations de passation des marchés publics ;
- la poursuite de la catégorisation des entreprises, et la mise à jour de la banque de données des prix de référence ;
- la vulgarisation de l'information budgétaire à travers le budget citoyen.

II.2.2 Opérations financières de l'Etat 2020-2022

Les prévisions de recettes et de dépenses pour la période 2020-2022 sont basées sur un taux de croissance moyen du PIB réel de 7,2% sur la période susmentionnée, et les effets escomptés des mesures de politiques fiscales ainsi que les efforts d'amélioration du recouvrement des impôts et taxes.

Les recettes tiennent compte des estimations de 2019 et intègrent les recettes affectées aux collectivités et organismes bénéficiaires des prélèvements fiscaux et parafiscaux (FER, SIR, ANAGED, CCC, etc.).

Tableau 6 : Tableau des opérations financières de l'Etat de 2020 à 2022

En milliards de FCFA

Agrégats	2020	2021	2022
	Estimation	Estimation	Estimation
Recettes et dons	5 711,4	6 164,5	6 651,4
Recettes fiscales	4 742,1	5 153,0	5 620,4
Impôts intérieurs	2 759,9	3 031,8	3 339,6
Droits et taxes à l'importation	1563,0	1 702,4	1 860,4
Droits et taxes à l'exportation	419,2	418,8	420,40
Recettes non fiscales	628,6	651,8	691,1
Cotisations de sécurité sociale	525,0	553,1	583,0
Autres	103,6	98,6	108,1
Dons	340,7	359,8	340,0
Projet	171,4	212,2	192,4
Programme	169,3	147,6	147,6
Dépenses et prêts nets	6 574,2	7 090,5	7 660,3
Dépenses Courantes	3 766,0	3 943,3	4 149,7
Personnel	1 770,2	1 828,8	1 945,0
Prestations sociales	346,1	363,8	382,5
Subvention et transferts	427,2	454,0	440,7
Fonctionnement (y/c sociales ciblées)	1222,5	1296,6	1 381,6
Investissement	1 816,1	2 191,1	2 502,0
/Financement intérieur	950,5	1 305,2	1 520,6
/Financement extérieur	865,6	885,9	981,4
Emprunts	694,2	673,7	789,0
Dons	171,4	212,2	192,4
Autres (dépenses en capital, sortie de crise, déchets toxiques)	367,8	293,0	299,1
Prêts nets	0	0	0
Intérêts	624,3	663,2	709,4
Intérieur	238,8	231,7	237,2
Extérieur	385,5	431,5	472,2
Solde base ordonnancement	-862,8	-926,0	-1008,8
% du PIB	-3,0%	-3,0%	-3,0%
Solde budgétaire de base (Définition UEMOA)	-168,6	-252,2	-219,8
% du PIB	-0,6%	-0,8%	-0,7%
Solde primaire de base	286,4	263,3	342,0
% du PIB	1,0%	0,9%	1,0%
Financement	862,8	926,0	1008,8
Extérieur	981,7	920,8	908,9
Tirages (y/c appui budgétaire et Eurobonds)	1356,4	1330,2	1545,2
Amortissement	-391,8	-464,1	-606,6
Autre financement extérieur	17,1	54,8	-29,7
Intérieur	-118,9	-109,8	-201,8
Bancaire	-220,4	-98,6	-173,3
Autre	101,6	-11,2	-28,5
Ecart (- sur financement)	0,0	115,0	301,7
PIB	28 307,7	30 868,0	33 628,4

Source : MEF/DGE/DPPSE

II.2.2.1. Recettes et dons

En considérant les hypothèses de projections des recettes énoncées plus haut, **les recettes totales et dons** passeraient de **5 711,4** milliards de FCFA en 2020 à **6 651,4** milliards de FCFA en 2022, soit un taux de croissance moyen annuel de 7,9%. Ces ressources resteraient dominées par les recettes fiscales (83,7% en moyenne sur la période).

Les recettes fiscales passeraient de **4 742,1** milliards de FCFA en 2020 à **5 620,4** milliards de FCFA en 2022. La pression fiscale s'établirait à 16,7 % en 2022 du fait des mesures envisagées par les administrations fiscale et douanière et les perspectives favorables de la conjoncture nationale et internationale.

Les recettes non fiscales passeraient de **628,6** milliards de FCFA en 2020 à **691,1** milliards de FCFA en 2022. Elles tiennent compte de l'impact de la réforme de la sécurité sociale y compris la prise en compte des revendications des fonctionnaires, et celui de la mise en œuvre de la stratégie de la masse salariale, ainsi que du renouvellement des licences de téléphonie cellulaire.

S'agissant des dons, ils ressortiraient à **340,7** milliards de FCFA en 2020 pour atteindre **340,0** milliards de FCFA en 2022.

II.2.2.2. Dépenses et prêts nets

Les **dépenses et prêts nets** passeraient de **6 574,2** milliards de FCFA en 2020 à **7 660,3** milliards de FCFA en 2022.

Les charges salariales progresseraient en moyenne de 4,8% sur la période pour passer de 1 770,2 milliards de FCFA en 2020 à 1 945,0 milliards de FCFA en 2022 en absence de mesures nouvelles et de nouvelles revendications salariales. Cette hausse serait notamment liée aux impacts des recrutements ordinaires, des recrutements exceptionnels ainsi que de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de gestion de la masse salariale. Cette stratégie tient compte : (i) de la poursuite des avancements indiciaires ; (ii) des recrutements notamment dans les secteurs sociaux ; (iii) des changements de situations administratives ; (iv) de l'amélioration de la gestion des effectifs, (v) des engagements salariaux du Gouvernement suite à la grève des fonctionnaires intervenue en 2017, (vi) de la loi de programmation militaire et (vii) de la loi de programmation de la sécurité intérieure.

Les dépenses de fonctionnement projetées à 1 222,5 milliards de FCFA en 2020, connaîtraient une hausse moyenne annuelle de 6,3% pour atteindre 1 381,6 milliards de FCFA en 2022.

Les subventions et transferts passeraient de 427,2 milliards de FCFA en 2020 à 440,7 milliards de FCFA en 2022. Ces subventions sont effectuées essentiellement au profit des écoles privées pour la prise en charge des élèves qui y sont affectés, des EPN, des collectivités et du secteur électricité.

Les dépenses d'investissement s'établiraient à **1 816,1** milliards de FCFA en 2020. En prenant en compte les priorités du PND 2016-2020, elles évolueraient en moyenne de 17,4% pour atteindre un niveau de 2 502,0 milliards de FCFA en 2022. Le taux d'investissement passerait de 6,4% du PIB en 2020, à 7,1% en 2021 et à 7,4% en 2022. Par ailleurs, les financements sur ressources intérieures représenteraient en moyenne 58,0% sur la période.

Les intérêts sur la dette publique se chiffraient à **624,3** milliards de FCFA en 2020, puis s'élèveraient à **709,4** milliards de FCFA en 2022, conformément à la stratégie d'endettement de l'Etat.

Le **déficit budgétaire** serait maintenu dans la limite de 3% sur la période conformément au critère de convergence de l'UEMOA.

II.2.2.3. Opérations de financement

Les marchés monétaire et financier seraient sollicités pour la couverture des besoins de financement sur la période 2020-2022. Ainsi, les mobilisations passeraient de 1494,4 milliards en 2020 à 1450 milliards en 2021 et à 1500 milliards en 2022. Il est prévu sur cette période trois émissions d'Eurobond pour des montants équivalents à 492,9 milliards de FCFA en 2020, 600 milliards de FCFA en 2021 et 700 milliards de FCFA en 2022.

II.3. GESTION DE LA DETTE PUBLIQUE SUR LA PERIODE 2016-2022

II.3.1 Evolution de la dette publique sur la période 2016-2019

La dette publique suit une évolution en phase avec les normes internationales et communautaires. Cette évolution est en parfaite adéquation avec le financement du programme d'investissement public traduit dans les Plans Nationaux de Développement (PND) 2012-2015 et 2016-2020, dans le but de hisser la Côte d'Ivoire au rang des Pays émergents.

Le stock de la dette publique totale¹ est passé de 9 023,2 milliards de FCFA en 2016 à 10 045,1 milliards de FCFA en 2017, avant de s'établir à 11 607,8 milliards de FCFA en 2018, soit respectivement 43,1%, 45,3% et 48,6% du PIB. En 2019, il ressortirait à 12 422,5 milliards de FCFA, soit 47,9% du PIB.

¹ Non compris les encours C2D. En 2016, le C2D est de 1 106,07 milliards d'où un encours total (y/c C2D) de 10 129,3 milliards. En 2017, le C2D ressort à 965,1 milliards et 29,4 milliards au titre du Programme de Conversion de dette en projets de Développement (PCD) avec l'Espagne, soit un encours total de 11 039,7 milliards. En 2018, le C2D et le PCD ressortent respectivement à 811,3 milliards et 18,3 soit un encours total de 12 437,4 milliards.

II.3.1.1. Stock de la dette publique

Le recours de la Côte d'Ivoire au marché des capitaux de l'UEMOA a occasionné une hausse progressive du stock de la dette intérieure. Ce stock, qui était de 2 286,6 milliards de FCFA en 2012, est ressorti à 3 994,4 milliards de FCFA en 2018, soit une hausse globale de 75% sur la période. La part de la dette intérieure dans le portefeuille de la dette totale est passée de 48,9% en 2012 à 34,4% en 2018.

Les négociations entreprises par le Gouvernement auprès de la BCEAO ont abouti, le 1er janvier 2015, à la signature d'un Accord de rééchelonnement du stock de la dette due au 31 décembre 2014, hormis les allocations spéciales de DTS dont les échéances sont honorées à date. Les caractéristiques de cette restructuration portent sur un montant global de 366,5 milliards de FCFA.

Le plan de restructuration ainsi convenu s'exécute normalement à ce jour avec le paiement d'intérêts moratoires cumulé à 24,89 milliards de FCFA au 31 décembre 2018, sous réserve de l'échéance de l'année 2019 prévu à 6,2 milliards de FCFA. Ce moratoire devrait prendre fin en 2025, après le paiement de 39 milliards de FCFA d'intérêts additionnels prévus.

Le stock de la dette extérieure, évalué à 2 393,0 milliards de FCFA (16,6% du PIB) en 2012, s'est accru pour se situer à 7 613,4 milliards de FCFA en 2018 (31,9% du PIB). A fin 2019, il devrait s'afficher à 8 290,0 milliards de FCFA, représentant 31,9% du PIB.

Encadré 1 : Interventions sur le marché des capitaux

Les années 2014 et 2015 restent marquées par le retour de la Côte d'Ivoire sur les marchés financiers internationaux, avec les émissions réussies de deux (02) Eurobonds en juillet 2014 et février 2015 ayant permis de mobiliser respectivement 750 millions de dollars (357 milliards de FCFA) et 1 milliard de dollars (584,8 milliards de FCFA). Une émission d'Eurobond en deux (02) tranches (Euro et dollars) a été émise avec succès en juin 2017, pour un montant global de 1 141,3 milliards de FCFA net des rachats de dettes.

En 2018, la Côte d'Ivoire a également émis deux (02) Eurobonds d'un montant total de 1 700 millions d'Euro (1 115,1 milliards de FCFA). Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a poursuivi la diversification de la base de ses investisseurs avec l'émission d'un deuxième SUKUK en 2016, après le succès enregistré par l'émission de novembre 2015. En effet, l'émission du SUKUK 5,75 % 2015-2020 a été un succès à plusieurs égards :

- le montant recherché (150 milliards de FCFA) a été entièrement mobilisé, soit un taux de réalisation de 100% ;
- l'objectif visant à élargir la base des investisseurs a été atteint. L'émission a enregistré une forte participation des investisseurs hors UEMOA, principalement des pays arabo-musulmans, soit 45 %. De plus, les soumissions proviennent des institutionnels, des particuliers et des entreprises avec respectivement 98,7%, 0,8% et 0,6%.

Tableau 7 : Evolution du stock de la dette publique de 2015 à 2018*En milliards de FCFA*

DETTE PUBLIQUE	2014	2015	2016	2017	2018
Stock	6 438,5	7 914,8	9 023,2	10 045,1	11 607,8
<i>Encours</i>	6 018,6	7 896,5	9 023,2	10 045,1	11 607,8
<i>Arriérés</i>	419,9	18,3	-	-	-
Dettes extérieures (1)					
Stock	3 308,7	4 489,1	4 974,2	5 770,0	7 613,4
<i>Encours</i>	3 308,7	4 489,1	4 974,2	5 770,0	7 613,4
<i>Arriérés</i>	-	-	-	-	-
Dettes intérieures (2)					
Stock	3 129,8	3 425,7	4 049,0	4 275,1	3 994,4
<i>Encours</i>	2 709,9	3 407,4	4 049,0	4 275,1	3 994,4
<i>Arriérés</i>	419,9	18,3	-	-	-
Stock dette publique en % du PIB	36,9%	40,4%	43,1%	45,3%	48,6%

Source : MEF/DGTCP/DDP

II.3.1.2 Service de la dette publique

En 2016, le service de la dette publique s'était élevé à 1 309,2 milliards de FCFA pour une prévision de 1 340 milliards de FCFA. Ce service comprend la dette extérieure pour un montant de 333,0 milliards de FCFA hors l'échéance annuelle du C2D (147,6 milliards de FCFA), entièrement réglé et la dette intérieure pour 976,2 milliards de FCFA également honorés en totalité. Ce service comprend l'apurement total des arriérés résiduels (18,3 milliards de FCFA) hérités des gestions antérieures à 2015.

En 2017, le service de la dette publique s'était établi à 1 448,2 milliards de FCFA pour une prévision de 1 459,8 milliards de FCFA. Ce service comprend la dette extérieure pour un montant de 556,3 milliards de FCFA y compris les échéances du C2D (147,6 milliards de FCFA) et du Programme de Conversion de dette en projets de Développement (PCD) avec l'Espagne (3,3 milliards de FCFA), entièrement réglé et le service de la dette intérieure pour un montant de 891,9 milliards de FCFA également honorés en totalité.

En 2018, le service de la dette publique est ressorti à 1 547,2 milliards de FCFA dont 147,6 milliards de FCFA au titre de l'échéance C2D, en ligne avec les prévisions d'un montant de 1 547,3 milliards de FCFA. Ce service comprend 610,2 milliards de FCFA (39%) de dette extérieure et 937,0 milliards de FCFA (61%) de dette intérieure.

En 2019, le service prévisionnel de la dette publique s'élève à 1 773,1 milliards de FCFA, répartis en dette extérieure d'un montant de 751,9 milliards de FCFA dont 147,6 milliards de FCFA de C2D envers la France et 11,11 milliards de FCFA de PCD envers l'Espagne et en dette intérieure à hauteur de 1 021,3 milliards de FCFA dont 920,3 milliards de FCFA de titres publics. Au premier semestre de l'année, ce service a été honoré à hauteur de 1 048,2 milliards de FCFA (59,1%), soit 408,5 milliards de FCFA de dette extérieure et 639,7 milliards de FCFA de dette intérieure.

II.3.2 Politique de la dette publique 2019-2022

Le Gouvernement s'est engagé sur la période 2019-2022 à maintenir un niveau d'endettement soutenable en cohérence avec la politique d'endettement contenue dans la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme (SDMT). Cette stratégie a pour objectif général de satisfaire les besoins de financement de l'État et de respecter ses obligations de paiement au moindre coût possible à court, moyen et long terme, en maintenant le risque à un niveau prudent. Plusieurs types d'instruments seront utilisés, avec une priorité accordée aux instruments de longues maturités (moyen et long termes) et les emprunts libellés en Euros, devise dont la parité est fixe avec la monnaie locale (francs CFA).

Les besoins de financement de l'année 2019 sont estimés à 2 116,0 milliards de FCFA. Les besoins de financement de l'année 2020 sont estimés à 2 510,4 milliards de francs CFA. Les emprunts extérieurs devraient représenter 60% du financement en moyenne sur la période. Les emprunts extérieurs seraient composés de 10% d'emprunts concessionnels, de 40% d'emprunts semi-concessionnels, et de 50% d'emprunts non concessionnels.

Les emprunts intérieurs devraient permettre de combler les besoins bruts de financement à hauteur de 40%. Ces emprunts seraient émis sous forme d'instruments de court terme (10%), sous forme d'instruments de moyen terme (40%), sous forme d'instruments de long terme (40%) et sous forme de crédits auprès de bailleurs tels que la BOAD et le FMI (10%).

Les montants indicatifs des titres à émettre se présentent dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Montant indicatif à mobiliser de 2020 à 2022

En milliards de FCFA

Années	Montant indicatif des titres à émettre
2019	1 371,5
2020	1 494,4
2021	1 450,0
2022	1 500,0

Sources : MEF/SEPMBPE

II.3.3 Evolution de la dette publique 2020-2022

➤ Encours de la dette

L'encours de la dette publique est projeté à 13 207,4 milliards de FCFA en 2020 et à 14 562,1 milliards de FCFA en 2022, en raison des nouveaux emprunts nets à mobiliser selon les orientations de la Stratégie de gestion de la Dette à Moyen Terme.

Tableau 9 : Evolution de l'encours de la dette publique de 2019 à 2022 (basée sur la SDMT 2019-2023)

En milliards de FCFA

Encours	2019	2020	2021	2022
Dette publique (1) + (2)				
<i>Encours</i>	12 422,5	13 207,4	13 976,2	14 562,1
Dette extérieure (1)				
<i>Encours</i>	8 290,0	9 467,4	10 497,0	11 556,3
Dette intérieure (2)				
<i>Encours</i>	4 132,5	3 740,0	3 479,2	3 005,8
Stock dette publique en % du PIB	47,9%	46,7%	45,3%	43,3%

Sources : MEF/DGTCP/DDPD

➤ Service de la dette

Sur la période 2020-2022, le service de la dette totale est attendu à la hausse en comparaison à celui de 2019. Cette évolution se justifie par les importantes échéances de la BID, du FMI et des Eurobonds. Le service de la dette intérieure reste dominé par les échéances de titres publics.

Tableau 10 : Evolution du service de la dette publique de 2020 à 2022

(En milliards de FCFA)

Service de la dette publique	2020	2021	2022
TOTAL DU SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE (1) + (2)	2 137,1	2 092,2	2 337,1
Intérieure (1)	1 267,7	1 181,1	1 153,5
dont Remboursement de titres publics	1 197,0	997,9	1 094,5
<i>dont Bons du Trésor</i>	<i>135,5</i>	<i>217,5</i>	<i>166,4</i>
<i>Emprunts obligataires TPCI</i>	<i>399,0</i>	<i>480,1</i>	<i>534,6</i>
Extérieure (2)	869,4	1 011,1	1 183,6
dont Club de Paris	179,5	149,8	154,0
<i>dont AFD (C2D) et Espagne (PCD)</i>	<i>157,1</i>	<i>147,6</i>	<i>147,6</i>
Eurobonds	310,5	340,8	380,2

Source : MEF/DGTCP/DDPD

II.4 CRITERES DE CONVERGENCE 2016-2022

Dans le cadre du processus d'intégration régionale, la création d'une Union Economique et Monétaire a été retenue comme l'un des piliers pour accélérer la croissance et le développement économique des Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). A cet effet, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO a adopté en décembre 2001 la Décision A/DEC.17/12/01 portant création d'un mécanisme de surveillance multilatérale des politiques économiques et financières des Etats membres de la CEDEAO. Cette décision de 2001 a été modifiée par l'Acte additionnel A/SA.3/06/12 du 29 juin 2012 pour renforcer le mécanisme de la surveillance multilatérale au sein des Etats membres. À la même date du 29 juin 2012, la Conférence a adopté l'Acte additionnel A/SA.4/06/12 portant Pacte de Convergence et de Stabilité Macroéconomique entre les Etats membres de la CEDEAO. Il sera à son tour modifié en décembre 2015 par l'Acte additionnel A/SA.1/12/15 réduisant le nombre des critères de convergence à six (06), dont quatre (04) de premier rang et deux (02) de second rang.

Au niveau de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), la Conférence des Chefs d'Etat et Gouvernement a institué par l'Acte additionnel N°01/2015/CCEG/UEMOA du 19 janvier 2015, un Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité (PCSCS) entre les Etats membres de l'UEMOA en vue de (i) renforcer la convergence des économies des Etats membres, (ii) conforter la stabilité macroéconomique, (iii) accélérer la croissance économique et, (iv) approfondir la solidarité entre les Etats. Ce pacte est assorti de critères de convergence au nombre de cinq (05) dont trois (03) de premier rang et (02) de second rang.

Le Pacte de Convergence et de Stabilité Macroéconomique entre les Etats membres de la CEDEAO ainsi que le Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'UEMOA constituent des instruments communautaires et des engagements formels des Etats membres pour assurer la convergence des performances macroéconomiques des Etats membres.

II.4.1 Performance en matière de convergence dans la CEDEAO

II.4.1.1 Présentation des critères de convergence de la CEDEAO

➤ Critères de premier rang

- Ratio du déficit budgétaire dons compris/PIB Nominal (norme : $\leq 3\%$) ;
- Taux d'inflation en moyenne annuelle (norme : $\leq 10\%$ avec un objectif de moins de 5% en 2019) ;
- Réserves extérieures brutes en mois d'importations (norme : ≥ 3 mois d'importation) ;
- Financement du déficit budgétaire par la Banque Centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année précédente (norme : $\leq 10\%$ des recettes fiscales de l'année précédente).

➤ **Critères de second rang**

- Ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme : $\leq 70\%$) ;
- Variation du taux de change nominal (norme : +/- 10%).

II.4.1.2 Situation des critères de convergence 2016-2022

Sur la période 2016-2019, à l'exception du critère relatif au déficit budgétaire, tous les autres critères de premier comme de second rang devraient être respectés. En effet, le déficit budgétaire est ressorti à 4,0%, 4,5% et 4,0% du PIB nominal respectivement en 2016, 2017 et 2018. En 2019, il s'afficherait à 3,0% en conformité avec la norme communautaire de la CEDEAO.

De 2020 à 2022, le profil de l'ensemble des critères de convergence connaîtrait une amélioration continue. Ainsi, tous les critères seraient satisfaits sur cette période.

Tableau 11 : Situation des critères de convergence de la CEDEAO de 2016 à 2022

	Norme	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Critères de premier rang</i>								
Ratio du déficit budgétaire dans compris/PIB Nominal (en %)	≤ 3	4,0	4,5	4,0	3,0	3,0	3,0	2,8
Taux d'inflation en moyenne annuelle (en %)	$\leq 10\%$ avec un objectif de moins de 5% en 2019	0,7	0,7	0,4	0,8	0,8	1,5	1,5
Réserves extérieures brutes en mois d'importations	≥ 3 mois d'importation	3,9	4,2	4,5	4,9	4,9	4,9	4,9
Financement du déficit budgétaire par la Banque centrale rapporté aux recettes fiscales de l'année précédente (en %)	$\leq 10\%$ des recettes fiscales de l'année précédente	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Nombre de critère de premier rang respectés		03	03	03	03	04	04	04
<i>Critères de second rang</i>								
Ratio Dette/PIB (en %)	≤ 70	43,1	45,3	48,6	47,9	46,7	45,3	43,3
Variation du taux de change nominal	+/- 10%	-0,4	0,5	-2,8	-0,6	-	-	-
Nombre de critères de second rang respectés		02	02	02	02	02	02	02
Nombre total de critères respectés		5/6	5/6	5/6	5/6	6/6	6/6	6/6

Source : MEF/DGE/DAFER

II.4.2 Performance en matière de convergence dans l'UEMOA

II.4.2.1. Présentation des critères de convergence de l'UEMOA

➤ Critères de premier rang

- le ratio solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal (norme : $\geq -3\%$) ;
- le taux d'inflation annuel moyen (norme : $\leq 3\%$) ;
- le ratio de l'encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme : $\leq 70\%$).

➤ Critères de second rang

- le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales (norme : $\leq 35\%$) ;
- le taux de pression fiscale (norme : $\geq 20\%$).

A l'horizon de convergence fixé au 31 décembre 2019, tous les critères de premier rang doivent être respectés.

II.4.2.2 Situation des critères de convergence 2016-2022

Au plan national, les efforts en matière de respect des critères de convergence de l'UEMOA seront maintenus. La situation de convergence de la Côte d'Ivoire se présente comme ci-après :

➤ Critères de premier rang

Le solde budgétaire global (dons compris) rapporté au PIB nominal est ressorti à -4,0% en 2018 après -4,5% en 2017 et -4,0% en 2016. Ce critère n'a donc pas été conforme à la norme communautaire (supérieur ou égal à -3%). Ce ratio devrait s'améliorer en 2019, pour se situer à -3,0% du fait d'une forte progression de la mobilisation des recettes fiscales (+10,7%). Sur la période 2020-2022, cette dynamique devrait se poursuivre. En effet, le solde budgétaire global rapporté au PIB nominal devrait se maintenir à -3,0% de 2020 à 2021 et de -2,8% en conformité avec la norme communautaire fixée à -3%.

Le taux d'inflation annuel moyen est resté conforme à la norme communautaire de l'UEMOA (inférieur ou égal à 3%) sur toute la période 2016-2019, se stabilisant à 0,7% en 2016 et 2017. En 2018 et 2019, le taux d'inflation resterait toujours faible, s'affichant respectivement à 0,4% et 0,8%. Les efforts de maintien des prix devraient se poursuivre jusqu'en 2019, grâce aux mesures de lutte contre la cherté de la vie. Le taux d'inflation se maintiendrait en dessous de 3% sur la période 2020-2022.

L'encours de la dette publique totale (hors C2D) a représenté 48,6% du PIB en 2018, après un taux de 45,3% en 2017, respectant la norme communautaire (inférieur à 70%). En 2019, ce ratio devrait ressortir à 47,9% du fait du recours au marché financier régional et international pour le financement des investissements. La mise en œuvre de la stratégie d'endettement devrait permettre de maintenir ce ratio largement en deçà du seuil communautaire de 70% sur la période 2020-2022. Il passerait de 46,7% en 2020 à 43,3% en 2022.

A l'horizon de convergence en 2019, l'ensemble des critères de 1^{er} rang serait respecté grâce aux efforts de mobilisation des recettes et de rationalisation des dépenses, aux mesures de lutte contre la cherté de la vie ainsi que l'application de la stratégie d'endettement.

➤ **Critères de second rang**

Le ratio masse salariale sur recettes fiscales est passé de 40,0% en 2016 à 39,8% en 2019, au-delà de la norme communautaire fixée à un maximum de 35%. Ce ratio devrait rester au-dessus de cette norme en 2020 (37,3%), du fait de la mise en œuvre des mesures de revalorisation salariale des fonctionnaires et agents de l'Etat ainsi que les recrutements dans les secteurs sociaux. Toutefois, il enregistrerait une amélioration progressive pour atteindre 35,1% en 2021 et 33,8% en 2022, en cohérence avec la stratégie de maîtrise de la masse salariale.

Le taux de pression fiscale, dont la norme communautaire est fixée à 20% (base droit constaté), est passé de 16,0% en 2016 à 16,7% en 2019. Il progresserait sur la période 2020-2022, passant de 16,8% à 17,1%. Il convient de noter que ce taux de pression fiscale est déterminé sur la base des encaissements effectifs et se limite aux recettes de l'administration centrale.

Les efforts du Gouvernement en vue de maîtriser la masse salariale et d'améliorer le niveau des recettes devraient permettre à terme de respecter l'ensemble des critères de second rang.

Tableau 12 : Situation des critères de convergence de l'UEMOA de 2016 à 2022

Critères	Norme	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<i>Critères de 1er rang</i>								
Solde budgétaire global (dons compris) ² / PIB nominal (en %)	≥ -3	-4,0	-4,5	-4,0	-3,0	-3,0	-3,0	-2,8
Taux d'inflation annuel moyen (en %)	≤ 3	0,7	0,7	0,4	0,8	0,8	1,5	1,5
Encours de la dette publique ³ totale rapporté au PIB nominal (en%)	≤ 70	43,1	45,3	48,6	47,9	46,7	45,3	43,3
<i>Nombre de critères de premier rang respectés</i>		3	2	2	2	3	3	3
<i>Critères de 2nd rang</i>								
Ratio masse salariale / Recettes fiscales (en %)	≤ 35	41,8	41,3	41,8	40,0	37,3	35,1	33,8
Taux de pression fiscale (en %) ⁴	≥ 20	16,0	16,5	16,2	16,6	16,8	16,9	17,1
<i>Nombre de critères de second rang respectés</i>		0	0	0	0	0	0	1
<i>Nombre total de critères respectés</i>		3	2	2	2	3	3	4

Source : MEF/DGE/DAFER

NB : les cases grisées correspondent aux critères respectés.

² Y compris les recettes affectées et les dépenses affectées

³ Encours hors C2D

⁴ Les recettes fiscales à partir de 2016 intègrent désormais les recettes affectées aux collectivités et organismes bénéficiaires des prélèvements fiscaux et parafiscaux (FER, ANSUT, CCC, etc.).

II.4.3 Recommandations⁵

Des recommandations ont été faites par la Commission de l'UEMOA aux Autorités ivoiriennes à la suite de l'évaluation du Programme Pluriannuel de Convergence (PPC) 2019-2023. Ces recommandations sont les suivantes :

- le renforcement de la mobilisation des ressources à travers la poursuite de la mise en œuvre des actions visant à élargir l'assiette fiscale, la simplification du dispositif fiscal et la modernisation des Administrations fiscale et douanière;
- la poursuite des efforts visant la rationalisation des dépenses et la maîtrise de la masse salariale ;
- la poursuite des réformes à l'effet d'améliorer le climat des affaires et de mettre en place des Programmes de transformation des matières premières (cacao, anacarde, hévéa, etc.) ;
- la poursuite de la mise en œuvre d'une gestion prudente de la dette de façon à minimiser le risque de surendettement et à renforcer la résilience aux chocs.

⁵ Recommandations issues du Rapport de Surveillance Multilatérale (juin 2017)

III. SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS ET COLLECTIVITES TERRITORIALES

III.1. SITUATION FINANCIERE DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

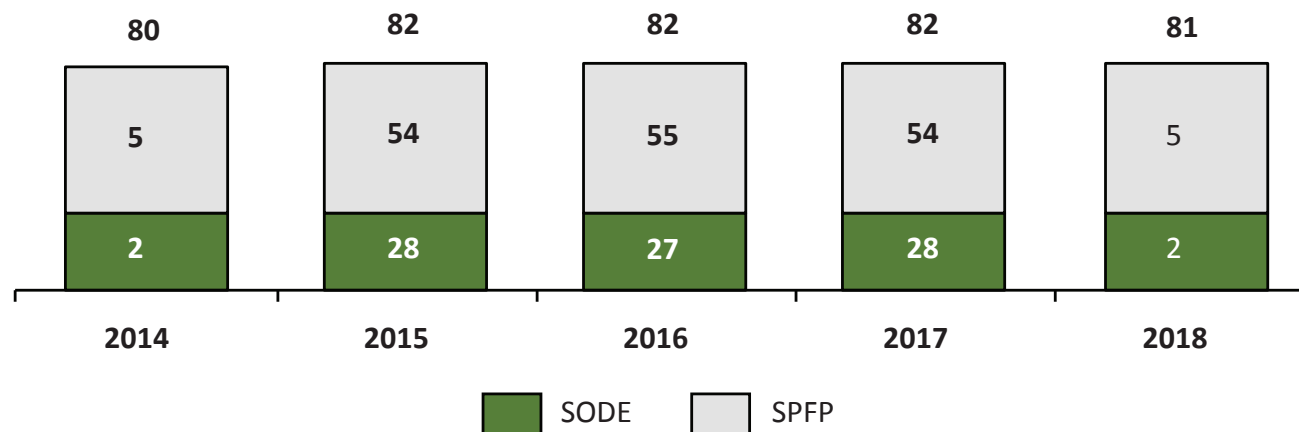
Au 31 décembre 2018, le *portefeuille de l'Etat*⁶ de Côte d'Ivoire est constitué de quatre-vingts et un (81) entreprises. Les entreprises publiques sont au nombre de quarante et un (41), dont vingt-sept (27) Sociétés d'Etat.

III.1.1 Evolution du portefeuille de l'Etat de 2016 à 2018

Au 31 décembre 2018, le nombre de sociétés dans le portefeuille de l'Etat se fixait à 81, avec la privatisation de la société PALMAFRIQUE.

Pour rappel, le portefeuille comptait 82 sociétés sur la période 2015-2017. En 2016, SUCRIVOIRE a été privatisée et l'ANARE transformée en autorité administrative indépendante, pendant que deux (2) nouvelles sociétés (Shiloh Manganèse SA (SM) et Newcrest Dougbafla Côte d'Ivoire (NDCI)) faisaient leurs entrées dans le portefeuille. En 2017, quatre (4) sociétés ont fait leurs entrées dans le portefeuille de l'Etat (Lagune Exploitation Bongouanou (LEB), Compagnie Minière du Bafing (CMB), Bondoukou Manganèse SA (BMSA) et Société Ivoirienne de Télédiffusion (SIDT)), deux (2) étaient en situation de cessation d'activités (SILS TECHNOLOGY et Société Abidjanaise de la Salubrité (SAS)), et deux (2) autres ont été privatisées (SN SOSUCO et NSIA Banque CI).

Graphique 3 : Evolution du portefeuille des Entreprises du Portefeuille de l'Etat de 2014 à 2018



Source : DGPE

⁶ Société d'Etat (SODE) et Société à participation financière publique (SPFP)

III.1.2 Evolution du capital social cumulé et quote-part de l'Etat

Les entrées et les sorties des sociétés du portefeuille de l'Etat sur la période 2016-2018, ont eu un impact sur le montant du capital social cumulé de ces entreprises.

Le montant du capital social cumulé a connu une baisse, se fixant à 422,3 milliards de FCFA en 2015 en liaison avec la sortie de deux sociétés (NEI-CEDA et COTIVO) du portefeuille de l'Etat et la cession de 39% des parts détenues par l'Etat dans la Société Ivoirienne de Banque (SIB). En 2016, ce capital (sans tenir compte des participations réciproques entre entreprises du portefeuille) s'est élevé à 437,4 milliards de FCFA. En 2017, quatre (04) sociétés (NSIA BANQUE, SN SOSUCO, SILS TECHNOLOGY, SAS) sont sorties du portefeuille pour laisser la place à quatre autres qui ont intégré le portefeuille de l'Etat. Cette situation, ajoutée à l'augmentation du capital de la société de transport aérien Air Côte d'Ivoire, a entraîné une hausse nette du montant total du capital social cumulé des sociétés du portefeuille de l'Etat, qui s'est fixé à 710 milliards FCFA.. En 2018, il s'est élevé à 605 milliards FCFA. Ce montant est en baisse principalement en raison de la sortie du portefeuille de PALMAFRIQUE.

Quant à la part de l'Etat dans ce capital, il s'est établi à 410 milliards de FCFA en 2018, représentant 67,8% du capital de l'ensemble des entreprises en 2018 contre 445 milliards FCFA en 2017, 251,8 milliards de FCFA en 2016, et 240,2 milliards de FCFA en 2015.

Ce capital se répartit comme suit :

- Sociétés d'Etat : 268 milliards FCFA contre 169,7 milliards de FCFA en 2017 ;
- Sociétés à participation financière publique majoritaire (participation supérieure à 50% du capital social) : 107 milliards FCFA contre 87 milliards de FCFA en 2017 ;
- Sociétés à participation financière publique avec minorité de blocage (participation comprise entre 33,33% et 50% du capital social) : 19 milliards FCFA contre 20,1 milliards de FCFA 2017 ;
- Sociétés à participation financière publique minoritaire (participation inférieure à 33,33% du capital social) : 16 milliards FCFA contre 17,3 milliards de FCFA en 2017.

L'analyse financière ci-dessous a porté sur soixante- quatorze (74) sociétés en raison de la non transmission des états financiers de sept (7) sociétés à la DGPE.

Il s'agit de :

- YAOURE MINING et NDCI, en phase de dissolution ;
- TRCI, en situation de litige opposant les actionnaires ;
- BHCI : en cours de privatisation ;
- PMCI, accusant un retard dans l'arrêté de ses comptes ;

- LEB, société minière en phase de construction de sa mine ;
- SIDT, en début d'activité.

Aussi, onze (11) sociétés⁷ n'ayant pas encore tenu leurs Assemblées Générales Ordinaires, les informations utilisées proviennent de leurs états financiers provisoires.

III.1.3 Chiffre d'affaires

En 2018, le chiffre d'affaires généré par les soixante- quatorze (74) sociétés, s'est établi à **4 485** milliards de FCFA contre **4 169** milliards de FCFA en 2017. Cette hausse de 7% a été occasionnée par les bonnes performances commerciales de la Société Ivoirienne de Raffinage (SIR), dont le chiffre d'affaires a augmenté de 234,6 milliards FCFA.

III.1.4. Résultat net

Le résultat net global des entreprises du portefeuille de l'Etat s'est soldé par un bénéfice de 225 milliards FCFA, en baisse de 22% par rapport à 2017. Ainsi, le résultat net connaît une baisse, après une hausse globale de 82 milliards de FCFA en 2015, de 161,1 milliards de FCFA en 2016 et de 82 milliards de FCFA en 2017.

Tableau 13 : Chiffres d'affaires et résultats nets par secteur d'activités des Entreprises Publiques de 2017 à 2018

en milliards de FCFA

Secteur	Chiffres d'affaires 2018	Chiffres d'affaires 2017	Var. Chiffres d'affaires (%)	Résultats nets 2018	Résultats nets 2017	Var. Résultats nets (%)
Agriculture et agro-industrie	61,3	43,4	41,2%	5,0	-6,0	-182,0%
Bâtiment & Infrastructures	34,4	26,9	27,9%	1,0	0,0	1494,7%
Eau et assainissement	102,2	94,9	7,7%	3,0	3,0	6,9%
Electricité	720,2	650,4	10,7%	35,0	30,0	18,1%
Finance	110,8	103,8	6,7%	3,0	-11,0	-126,7%
Hydrocarbures	1932,3	1627,8	18,7%	55,0	65,0	-16,5%
Média	19,1	20,7	-7,6%	1,0	2,0	-63,1%
Technologie, Télécom et Poste	575,7	626,4	-8,1%	23,0	62,0	-63,0%
Mines	480,2	517,9	-7,3%	48,0	129,0	-62,5%
Autres services	125,5	107,7	16,6%	4,0	2,0	102,9%
Transports	329,2	329,4	-0,1%	46,0	13,0	249,8%
Tourisme et Hôtellerie	24	26,7	-10,1%	2,0	2,0	-1,0%
Total général	4514,9	4175,9	8,1%	225,0	291,0	-22,5%

Source : DGPE

⁷ ANADER, ANSUT, BONDOUKOU MANGANESE, CNRA, FER, GESTOCI, IVOIRE MANGANESE, PETROCI, SICOGI, SODEFOR, et VITIB

III.1.5 Subventions

En 2018, **vingt-trois (23) entreprises du portefeuille ont bénéficié de subventions de l'Etat**. Le montant total des subventions, s'est établi à 63,8 milliards FCFA contre 64,1 milliards FCFA en 2017, soit une baisse de 1%.

Ce montant se décompose comme suit :

- subventions d'exploitation et d'équilibre : 62,2 milliards FCFA contre 59,8 milliards FCFA en 2017 ;
- subventions d'investissement : 1,6 milliard FCFA contre 4,3 milliards FCFA en 2017.

Tableau 14 : Subventions de l'Etat aux Entreprises Publiques de 2018 à 2020

TYPE DE SUBVENTION	En milliards de FCFA		
	2020 (prévision)	2019 (notifié)	2018 (réalise))
SUBVENTION D'EXPLOITATION	58,9	61	62.2
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	14,5	15,1	1.6
TOTAL SUBVENTIONS	73,4	76,1	63.8

Source : DGPE, DGBF

III.1.6 Endettement

En vue d'encadrer et d'assurer un suivi de l'endettement des entreprises publiques, le Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat a signé un arrêté N°225/SEPMBPE/DGPE du 8 Avril 2019 portant fixation des seuils d'emprunt et de garantie des sociétés d'Etat. Ce nouvel arrêté distingue les sociétés à caractère commercial de celles à caractère non commercial.

Au 31 décembre 2018, le stock de la dette des entreprises publiques était de 1 765 milliards de FCFA contre 1 021 milliards de FCFA en 2017 et 740,1 milliards de FCFA en 2016, soit des hausses respectives de 73% et 38%.

Le montant des dettes rétrocédées s'élève à 597 milliards de FCFA, représentant 34% du stock global de la dette des entreprises publiques, reparti entre cinq (5) sociétés notamment CI-ENERGIES, AIR COTE D'IVOIRE, ANSUT, SIPF et SODEMI.

Quant à la dette garantie par l'Etat, elle ne concerne que l'entreprise AIR COTE D'IVOIRE pour un montant de 39 milliards de FCFA en 2018, contre 39,4 milliards de FCFA en 2017 et 30,4 milliards de FCFA en 2016.

III.2 - SITUATION FINANCIERE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX 2016-2018

A fin décembre 2018, la Côte d'Ivoire dénombre 102 EPN fonctionnels dont 63 à caractères administratifs (EPA), 25 à caractères industriels et commercial (EPIC) et 14 assimilés.

Tableau 15 : Répartition des EPN par catégorie à fin 2018

Catégorie d'EPN	Nombre	Pourcentage
Etablissements Publics Administratifs (EPA)	63	61,8%
Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC)	25	24,5%
Structures Assimilées aux ² EPN (ASS)	14	13,7%
TOTAL	102	100%

Source : MPMBPE/DGBF/DCB

III.2.1 Evolution du budget des EPN de 2016 à 2018

Pour leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs programmes d'investissements, les Etablissements Publics reçoivent des subventions de l'Etat en complément des ressources propres qu'ils génèrent et des appuis extérieurs dont certains bénéficient.

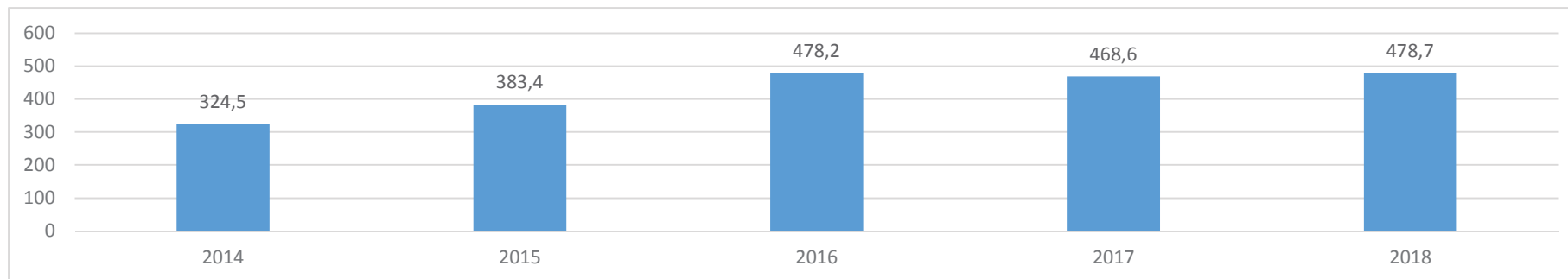
Sur la période 2016-2018, le budget consolidé des EPN est passé de 478,2 milliards de FCFA en 2016 à 468,6 milliards de FCFA en 2017 pour atteindre les 478,7 milliards de FCFA en 2018. Il a donc enregistré une baisse de 2,0% équivalant à 9,6 milliards de FCFA de 2016 à 2017. Cette baisse est consécutive à la conjoncture économique liée aux remous sociaux et à la baisse des prix des principaux produits agricoles. Le budget des EPN a ensuite connu une hausse de 2,2% équivalant à 10,1 milliards de FCFA en 2018.

Ce niveau du budget des EPN s'explique d'une part, par l'évolution du nombre des EPN au fil des années (92 EPN en 2015-2016 puis 93 EPN en 2017 et 102 en 2018) et d'autre part, par d'importantes ressources consenties aux Universités, Grandes Ecoles et grands centres hospitaliers. Cette augmentation est également liée à la prise en compte des actions spécifiques du Gouvernement notamment la poursuite de la construction du stade Olympique d'Ebimpé par l'ONS, l'enlèvement des ordures ménagères par l'ANAGED et la mise en œuvre du projet d'emploi Jeunes par l'AEJ.

La présentation du budget des EPN des cinq dernières années, dans l'histogramme ci-après, montre que le budget des EPN qui a connu des hausses régulières depuis 2014, a enregistré une baisse en 2017.

Graphique 4 : Evolution du budget des Etablissements Publics Nationaux de 2014 à 2018

(En milliard de FCFA)



Source : MPMBPE/DGBF/DCB

III.2.2 Gestion budgétaire 2018

➤ **Les ressources**

Les ressources allouées aux EPN en 2018 se sont élevées à 478,7 milliards de FCFA. La proportion des ressources du budget 2018 par grande masse se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 16 : Présentation des ressources du budget 2018 par grande masse

Catégorie de Ressources	En Milliards de FCFA	
	Montant	Part du budget total (%)
Ressources Propres	50,3	10,5%
Subvention Fonctionnement	231,1	48,3%
Autres Ressources	81,2	17,0%
S/T Ressources de Fonctionnement	362,5	75,7%
Subvention Investissement	77,2	16,1%
Autres Ressources	39,0	8,1%
S/T Ressources Investissement	116,2	24,3%
TOTAL GENERAL	478,7	100%

Source : MPMBPE/DGBF/DCB

Au niveau de ces grandes masses, il faut noter une prédominance des subventions qui représentent 64,4% de l'ensemble du budget dont 48,3% pour les subventions de fonctionnement et 16,1% pour les subventions d'investissement. Les autres ressources représentent 25,1% dont 17% pour les autres ressources de fonctionnement et 8,1% pour les autres ressources d'investissement. Les ressources propres ne représentent que 10,5%.

Tableau 17 : Situation des ressources globales 2018 des EPN par grande masse

Catégorie de Ressources	Prévisions	Réalizations	en milliards de FCFA	
			Ecart	Taux de réalisation
Ressources Propres	50,3	44,9	-5,4	89,3%
Subvention Fonctionnement	231,1	219,3	-11,7	94,9%
Autres Ressources	81,2	88,8	7,0	108,6%
S/T Ressources de Fonctionnement	362,5	353	-10,1	97,2%
Subvention Investissement	77,2	45,3	-32,0	58,6%
Autres Ressources	39,0	32,6	-6,4	83,6%
S/T Ressources Investissement	116,2	77,9	-38,3	67,0%
TOTAL GENERAL	478,7	430,9	-47,8	90,0%

Source : MPMBPE/ DGBF/ DCB

Les ressources 2018 ont été réalisées à hauteur de 430,9 milliards de FCFA contre une prévision de 478,7 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 90,0%. La part non réalisée est de 47,8 milliards de FCFA dont 10,1 milliards de FCFA pour les ressources allouées au fonctionnement et 38,3 milliards de FCFA pour les ressources affectées aux investissements.

Par titre, le taux de réalisation est de 97,2% pour les ressources allouées au fonctionnement et de 67% pour les ressources affectées aux investissements.

Au titre des ressources allouées au fonctionnement, les taux de réalisation par grande masse de ressources donnent :

- 108,6% pour les autres ressources de fonctionnement ;
- 94,9% pour les subventions d'exploitation ;

- 89,3% pour les ressources propres.

En ce qui concerne les ressources affectées aux investissements, le taux de réalisation par grande masse de ressources est de:

- 83,6% pour les autres ressources d'investissement ;
- 58,6% pour les subventions d'investissement.

➤ Les dépenses

Les dépenses du budget 2018 des EPN s'élèvent à 478,7 milliards de FCFA. Elles se composent de 362,5 milliards de FCFA de dépenses de fonctionnement et de 116,2 milliards de FCFA de dépenses d'investissement.

La répartition des dépenses du budget 2018 par grandes masses se présente dans le tableau ci-dessous :

Tableau 18 : Répartition des dépenses du budget 2018 des EPN par grande masse

En milliards de FCFA

Catégorie de Dépenses	Montant	Part
Abonnement	8,3	2%
Personnel	14,3	30%
Autres dépenses	210,7	44%
S/T Dépenses de Fonctionnement	362,5	76%
Dépenses Investissement	116,2	24%
S/T Dépenses d'Investissement	116,2	24%
TOTAL GENERAL	478,7	100%

Source : MPMBPE/DGBF/DCB

Les dépenses de fonctionnement représentent 76% du budget 2018 dont 30% pour les dépenses de personnel, 44 % pour les autres dépenses de fonctionnement et 2% pour les dépenses d'abonnement. Les dépenses d'investissement représentent 24% du budget 2018.

L'exécution des dépenses du budget 2018 par grande masse est donnée par le tableau, ci-après

Tableau 19 : Situation d'exécution du budget 2018 des EPN par grande masse

En milliards de FCFA

Catégorie de Dépenses	Dotation	Exécution	Disponible	Taux d'Exécution
Abonnement	8,3	7,1	1,2	86,0%
Personnel	143,5	135,6	7,9	94,5%
Autres dépenses	210,7	178,2	33,1	84,3%
S/T Dépenses de Fonctionnement	362,5	321,2	42,2	88,4%
Dépenses d'Investissement	116,2	61,7	54,5	53,1%
S/T Dépenses d'Investissement	116,2	61,8	54,5	53,1%
TOTAL GENERAL	478,7	383,0	96,7	80,0%

Source : MPMBPE/DGBF/DCB**III-2-3 Prévisions 2020****Tableau 20 : Prévisions des subventions allouées aux EPN en 2020**

En FCFA

Subventions aux EPN	Budget
	2020
Subventions d'achats de biens et services,	101 630 828 875 FCFA
Subventions d'équilibre personnel.	146 082 439 671 FCFA
Subventions investissements	42 655 306 089 FCFA
TOTAL	290 368 574 635 FCFA

Source : DGBF/DCB

La subvention de l'Etat aux Etablissements Publics Nationaux et assimilés s'élève à 290 368 574 635 FCFA dont :

- ✓ 101 630 828 875 FCFA pour les d'achats de biens et services,
- ✓ 42 655 306 089 FCFA pour les investissements et
- ✓ 146 082 439 671 FCFA pour les charges de personnel.

Cette contribution de l'État est répartie comme suit :

- ✓ EPA : 207 876 087 978 FCFA ;
- ✓ EPIC : 67 374 002 386 FCFA ;
- ✓ Etablissements assimilés : 15 118 484 271 FCFA.

Il convient de préciser que les investissements des EPN ont été renforcés à hauteur de 8 284 563 768 FCFA par des crédits provenant des ressources de fonctionnement desdits établissements.

Outre les subventions de l'État, les EPN prévoient de :

- ✓ - réaliser des ressources propres à hauteur de 42 537 190 197 FCFA ;
- ✓ - intégrer des excédents de trésorerie des gestions antérieures pour un montant de 8 872 511 223 FCFA ;
- ✓ - bénéficier de recettes fiscales affectées à hauteur de 66 619 658 300 FCFA.

Les EPN bénéficient également de ressources additionnelles d'un montant de 81 882 883 792 FCFA provenant des emprunts et des appuis de divers organismes.

Au total, le projet de budget 2020 des EPN s'élève, en ressources et en emplois, à quatre cent quatre-vingt-dix-huit milliards cinq cent soixante-quinze millions trois cent quatre-vingt-et-un mille neuf cent quinze (498 575 381 915) FCFA

III.3 - SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE 2016-2019

La sécurité sociale en Côte d'Ivoire est assurée par trois (03) Institutions :

- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE), créée par décret n°2012-367 du 18 avril 2012 tel que modifié par l'Ordonnance n° 2017-107 et le décret n° 2017-108 du 15 février 2017. Elle a pour objet la gestion au profit des bénéficiaires, des régimes obligatoires de pension, des régimes complémentaires ou spéciaux, obligatoires ou volontaires de pension, le recouvrement des cotisations et la gestion des fonds collectés au titre des différents régimes. Elle perçoit les cotisations et les subventions prélevées sur les personnels et structures de l'État en vue d'assurer un financement régulier des pensions de retraite, mais également pour offrir à ses bénéficiaires diverses prestations autorisées par la gestion des excédents de cotisations ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (IPS-CNPS), créée par le décret n°2000-487 du 12 juillet 2000 pour gérer le régime obligatoire de la prévoyance sociale du secteur privé et assimilé. Elle intervient également dans le domaine de l'action sanitaire et sociale. A ce titre, un contrat programme avec l'Etat de Côte d'Ivoire révisé chaque trois (03) ans, fixe les orientations et les objectifs de l'Institution à partir des exigences des clients et conformément aux exigences légales et réglementaires ;
- l'Institution de Prévoyance Sociale-Caisse Nationale d'Assurance Maladie (IPS-CNAM), créée par le décret n° 2014-395 du 25 juin 2014, afin d'assurer la gestion, le service des prestations et le recouvrement des cotisations afférentes à la mise en place de la Couverture Maladie Universelle (CMU⁸).

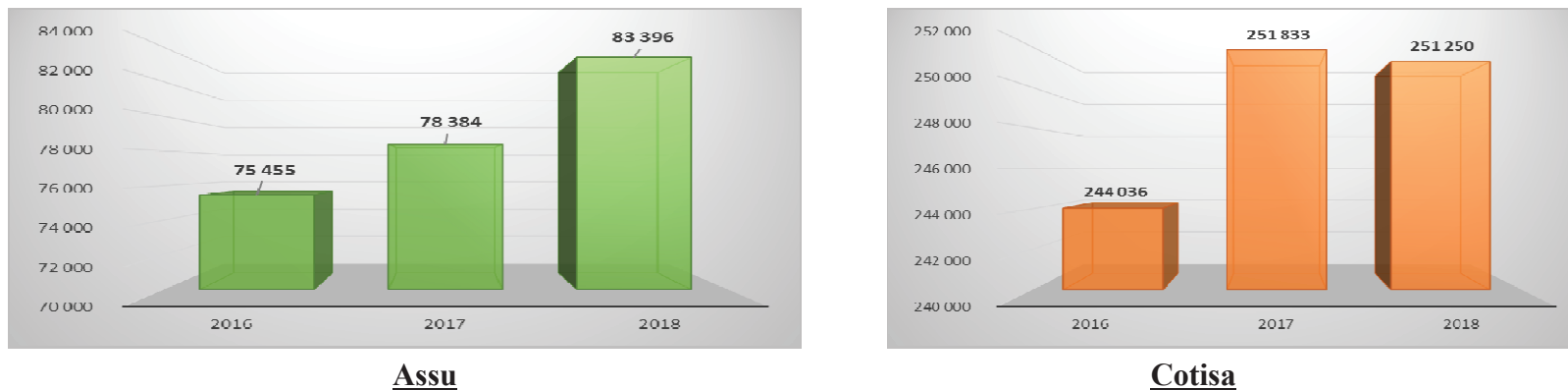
Les ressources de ces caisses d'allocation sont principalement constituées par les cotisations des travailleurs, calculées sur un salaire brut plafonné.

⁸ La couverture maladie universelle a été instituée par la Loi n° 2014-131 du 24 mars 2014. Depuis septembre 2015, la CMU couvre obligatoirement l'ensemble des populations résidant en Côte d'Ivoire.

III.3.1 Situation financière de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat

III.3.1.1. Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2016 à 2018

Graphique 5 : Evolution des effectifs des assurés et cotisants de 2016 à 2018 de la CGRAE



Source : IPS-CGRAE

L'effectif des assurés est en hausse et se justifie par la poursuite des départs volontaires à la retraite des fonctionnaires civils et militaires, après la réforme de 2012. En effet, le nombre des bénéficiaires de prestations sociales s'élève à 83 396 à fin 2018 contre 78 384 à fin 2017, soit une hausse de 6,4%.

La croissance importante du nombre d'assurés, observée en 2018, en ce qui concerne les assurés principaux et les conjoints survivants de fonctionnaires et agents de l'Etat décédés en activité, s'explique par les éléments suivants :

- la reprise des départs à la retraite qui avaient été retardés du fait du recul de l'âge de la retraite ;
- la prise en compte des nouvelles mesures issues de l'ordonnance n°2017-107 du 15 février 2017 portant modification de l'ordonnance n° 2012-303 du 04 avril 2012 et de son décret d'application n°2017-108 du 15 février 2017 concernant la jouissance immédiate de la pension de conjoint survivant (pensions de réversion de veuves ou de veufs) ;
- la mise en exécution de la loi de programmation militaire qui prévoit le départ volontaire à la retraite de 4.400 militaires.

Par ailleurs, il importe de relever que la politique de lutte contre la fraude et le suivi des départs à la retraite à travers le Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE), continuent de permettre à la CGRAE de maîtriser la population sortante.

Les données observées au titre des effectifs des assurés, font ressortir un taux de croissance moyen annuel de 3,9% sur les trois dernières années.

Quant à l'effectif des cotisants, il connaît une baisse de 0,2% en 2018. En effet, l'effectif s'établit à 251 250 en 2018 contre 251 833 en 2017. Cette baisse s'explique par un niveau relativement plus élevé des sorties de carrière à fin 2018 (10 911 agents) par rapport aux entrées en solde de (10 328 actifs).

Sur la période 2019-2022, les projections des effectifs des cotisants ont été faites en tenant compte d'un taux de croissance moyen annuel de 1,8% observé sur les trois (03) dernières années au niveau des effectifs de cotisants et en tenant compte des nouvelles données concernant la politique de recrutement de l'Etat.

L'application des hypothèses concernant les effectifs des assurés et des cotisants permet d'obtenir les résultats suivants :

Tableau 21 : Prévision des effectifs des cotisants et des assurés de 2019 à 2022

LIBELLE	2019	2020	2021	2022
COTISANTS	255 773	260 376	265 063	269 834
ASSURES	86 623	89 976	93 458	97 075
RATIO DE DEPENDANCE	3,0	2,9	2,8	2,8

Source : IPS-CGRAE

Au regard du tableau ci-dessus, le ratio de dépendance (effectif cotisants/effectif assurés) a une tendance baissière. En effet, alors qu'en 2019 nous avons 3 actifs cotisants pour 1 retraité, ce ratio baissera pour atteindre 2,8 en 2022. Cela s'explique par le taux de croissance des départs à la retraite (3,9%) élevé par rapport à celui des cotisants (1,8%).

III.3.1.2. Analyse de la performance de l'Institution de 2016 à 2018

Tableau 22 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2016 à 2018

	<i>En milliards de FCFA</i>		
	2016	2017	2018
PRODUITS	200,3	214,1	379,2
Recettes (Cotisations C)	193,8	210,2	219,1
Autres produits	5,1	1,7	157,8
Produits financiers	1,4	2,2	2,3
CHARGES	161,2	159,9	315,1
Dépenses (Prestations P)	134,4	130,7	141,3
Charge de fonctionnement	26,8	29,2	173,9
Solde technique (C-P)	59,4	79,5	77,8
RESULTAT NET	39,2	54,2	64,1

Source : IPS-CGRAE

Depuis la réforme des pensions de 2012, la CGRAE a retrouvé son équilibre financier. Cette situation se traduit par des résultats excédentaires et en constante progression sur la période de 2016 à 2018.

Les cotisations sociales sont en hausse avec un taux moyen de 6,34% sur les trois derniers exercices. Cette hausse continue des cotisations sociales est justifiée par les actions de recouvrement suivantes menées auprès des organismes cotisants :

- le suivi des organismes affiliés et la bonne évaluation des cotisations sociales par portefeuille (BGF, Entreprises publiques, Défense) ;
- les campagnes de sensibilisation des responsables de structures affiliées et des assurés sociaux ;
- la parfaite collaboration avec les structures techniques du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat (Trésor Public, Direction Générale du Budget et des Finances,...) ;
- les séances périodiques de rapprochement de situations de cotisation, de certification et de reddition de comptes avec les organismes affiliés ;
- la mise en place de l'Outil Intermédiaire de Gestion du Recouvrement (OIGR), qui procède de façon automatique aux émissions régulières d'appels de cotisations et de réception des déclarations de cotisations ;

- les contrôles d'employeurs, avec parfois des redressements indiciaires.

Quant aux prestations sociales, elles sont en hausse en 2018 en raison de l'augmentation du nombre de dossiers de demande de prestations. En effet, la hausse de 8,1% (de 2017 à 2018) s'explique par la mise en œuvre effective des mesures sociales du Gouvernement à partir de fin 2017. Les effets de la réintroduction des accessoires de pension (allocations familiales et majorations) ont été prononcés en 2018. Un nombre important de demandes de pension de conjoint survivant avec jouissance immédiate a été enregistré au cours de cet exercice.

Le solde technique (cotisations – prestations) s'est également stabilisé autour de 78 milliards de FCFA sur les deux dernières années (2017 et 2018).

Il convient de noter que la variation significative des charges de fonctionnement et autres produits tiennent compte de l'impact de l'opération de titrisation des créances sur l'Etat réalisée en 2018. Il s'agit notamment d'une opération exceptionnelle intervenue au cours de cet exercice.

III.3.1.3. Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'institution de 2019 à 2022

Tableau 23 : Evolution des produits et des charges de la CGRAE de 2019 à 2022

	2019	2020	2021	2022
	<i>En milliards de FCFA</i>			
PRODUITS	230,0	237,5	245,4	253,5
Recettes (Cotisations C)	226,8	234,4	242,3	250,3
Autres produits	1,1	1,1	1,1	1,1
Produits financiers	2,0	2,0	2,0	2,0
CHARGES	207,2	218,6	230,7	243,5
Dépenses (Prestations P)	177,8	188,4	199,7	211,7
Charge de fonctionnement	29,5	30,2	31,0	31,8
Solde technique (C-P)	49,1	46,0	42,5	38,6
RESULTAT NET	22,7	18,9	14,7	10,0

Source : IPS-CGRAE

Au regard du tableau ci-avant, les prévisions indiquent une augmentation significative des dépenses de prestations qui passeraient de 141 milliards de FCFA en 2018 à 177,8 milliards de FCFA en 2019, soit 26,0% de hausse par rapport à 2018. Cette progression se justifie par la poursuite de l'impact de la révision de certains points de la réforme du système de gestion des pensions publiques de 2012 suite aux négociations entre le Gouvernement et les organisations syndicales tenues en début 2017. Ces révisions ont porté sur :

- la majoration de la pension pour famille nombreuse ;
- les allocations familiales ;
- la pension de conjoint survivant ;
- le capital décès ;
- le salaire de référence (indice de calcul de la pension).

Ainsi, l'année 2019 serait marquée par :

- la poursuite des départs à la retraite des assurés maintenus en activité à la faveur de la réforme de 2012 ;
- la mise en œuvre des mesures sociales du Gouvernement (ordonnance de 2017), avec le paiement des accessoires de pension, des capitaux décès ainsi que la jouissance immédiate de la pension de conjoint survivant et la prise en compte du dernier indice pour la détermination des droits à pensions ;
- le paiement d'arriérés concernant la revalorisation des pensions militaires ;
- la poursuite du paiement des prestations des départs volontaires à la retraite des militaires.

Par conséquent, sur la période 2019-2022, le solde technique moyen se situerait à 44,1 milliards de FCFA en raison de la stabilisation des dépenses techniques. Toutefois, le résultat net passerait de 22,7 milliards de FCFA en 2019 à 18,9 milliards de FCFA en 2020, puis à 14,7 milliards de FCFA en 2021, pour se situer à 10 milliards de FCFA en 2022. Bien qu'excédentaire, la baisse du résultat net s'expliquerait par l'impact des charges de fonctionnement dont le poids important des amortissements liés aux investissements en immobilier, d'une part et la hausse significative des prestations sociales, d'autre part.

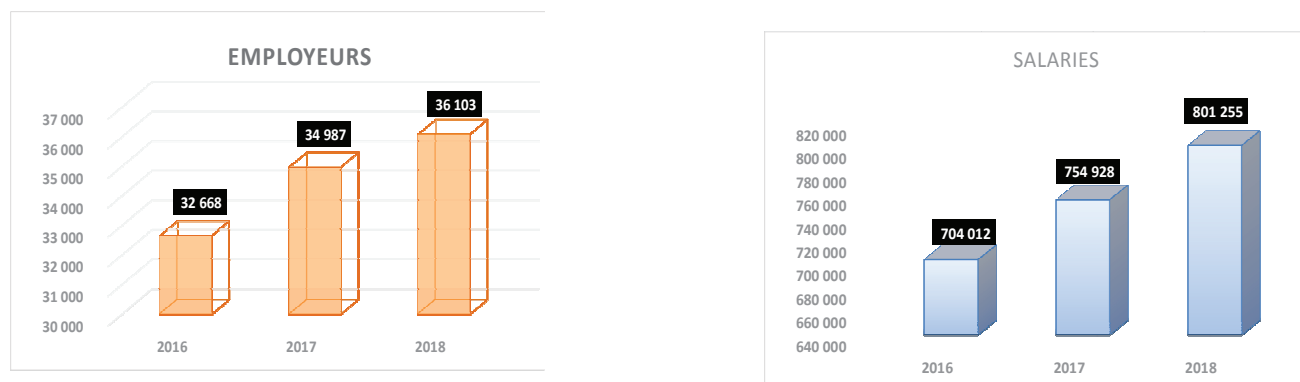
III.3.2 Situation financière de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

III.3.2.1. Evolution des effectifs des employeurs et salariés affiliés à l'IPS-CNPS de 2016 à 2018

La bonne dynamique de l'économie ivoirienne a principalement contribué au bon déroulement des activités de l'IPS-CNPS au cours de la période 2016-2018. En effet, cela s'est traduit par une évolution constante dans la création d'entreprises et un accroissement du nombre des employeurs et des salariés du secteur privé formel, toute chose qui profite aux activités de sécurité sociale en général.

Ainsi, avec une progression moyenne de 5% sur la période 2016-2018, l'effectif des employeurs en activité du secteur privé, immatriculés à la CNPS, est donc passé de 32 668 en 2016 à 36 103 en 2018. Dans la même tendance, l'évolution des salariés en activité du secteur privé, déclarés, a enregistré une hausse moyenne de 7% entre 2016 et 2018 en passant de 704 012 en 2016 à 801 255 en 2018. Les secteurs les plus représentés sont le commerce, l'industrie manufacturière et l'agriculture.

Graphique 6 : Evolution des effectifs des assurés et employeurs affiliés de 2016 à 2018 de la CNPS



Source : IPS-CNPS

Cette tendance en hausse des employeurs et salariés affiliés met en lumière sur la période 2019-2022, différentes hypothèses de projections :

- la prévision du stock des « Employeurs » s’est appuyée sur un taux moyen de croissance d’environ 6,7% comme observé sur les cinq (5) dernières années ;
- la prévision du stock des « Salariés » table également sur le taux moyen de progression d’environ 5,9% observé sur les cinq (5) dernières années. Ce taux tient compte en outre, de l’effet combiné des facteurs macroéconomiques (PIB, taux de chômage) et démographiques (taux de natalité, taux de mortalité).

En conséquence, les effectifs des « Employeurs » et des « Salariés » sur la période 2019-2022 s’élèveraient comme suit :

- 2019 : 38 439 Employeurs et 847 244 Salariés ;
- 2020 : 40 983 Employeurs et 896 476 Salariés ;
- 2021 : 43 726 Employeurs et 949 159 Salariés ;
- 2022 : 46 694 Employeurs et 1 005 559 Salariés.

III.3.2.2. Analyse de la performance de l'Institution de 2016 à 2018

Pour rappel, en 2011, le résultat net de l'Institution était déficitaire de 32,5 milliards de FCFA et la branche retraite accumulait un déficit de 14,1 milliards de FCFA. La nécessité de la réforme paramétrique du système de retraite des salariés du secteur privé, devenait donc primordiale. A cet effet, la restauration de l'équilibre financier structurel de la branche retraite intervenue depuis 2012, s'est faite à deux niveaux :

- **sur le plan des dépenses de prestations** : un ralentissement du flux de nouveaux retraités (par le recul de l'âge de départ à la retraite passant de 55 ans à **60 ans**) et l'allongement du nombre d'années de référence pour le calcul des prestations s'élevant à **15** au lieu de 10;
- **sur le plan des recettes de cotisations** : une hausse du taux de cotisations qui est passé de 8% à **12% en 2012** et de 12 % à **14% depuis janvier 2013** et l'élargissement de la base de cotisants (par le recul de l'âge de départ à la retraite). Par ailleurs, l'évolution des parts salariales et patronales dans le taux de cotisations, qui deviennent respectivement à **45 et 55%**, au lieu de 40 et 60%.

En 2018, avec un ratio de 7 cotisants pour 1 retraité, le régime par répartition actuel repose sur une forte solidarité intergénérationnelle. Les cotisations versées par les actifs au titre de l'assurance vieillesse sont donc utilisées pour payer les pensions des retraités

Au regard de l'évolution de ses activités, le solde technique, capacité de l'Institution à générer des profits à partir de son métier principal, a subi une progression moyenne de 11% sur la période 2016-2018 en s'établissant à 150,3 milliards de FCFA en 2018 contre 123,3 milliards de FCFA en 2016. Celle-ci est liée à l'effet conjugué d'une croissance moyenne de 8% des produits techniques et de 5% des charges techniques sur la période. Cette dernière résulte toutefois des mesures suivantes destinées à accompagner au mieux les assurés sociaux :

- la mise en application du décret n°2017-486 du 26 juillet 2017 portant revalorisation du montant des allocations familiales versées par la CNPS a eu pour conséquence le doublement des allocations familiales en 2016, passant de 2 500 FCFA à **5 000 FCFA** par enfant et par mois ;
- la mise en application du décret n°2018-397 du 11 avril 2018 portant revalorisation des rentes, des allocations spéciales et des frais non médicaux dus aux victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles a entraîné une hausse de **8%** depuis 2017 ;
- l'augmentation de **5%** de la pension de retraite en 2016 ; puis un relèvement de 64% de la pension minimum passant de 18 303 FCFA à **30 000 FCFA**.

Par ailleurs, la dynamique des investissements financiers et monétaire a généré sur la période une hausse moyenne de 28%, des produits financiers qui passent de 11,4 milliards de FCFA en 2016 à 18,7 milliards de FCFA en 2018.

Les performances réalisées ont induit un résultat excédentaire en progression moyenne de 5% sur la période susmentionnée, qui passerait de 77,1 milliards de FCFA en 2016 à 85,7 milliards de FCFA en 2018.

Tableau 24 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2016 à 2018*En milliards de FCFA*

	2016	2017	2018(*)
PRODUITS	269,4	298,0	317,5
Produits techniques (cotisations et majorations de retard) (C)	251,1	278,8	291,5
Produits financiers	11,4	12,8	18,7
Autres produits	6,9	6,4	7,3
CHARGES	192,3	216,8	231,8
Charges techniques (prestations sociales) (P)	127,8	136,1	141,2
Charge de fonctionnement	37,3	44,0	36,6
Autres charges	27,2	36,7	54,0
Solde technique (C-P)	123,3	142,7	150,3
RESULTAT NET	77,1	81,2	85,7

(*) : données certifiées par les Commissaires aux comptes

Source : CNPS

III.3.2.2. Perspectives d'évolution des produits et des charges de l'Institution de 2019 à 2022

Il convient de souligner que l'article 18 du décret 2000-487 du 12 juillet 2000 portant création de l'IPS-CNPS, indique ce qui suit : « *A compter du 1^{er} exercice suivant le commencement de ses activités, il est passé entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la CNPS, tous les trois ans, un contrat programme, qui fixe, notamment, les conditions et modalités de l'équilibre entre les ressources et les emplois de la CNPS ainsi que les règles de son contrôle, les objectifs à atteindre ou la réalisation de performances quantifiables* ».

Se basant également sur les objectifs du contrat programme 2019-2021, les hypothèses de projection des produits et charges sur la période 2020-2022 se présentent comme suit.

➤ Les produits

En 2018, les produits de l'Institution sont estimés à 317,5 milliards de FCFA. Avec une hausse moyenne de 7% projetée sur la période 2019-2022, ils passeraient de 334,6 milliards de FCFA en 2019 à 407,6 milliards de FCFA en 2022. Ces produits sont constitués des principales composantes suivantes :

- les produits techniques, majoritairement les cotisations sociales, s'évaluent à 291,5 milliards de FCFA en 2018 et représentent environ 92% du total des produits. Associée à un environnement socio-politique favorable à l'augmentation de la création d'entreprises du secteur privé, l'évolution des produits techniques (cotisations sociales, majorations de retard) afficherait une progression moyenne de 7% sur la période 2019-2022 en liaison avec le taux de progression moyen national de l'activité observé sur les trois (3) derniers exercices. Ils s'élèveraient ainsi à 311,9 milliards de FCFA en 2019 et se situeraient à 382,1 milliards de FCFA en 2022 ;
- les produits financiers sont de 18,7 milliards de FCFA en 2018. Ils passeraient de 19,3 milliards de FCFA en 2019, à 21,2 milliards de FCFA en 2022, soit une progression moyenne annuelle de 3% qui résulte de la dynamique des investissements sur les marchés financiers et monétaires et de l'encaissement des revenus sur participation, des intérêts attendus des obligations et des prêts ;
- les autres produits se chiffrent à 7,3 milliards de FCFA en 2018 et pourraient s'établir à 7,7 milliards de FCFA en 2019 pour ressortir à 9,0 milliards de FCFA en 2022. Ils sont composés des *loyers*, des *produits exceptionnels*, des *reprises sur provisions* et des *autres produits techniques*. Avec un taux d'exécution de 36% à fin 2018 des projets immobiliers destinés à la vente, les revenus de loyers enregistreraient une croissance moyenne de 7% sur la période 2019-2022. Cette tendance tient en effet compte de la dynamique des investissements sur le secteur immobilier. Quant aux autres composantes, elles sont projetées avec une progression moyenne de 3% principalement indexée sur les dépenses prévisionnelles en équipements sur la période 2019-2022.

➤ **Les charges**

Les charges de l'Institution s'élèvent à 231,8 milliards de FCFA en 2018. Elles pourraient connaître une croissance moyenne annuelle de 5% passant de 242,7 milliards de FCFA en 2019 à 279,6 milliards de FCFA en 2022. Ces charges sont constituées des principales composantes suivantes :

- les charges techniques, à savoir les prestations sociales (61% des charges totales), se chiffrent à 141,2 milliards de FCFA en 2018. Elles devraient évoluer en moyenne de 4% sur la période 2019-2022, en raison de l'application d'un taux moyen de croissance de ces prestations observé sur les trois (3) dernières années. Ce taux est lié notamment à la hausse prévisionnelle des départs à la retraite et les différentes revalorisations des branches. Ainsi, elles passeraient de 146,8 milliards de FCFA en 2019 à 165,2 milliards de FCFA en 2022.
- les charges de fonctionnement se sont affichées à 36,6 milliards de FCFA en 2018. Elles évolueraient en moyenne de 10% sur la période 2019-2022, de 40,3 milliards de FCFA en 2019 pour s'établir à 53,6 milliards de FCFA en 2022. En cohérence avec les objectifs fixés dans le contrat programme 2019-2021, ces prévisions tiennent compte d'une part, de la prise en compte des charges d'assistance pour la gestion des nouveaux régimes (retraite complémentaire, travailleurs indépendants), et d'autre part, de la hausse prévisionnelle de la masse salariale et de l'inflation ;

- les autres charges s'évaluent à 54,0 milliards de FCFA en 2018. Elles se chiffrent à 55,6 milliards de FCFA en 2019 et s'établiraient à 60,8 milliards de FCFA en 2022. Les autres charges sont composées des *charges financières*, des *charges exceptionnelles* et des *dotations aux amortissements et provisions*. Les charges financières sont estimées sur la période 2019-2022, sur la base des tableaux d'amortissement encours des emprunts contractés par l'Institution. Quant aux autres charges, celles-ci sont projetées avec une croissance moyenne de 3% également indexée sur les dépenses prévisionnelles en équipements sur la période.

En définitive, les prévisions envisagées sur la période 2019-2022 entraîneraient une progression moyenne de 10% du solde technique qui passerait de 165,1 milliards de FCFA en 2019 à 216,9 milliards de FCFA en 2022. Dans le même sillage, de 96,2 milliards de FCFA en 2019, le résultat net pourrait se situer à 132,7 milliards de FCFA en 2022, soit une croissance moyenne de 11% envisagée sur la période.

Tableau 25 : Evolution des produits et charges de l'IPS-CNPS de 2018 à 2022

	<i>En milliards de FCFA</i>				
	2018(*)	2019	2020	2021	2022
PRODUITS (P)	317,5	338,9	361,6	386,0	412,3
Produits techniques (cotisations et majorations de retard) (P)	291,5	311,9	333,7	357,1	382,1
Produits financiers	18,7	19,3	19,8	20,4	21,2
Autres produits	7,3	7,7	8,1	8,5	9,0
CHARGES (C)	231,8	242,7	254,3	266,5	279,6
Charges Techniques (prestations sociales) (P)	141,2	146,8	152,7	158,8	165,2
Charges de fonctionnement	36,6	40,3	44,3	48,7	53,6
Autres charges	54,0	55,6	57,3	59,0	60,8
Solde technique (P-C)	150,3	165,1	181,0	198,3	216,9
RESULTAT NET	85,7	96,2	107,3	119,5	132,7

Source : IPS-CNPS

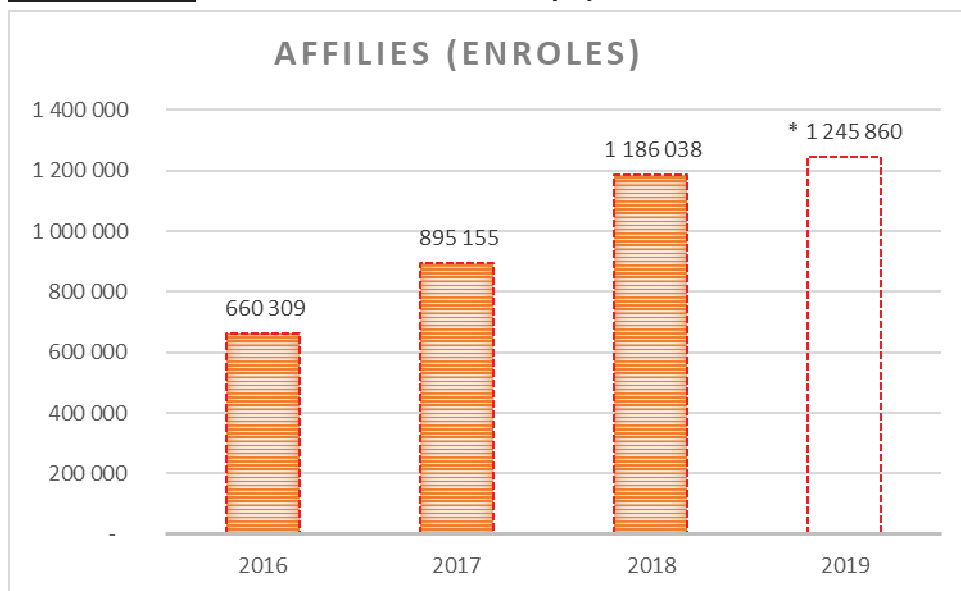
III.3.3 Situation financière de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM)

III.3.3.1. Evolution des effectifs des personnes enrôlées et assurées de 2016 à 2018

L'engagement pris par l'Etat de Côte d'Ivoire de garantir aux populations résidant sur le territoire national un égal accès à la santé, s'est concrétisé par le vote de la Loi n°2014-131 du 24 mars 2014 instituant la Couverture Maladie Universelle (CMU) et la création de l'Institution de Prévoyance Sociale dénommée Caisse Nationale d'Assurance Maladie, en abrégé IPS-CNAM, par décret n°2014-395 du 25 juin 2014, chargée de la mise en œuvre de la CMU. A cet effet, l'enrôlement biométrique de la population a démarré le 30 décembre 2014.

L'effectif des populations enrôlées est passé de 660 309 en 2016 à 895 155 en 2017 puis à 1 186 038 en 2018. Au total, le nombre d'enrôlés physiques s'élève à 1 245 860 enrôlés à la date du 15 avril 2019.

Graphique 7 : Evolution des effectifs des populations enrôlées de 2016 à 2019 de la CNAM



*2019 : Chiffres provisoires des enrôlements au 15 avril 2019

Source : CNAM

III.3.3.2. Etat d'avancement des activités de l'IPS-CNAM

En vue de garantir le succès de la généralisation des prestations de soins de santé des assurés de la Couverture Maladie Universelle, à l'échelle nationale, le choix a été fait de mener une phase d'expérimentation. La CMU a donc démarré par la phase expérimentale du régime général de base entamée le 25 avril 2017 avec une population cible d'environ 150 000 étudiants des établissements d'enseignement supérieur public et privé dans les villes estudiantines d'Abidjan, de Yamoussoukro, de Bouaké, de Daloa et de Korhogo.

À la date du 31 décembre 2018, les résultats obtenus se présentent comme suit :

- l'enrôlement de 112 357 étudiants sur les 150 000 estimés ;
- la production de 109 605 cartes dont 62 972 cartes distribuées ;
- la délivrance de 66 600 actes dont 25 039 en pharmacie, 31 182 en consultation, 7 500 en biologie et 2 879 en soins dentaires.

Les acquis et enseignements tirés de la phase expérimentale ont permis d'envisager l'extension de la CMU selon le principe de la « généralisation progressive ». Avec l'appui de la Banque mondiale, la « généralisation progressive » a débuté le vendredi 23 novembre 2018 par le lancement du Régime d'Assistance Médicale au profit des personnes économiquement faibles ou démunies dans les districts sanitaires de Dabakala, d'Issia et de Yamoussoukro.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la couverture maladie universelle (CMU), il est prévu pour l'exercice 2019, la phase de généralisation progressive à toutes les couches de la population (indigents, secteur informel, secteur formel) avec le démarrage du prélèvement obligatoire des cotisations du secteur formel en juillet 2019 et le démarrage des prestations en octobre 2019.

III.4 - SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES DISTRICTS AUTONOMES

En application de la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation de l'organisation générale de l'Administration Territoriale, la Côte d'Ivoire définit trois (03) types de collectivités territoriales qui sont au nombre de deux cent trente-quatre (234) avec la création de quatre (04) nouvelles communes par décret n°2018-438 du 03 mai 2018 portant création des communes de Attiégouakro, Gbéléban, Assinie-mafia et N'douci..

Ces trois (03) types de collectivités territoriales sont composés désormais comme suit :

- 02 districts autonomes ;
- 31 régions ;
- 201 communes.

La loi n° 2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales prévoit des mesures d'accompagnement en matière de ressources humaines, financières et matérielles.

Pour la prise en charge de leur fonctionnement et la réalisation de leurs investissements, l'Etat alloue annuellement aux collectivités, des subventions inscrites au budget, conformément à la loi n° 2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales. Le District Autonome d'Abidjan et ses dix (10) communes ne peuvent bénéficier de subventions qu'à titre exceptionnel pour des opérations spécifiques, compte tenu de leur grande capacité de mobilisation de ressources propres et de l'importance de la quote-part d'impôts qui leur est reversée.

III.4.1 Evolution récente

L'analyse portera sur les données financières de vingt-deux (22) régions sur trente-et-un (31) et 130 communes sur un total de 197, ayant fourni des comptes administratifs pour les gestions 2016, 2017 et 2018.

III-4-1-1 Les ressources des régions et des communes

Les ressources des collectivités comprennent les ressources propres, les quotes-parts des impôts et les subventions de l'Etat.

- **Les impôts rétrocédés aux collectivités**

Le produit des impôts d'Etat ci-après est alloué aux collectivités territoriales et aux Districts Autonomes :

- l'impôt sur le patrimoine foncier ;
- l'impôt foncier sur les exploitants agricoles ;

- la contribution des patentes ;
- la contribution des licences ;
- l'impôt synthétique ;
- la taxe sur les véhicules à moteur ;
- la taxe d'habitation.

La répartition de ce produit entre les collectivités se fait conformément à l'arrêté interministériel n°285/MEMIS/MPMEF/MPMB du 21 juillet 2014 portant modalités de répartition de la quote-part des impôts rétrocédés aux collectivités et aux districts autonomes au titre de la gestion 2014.

Au niveau des communes, la quote-part d'impôt rétrocédé est de 30 milliards de FCFA en 2016 et représente 45,2% des recettes mobilisées. En 2017, ce montant est passé à 31,6 milliards de FCFA soit, une augmentation de 1,6 milliard de FCFA. En 2018, cette quote-part est estimée à 30,1 milliards de FCFA.

Au niveau des régions, les impôts rétrocédés sur les trois années d'étude restent sensiblement invariables. En 2016, les impôts sont de 8,4 milliards de FCFA, représentant 22,3% de leurs recettes contre 8,3 milliards de FCFA en 2017, soit 20% de leurs recettes. En 2018, ce montant est de 8,7 milliards de FCFA.

- **Les ressources propres**

Les ressources propres des collectivités sont des recettes que les collectivités créent elles-mêmes, collectent ou font collecter en lien avec leurs activités.

Ces ressources d'un montant de 12,6 milliards de FCFA en 2016, représentant 19% des ressources des communes, sont passées à 16,4 milliards de FCFA en 2017, soit une hausse de 30% et à 15,6 milliards de FCFA en 2018, soit une baisse de 4,9%.

En ce qui concerne les régions, ces ressources sont estimées à 1,1 milliard de FCFA en 2016 représentant 2,9% de leurs ressources. En 2017, ces ressources sont de 1,7 milliard de FCFA, soit 4,1 % de leurs ressources et de 2,1 milliards de FCFA en 2018, en augmentation de 23,5%.

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF) et la dotation globale d'équipement (DGE)**

Elles correspondent aux subventions du budget de l'Etat allouées aux collectivités pour leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Au niveau des communes, la DGF s'est établie à 7,8 milliards de FCFA en 2016 et a enregistré une baisse de 12,8% en 2017(6,8 milliards de FCFA de). En 2018, cette dotation a continué à diminuer pour s'établir à 5,1 milliards de FCFA soit une baisse de 25%. Pour la DGE, le montant de 7,5 milliards de FCFA Fcfa en 2016 est passé à 6,2 milliards de FCFA en 2017, soit une baisse de 17,3%. En 2018, elle est de 5 milliards de FCFA, représentant 7,9% de l'ensemble des recettes.

- **Les recettes diverses des communes et régions**

Elles sont constituées de prélèvements sur fonds de réserve ordinaire et de recettes accidentelles.

Au niveau des communes, les recettes diverses s'élèvent à 8,5 milliards de FCFA contre 8,3 milliards de FCFA en 2017, soit une baisse de 2,4%. En 2018, elles ont continué à baisser affichant un montant de 7,3 milliards de FCFA.

Pour les régions, elles sont passées de 5 milliards de FCFA en 2016 à 5,4 milliards de FCFA en 2017, soit une augmentation de 8%. En 2018, il y a une baisse des recettes diverses qui affichent un montant de 3,7 milliards de FCFA, en régression de 31,5% par rapport à 2017.

Tableau 26 : Ressources des communes de 2016 à 2018

LIBELLE	2016		2017			2018		
	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Variation (%)	Montant	Part (%)	Variation (%)
Impôt d'état	30,0	45,2	31,6	45,6	5,3	30,1	47,7	-4,7
DGF/subvention de l'Etat	7,8	11,7	6,8	9,8	-12,8	5,1	8,1	-25,0
DGE/subvention de l'Etat	7,5	11,3	6,2	8,9	-17,3	5,0	7,9	-19,4
Recettes propres	12,6	19,0	16,4	23,7	30,2	15,6	24,7	-4,9
Recettes diverses	8,5	12,8	8,3	12,0	-2,4	7,3	11,6	-12,0
TOTAL	66,4	100	69,3	100	4,4	63,1	100	-8,9

Source : DGBF/DOCD

Tableau 27 : Ressources des régions de 2016 à 2018

Nature de recettes	2016		2017			2018		
	Montant	Part (%)	Montant	Part(%)	Variation (%)	Montant	Part (%)	Variation (%)
Impôt d'Etat	8,4	22,3	8,3	20,0	-1,2	8,7	23,9	4,8
DGF/subvention de l'Etat	8,6	22,9	10,4	25,1	20,9	8,9	24,5	-14,4
DGE/subvention de l'Etat	14,5	38,6	15,7	37,8	8,3	13,0	35,7	-17,2
Recettes propres	1,1	2,9	1,7	4,1	54,5	2,1	5,8	23,5
Recettes diverses	5,0	13,3	5,4	13,0	8,0	3,7	10,2	-31,5
TOTAL	37,6	100	41,5	100	10,4	36,4	100	-12,3

Sources : DGBF/DOCD

III-4-2-Structure et évolution des dépenses des collectivités territoriales

- **Dépenses de fonctionnement des communes**

Les charges du personnel sont composées des salaires et indemnités du personnel ainsi que des charges sociales.

La part des **charges de personnel** dans le budget des communes est de 15,4 milliards de FCFA de, représentant 31,2% de l'ensemble des dépenses de fonctionnement en 2016. Ces charges sont passées de 16,8 milliards de FCFA en 2017 à 15 milliards de FCFA de en 2018, soit une baisse de 10,7% représentant 1,8 milliard de FCFA.

Les **charges de fournitures, de transports et entretiens** se composent notamment, des frais d'abonnements, de carburant, des fournitures de bureau, des entretiens de bâtiments. Elles représentent 20,1 milliards de FCFA en 2016, soit 20,1% de l'ensemble des dépenses de cette période. Elles sont passées de 21 milliards de FCFA en 2017 à 20 milliards de FCFA en 2018.

Les **charges d'interventions et transferts** sont des frais d'assistance aux personnes de 3^{ème} âge, des indigents et d'autres subventions aux organisations non gouvernementales. Elles représentent 13,8 milliards de FCFA en 2016, soit 28% des dépenses de fonctionnement. Elles sont passées de 14,3 milliards de FCFA en 2017 à 13,5 milliards de FCFA en 2018.

Tableau 28 : Dépenses de fonctionnement des communes de 2016 à 2018

En milliards de FCFA

Nature de dépenses	2016		2017			2018		
	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Variation (%)	Montant	Part (%)	Variation (%)
Charges du personnel	15,4	31,2	16,8	32,2	9,1	15,0	30,9	-10,7
Charges de fournitures-transports-entretiens	20,1	40,8	21,0	40,3	4,5	20,0	41,2	-4,8
Charges d'intervention et transferts	13,8	28,0	14,3	27,4	3,6	13,5	27,8	-5,6
TOTAL	49,3	100	52,1	100	+5,6	48,5	100	-6,9

Sources : Base de données des collectivités territoriales

- **Dépenses de fonctionnement des régions**

Les charges du personnel qui s'élèvent à 4,7 milliards de FCFA en 2016 sont restées stables sur les autres années. Il en est de même pour les charges de fournitures, transports et entretiens qui sont respectivement de 9,8 milliards de FCFA en 2016, 9,5 milliards de FCFA en 2017 et 9,1 milliards de FCFA en 2018.

Tableau 29 : Dépenses de fonctionnement des régions de 2016 à 2018

En milliards de FCFA

Nature de dépense	2016		2017			2018		
	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Variation (%)	Montant	Part (%)	Variation (%)
Charges du personnel	4,7	23,9	4,7	24,6	0,0	4,7	24,2	0,0
Charges de fournitures- transports-entretiens	9,8	49,7	9,5	49,7	-3,1	9,1	46,9	-4,2
Charges d'intervention et transferts	5,2	26,4	4,9	25,7	-5,8	5,6	28,9	14,3
TOTAL	19,7	100	19,1	100	-3	19,4	100	1,6

Sources : Base de données des collectivités territoriales

- **Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales**

Les priorités des collectivités ont porté sur les secteurs des Transports et voiries, de l'Éducation, de la Santé, de l'Hydraulique-Adduction d'eau et de l'Électrification.

Au niveau des communes, ces dépenses représentent 18,1 milliards de FCFA en 2016 contre 17,3 milliards de FCFA en 2017 et 12,9 milliards de FCFA en 2018.

Tableau 30 : Dépenses d'investissement des communes de 2016 à 2018

En milliards de FCFA

Secteur	2016		2017			2018		
	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Variation (%)	Montant	Part (%)	Variation (%)
Santé	2,5	13,8	1,4	8,1	-44,0	0,8	6,2	-42,9
Éducation	5,4	29,8	7,1	41,0	31,5	4,5	34,9	-36,6
Voiries et réseaux	3,1	17,1	1,3	7,5	-58,1	1,1	8,5	-20,0
Hydraulique- adduction d'eau	1,4	7,7	2,0	11,6	42,9	1,4	10,9	-30,0
Électrification	0,4	2,2	0,5	2,9	25,0	0,7	5,4	40,0
Autres dépenses en investissement	5,3	29,3	5,0	28,9	-5,7	4,4	34,1	-12,0
TOTAL	18,1	100	17,3	100	-4,4	12,9	100	-2,5

Sources : Base de données des collectivités territoriales

S'agissant des régions, ces dépenses s'élèvent à 21,6 milliards de FCFA en 2016, 20,4 milliards de FCFA en 2017 et 18 milliards de FCFA en 2018.

Tableau 31 : Dépenses d'investissement des régions de 2016 à 2018

En milliards de FCFA

Secteur	2016		2017			2018		
	Montant	Part (%)	Montant	Part (%)	Variation (%)	Montant	Part (%)	Variation (%)
Santé	3,7	17,1	3,1	15,2	-16,2	2,7	15,0	-12,9
Éducation	7,7	35,6	6,3	30,9	-18,2	7,4	41,1	17,5
Voiries et réseaux	3,4	15,7	4,2	20,6	23,5	1,9	10,6	-54,8
Hydraulique- adduction d'eau	1,3	6,0	1,1	5,4	-15,4	1,0	5,6	-9,1
Électrification	2,9	13,4	1,8	8,8	-37,9	1,5	8,3	-16,7
Autres dépenses en investissement	2,6	12,0	3,9	19,1	50,0	3,5	19,4	-10,3
TOTAL	21,6	100	20,4	100	-5,6	18,0	100	-11,8

Sources : Base de données des collectivités territoriales**III-4-3 Prévisions 2020-2022****Tableau 32 : Prévisions des ressources fiscales affectées et des subventions allouées aux collectivités de 2020 à 2022**

En milliards de FCFA

Ressources	Budget	Budget	Project.	Project.
	2019	2020	2021	2022
Recettes fiscales affectées	159,4	159,9	171,4	190,3
Subventions pour dépenses de fonctionnement	28,5	29,9	31,3	32,7
Subventions pour dépenses d'investissement	48	51,3	53,3	55,.

Source : MPMBPE/DGBF

Les ressources affectées aux collectivités sur la période 2019-2022 devraient passer de 159,4 milliards de FCFA en 2019 à 159,9 milliards de FCFA en 2020, puis à 171,4 milliards de FCFA en 2021 et enfin à 190,3 milliards de FCFA en 2022.

IV. PROGRAMMATION BUDGETAIRE 2020-2022

La programmation budgétaire 2020-2022 s'inscrit dans la poursuite des grandes orientations du PND 2016-2020, qui tirent notamment leurs fondements de l'Etude Nationale Prospective « Côte d'Ivoire 2040 ». Elle prend en compte les priorités du Gouvernement, à savoir :

- le renforcement des institutions pour la paix, la cohésion sociale et la bonne gouvernance ;
- la transformation de l'économie ;
- l'amélioration des conditions de vie ;
- et la promotion de la jeunesse et de la femme.

En outre, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre de son programme social dénommé « Programme Social du Gouvernement (PSGouv) 2018-2020 en vue d'impacter davantage le quotidien des populations vivant en Côte d'Ivoire, notamment les couches les plus vulnérables, à travers un meilleur accès aux services sociaux de base et une réduction du coût de la vie.

IV.1 RESSOURCES BUDGETAIRES 2020-2022

Les ressources du budget de l'Etat pour l'année 2020 s'élèvent à **8 061,0** milliards de FCFA et sont projetées à **8 432,6** milliards de FCFA et **9 283,1** milliards de FCFA respectivement en 2021 et 2022. Elles progressent de 726,7 milliards de FCFA (+9,9%) entre 2019 et 2020, de 371,6 milliards de FCFA (+4,6%) entre 2020 et 2021 et de 850,4 milliards de FCFA (+10,1%) entre 2021 et 2022. Cette progression résulte, entre autres, des effets des réformes fiscales mises en œuvre, du dynamisme de l'économie et de la consolidation des relations avec les partenaires financiers extérieurs

Ces prévisions de ressources tiennent compte des hypothèses macroéconomiques et des politiques fiscales à mettre en œuvre sur la période 2020-2022

IV.1.1 Projection des ressources intérieures 2020-2022

Le budget de l'Etat pour la période **2020-2022** devrait être financé essentiellement par les ressources intérieures qui représentent en moyenne 79,3% de l'ensemble des ressources.

IV.1.1.1. Recettes fiscales

Les recettes fiscales, constituant en moyenne 64,2% des ressources intérieures sur la période, sont projetées sur la base de la consolidation des activités économiques, de l'impact des réformes fiscales, de l'impact de la suppression de certaines mesures d'exonérations, de la modernisation de la gestion des contribuables par la création du SIGICI, de l'amélioration du rendement du contrôle fiscal à travers la création de brigades dans tous les services de gestion (DGE et DME des Directions Régionales) et du renforcement de la capacité des services à recouvrer les arriérés d'impôts grâce aux télé procédures. Ces recettes fiscales sont constituées essentiellement des natures de recettes ci-contre :

- **l'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial (hors pétrole-gaz)** est projeté à **414,4** milliards de FCFA en 2020, **500,0** milliards de FCFA en 2021 et **565,0 milliards de FCFA** en 2022. Ces évolutions reposeraient, notamment sur l'amélioration du niveau des activités économiques et sur le renforcement des efforts des services fiscaux en matière de recouvrement et de lutte contre la fraude fiscale ;
- **l'impôt sur les Revenus et Salaires** est projeté à **616,4** milliards de FCFA en 2020, **659,2** milliards de FCFA en 2021 et **713,2** milliards de FCFA en 2022. Ces projections tiennent compte des politiques d'incitation à l'embauche à l'égard des PME, des recrutements dans la fonction publique, de la modernisation de l'administration fiscale et du renforcement des opérations de recouvrement des arriérés ;
- la **Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)** qui passe de **533,9** milliards de FCFA en 2020 à **586,9** milliards de FCFA en 2021 et à **657,3** milliards de FCFA en 2022, est en lien avec la bonne tendance de l'économie, la croissance de la consommation, la politique de rationalisation des exonérations et le renforcement des actions de contrôle fiscal ;
- les **droits d'enregistrement et timbres** sont fixés à **128,8** milliards de FCFA en 2020, **141,1** milliards de FCFA en 2021 et **153,3** milliards de FCFA en 2022, tenant compte de l'augmentation du volume d'actes sur les sociétés et des transactions immobilières ;
- les **revenus de pétrole et de gaz** sont prévus à **91,4** milliards de FCFA en 2020, **93,4** milliards de FCFA en 2021 et 2022. Sur toute la période, la production de pétrole et de gaz évolue de façon croissante. Quant au cours, celui du pétrole croît tandis que celui du gaz baisse sur la période. En outre, il est prévu le recouvrement de 2,6 milliards de revenus de pétrole par an sur 10 ans, à compter de 2020, au titre des arriérés de PETROCI ;
- les **taxes sur les télécommunications** sont projetées à **98,8** milliards de FCFA en 2020, **107,4** milliards de FCFA en 2021 et **118,5** milliards de FCFA en 2022. Ces prévisions tiennent compte de la croissance observée dans le secteur de la téléphonie, de la hausse des consommations téléphoniques et de la mise en œuvre du dispositif de contrôle des flux de communication ;
- les **taxes sur les produits pétroliers** sont projetées à **289,6** milliards de FCFA pour 2020, **306,3** milliards de FCFA pour 2021 et **327,29** milliards de FCFA pour l'année 2022. Ces projections sont basées sur des hausses moyennes annuelles des volumes mis à la consommation de 3,1% et 11,0% sur la période 2020-2022 respectivement pour le gasoil et le super carburant ;
- les **taxes sur les marchandises générales** évolueraient de **993,6** milliards de FCFA en 2020 à **1 115,97** milliards de FCFA en 2021, puis à **1 216,61** milliards de FCFA en 2022, en prenant en compte un taux de croissance du commerce extérieur de 8,42% en 2020, 10,11% en 2021 et 8,74% en 2022 avec un taux moyen d'imposition 25,83% en 2020, 25,75% en 2021 et 25,73% en 2022 ;
- les **taxes à l'exportation** qui sont attendues respectivement à **419,2** milliards de FCFA, **423,9** milliards de FCFA et **424,9** milliards de FCFA en 2020, 2021 et 2022, découlent d'un prix CAF moyen sur la période 2019-2021 de 1 321,8 FCFA/Kg pour le cacao, 1 120,56 FCFA/Kg pour le café et 728,0 FCFA/Kg pour la noix de cajou. Ces projections reposent sur une exportation moyenne de cacao de 1,9 million de tonnes, de café de 70 250 tonnes et de noix de cajou de 783 031 tonnes.

IV.1.1.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont projetées à **206,8** milliards de FCFA en 2020, à **79,9** milliards de FCFA en 2021 et à **89,3** milliards de FCFA en 2022. Ces évolutions s'expliquent essentiellement par la cession des actifs de l'Etat qui passe de 126,3 milliards en 2020 à 9,4 milliards en 2021 et la hausse des revenus du domaine de 2021 à 2022.

IV.1.1.3. Emprunts

Les emprunts sur les marchés monétaire et financier sont projetés à **1 494,4** milliards de FCFA en 2020, à 1450 milliards de FCFA en 2021 et à 1500 milliards de FCFA en 2022. Ces prévisions tiennent compte de la capacité de mobilisation de l'Etat aussi bien sur le marché sous-régional que sur le marché international, conformément à la stratégie de l'endettement à moyen terme.

IV.1.1.4. Recettes affectées des comptes spéciaux du Trésor

Les recettes affectées des comptes spéciaux du Trésor, sont attendues à **759,7** milliards de FCFA en 2020, 819 milliards de FCFA en 2021 et 898,7 milliards de FCFA en 2022.

Tableau 33 : Prévisions de ressources intérieures budgétaires de l'Etat de 2019 à 2022

En milliards de FCFA

RESSOURCES INTERIEURES	2019 Budget	2020 Budget	2021 Projection	2022 Projection
RECETTES FISCALES	3 669,1	3 940,8	4 371,2	4 822,1
DGI	2 085,9	2 226,3	2 457,9	2 711,9
TRESOR	9,4	12,1	10,8	11,0
DGD	1 573,7	1 702,4	1 846,1	1 968,8
Recettes additionnelles à mobiliser		0,0	56,4	130,5
RECETTES NON FISCALES	188,8	206,8	79,9	89,3
dont Dividendes PETROCI	5,0	8,2	5,1	10,5
Autres Dividendes (SIB, SGBCI, autres)	9,0	11,8	10,6	10,6
Recettes des services	18,5	29,1	20,6	21,3
Revenus du domaine	32,3	29,7	32,5	36,0
Redevance téléphonie cellulaire	20,6	0,2	0,2	0,0
Produits de la privatisation et vente d'actifs	102,0	126,3	9,4	9,4
DIVERS AUTRES FINANCEMENTS	1 429,0	1 494,4	1 450,0	1 500,0
dont Emprunts sur marchés	1 429,0	1 494,4	1 450,0	1 500,0
RECETTES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	727,5	759,7	819,0	898,7
TOTAL RESSOURCES INTERIEURES	6 014,4	6 401,7	6 720,2	7 310,1

Source : DGBF/DGI/DGD/DGTCP

IV.1.2 Projection des ressources extérieures 2020-2022

Les ressources extérieures sont prévues à **1 659,3** milliards de FCFA en 2020, à **1 492,2** milliards de FCFA en 2021 et à **1 643,5** milliards de FCFA en 2022. Elles se composent d'appuis budgétaires et de financements extérieurs des projets sous forme d'emprunts et de dons.

IV.1.2.1. Appuis budgétaires

Les appuis budgétaires attendus s'élèvent 491,1 milliards de FCFA en 2020 dont les appuis budgétaires du Fonds Monétaire International de la Banque mondiale (152,5 milliards de FCFA), de la Banque africaine de développement (49,2 milliards), de l'Union Européenne (14,4 milliards de FCFA), de l'AFD (154,1 milliards de FCFA dont 147,6 milliards de FCFA au titre du C2D et 6,6 milliards de FCFA d'appui budgétaire) dans le cadre du C2D et du Gouvernement espagnol (7,3 milliards de FCFA) dans le cadre du Programme de Conversion de Dettes (PCD). Ces appuis sont attendus à **356,5** milliards de FCFA en 2021 et **356,2** milliards de FCFA en 2022.

IV.1.2.2. Financement extérieur des projets

Le financement extérieur des projets est prévu à **1 168,2** milliards de FCFA en 2020 comprenant **977,8** milliards de FCFA d'emprunts-projets et **190,4** milliards de FCFA de dons-projets. Pour les années 2021 et 2022, les tirages au titre des emprunts et dons projets sont prévus respectivement à **1 135,7** milliards de FCFA et à **1 287,3** milliards de FCFA.

Tableau 34 : Prévisions de ressources extérieures budgétaires de l'Etat de 2019 à 2022

RESSOURCES EXTERIEURES	Budget 2019	Budget 2020	En milliards de FCFA	
			Projections	
			2021	2022
- Appuis budgétaires	379,6	491,1	356,5	356,2
FMI	152,5	152,5	152,5	152,5
Banque mondiale	55,0	113,5	56,4	56,2
Banque Africaine de Développement		49,2		
AFD (C2D)	147,6	147,6	147,6	147,6
AFD (Appui budgétaire)		6,6		
GVT Espagnol	11,1	7,3	0,0	0,0
UE	13,4	14,4	0,0	0,0
- Financement extérieur des projets	940,2	1 168,2	1 135,7	1 287,3
Emprunts-projets	780,4	977,8	912,3	1 084,8
Dons-projets	159,8	190,4	223,4	202,5
TOTAL RESSOURCES EXTERIEURES	1 319,9	1 659,3	1 492,2	1 643,5

Source : DGBF /DGTCP/DGPLP

IV.2. DEPENSES BUDGETAIRES 2020-2022

La programmation des dépenses budgétaires 2020-2022 s'inscrit dans la poursuite de la politique budgétaire du Gouvernement orientée vers les investissements structurants à fort impact social, tout en respectant les engagements de l'Etat avec les partenaires économiques et financiers, notamment le respect du solde budgétaire au niveau de la norme communautaire de -3%.

IV.2.1 Politique de dépenses 2020-2022

La politique budgétaire sur la période 2020-2022, en matière de dépenses, vise la poursuite de la maîtrise des charges de fonctionnement et la consolidation de la soutenabilité de l'endettement public, afin de dégager des marges substantielles au profit des investissements et des dépenses de lutte contre la pauvreté, avec notamment la mise en œuvre du Programme Social du Gouvernement dont l'objectif est d'améliorer de façon considérable les conditions de vie des populations, particulièrement les plus défavorisées.

La mise en œuvre de cette politique devrait permettre de soutenir la forte croissance économique enregistrée au cours des années précédentes, tout en la rendant davantage inclusive.

IV.2.2 Analyse des projections des dépenses 2020-2022 par nature économique

Les dépenses budgétaires pour l'année 2020 s'élèvent à **8 061,0 milliards de FCFA**. Elles sont projetées à **8 432,6 milliards de FCFA** et **9 283,1 milliards de FCFA** respectivement en 2021 et 2022.

Tableau 35 : Projections des dépenses budgétaires de l'Etat de 2019 à 2022

En milliards de FCFA

DEPENSES	Budget 2019		Budget 2020		Projection 2021		Projection 2022	
	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids	Montant	Poids
SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	1 821,4	24,8%	2 137,1	26,5%	2 092,2	24,8%	2 337,1	25,2%
Intérieure	1 062,3	14,5%	1 267,7	15,7%	1 081,1	12,8%	1 153,5	12,4%
Extérieure	759,1	10,3%	869,4	10,8%	154,0	1,8%	154,0	1,7%
DEPENSES DE PERSONNEL	1 720,8	23,5%	1 770,1	22,0%	1 828,8	21,7%	1 945,0	21,0%
DEPENSES DE SUBVENTION ET TRANSFERT	391,2	5,3%	545,8	6,8%	547,2	6,5%	559,6	6,0%
DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	765,7	10,4%	747,9	9,3%	731,3	8,7%	758,7	8,2%
dont Abonnement	104,1	1,4%	110,2	1,4%	124,1	1,5%	140,3	1,5%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris FIMR, FER et dépenses sur parafiscalité anacarde)	2 095,2	28,6%	2 281,7	28,3%	2 600,3	30,8%	2 985,0	32,2%
dont Programme d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	12,5	0,2%	7,7	0,1%	7,7	0,1%	7,9	0,1%
Programme d'entretien routier / FER	148,3	2,0%	148,6	1,8%	151,9	1,8%	166,4	1,8%
Dépenses sur parafiscalité anacarde	26,6	0,4%	26,6	0,3%	26,6	0,3%	26,6	0,3%
AUTRES DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	540,0	7,4%	578,3	7,2%	632,8	7,5%	697,7	7,5%
TSU SIR	53,1	0,7%	61,2	0,8%	67,5	0,8%	79,0	0,9%
Dépense des collectivités sur recettes affectées	159,4	2,2%	159,9	2,0%	171,4	2,0%	190,3	2,0%
Contributions PCS-PCC	56,2	0,8%	57,5	0,7%	67,8	0,8%	73,9	0,8%
Taxe à l'importation de l'Union Africaine (UA)	8,3	0,1%	8,5	0,1%	10,0	0,1%	10,9	0,1%
DUS anacarde à transférer à la filière (30%)	0,0	0,0%			0,0		0,0	0,0%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	4,8	0,1%	8,4	0,1%	6,5	0,1%	7,0	0,1%
Autres dépenses sur recettes affectées	258,1	3,5%	282,7	3,5%	309,5	3,7%	336,5	3,6%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	7 334,3	100,0%	8 061,0	100,0%	8 432,6	100,0%	9 283,1	100,0%

Source : MPMBPE/DGBF

Sur la période 2020-2022, la structure des dépenses du budget fait ressortir une prédominance des dépenses d'investissement (30,5%) suivies du service de la dette publique (25,5%) et des dépenses de personnel (21,5%)

IV.2.2.1. Personnel

Les prévisions de la masse salariale sur les années 2020, 2021 et 2022 sont fixées respectivement à **1 770,1** milliards de FCFA, **1 828,8** milliards de FCFA et **1 945,0** milliards de FCFA, représentant en moyenne 35,5% des recettes fiscales (y compris les recettes affectées).

Ces projections sont basées sur la **Stratégie de Maîtrise de la Masse Salariale** sur la période 2014-2020 adoptée par le Gouvernement le 5 mai 2014. Pour rappel, cette stratégie vise la mise en place d'un dispositif assurant une évolution contrôlée de la masse salariale afin de garantir, à moyen et long terme, le respect du critère de convergence de l'UEMOA fixé à 35% des recettes fiscales.

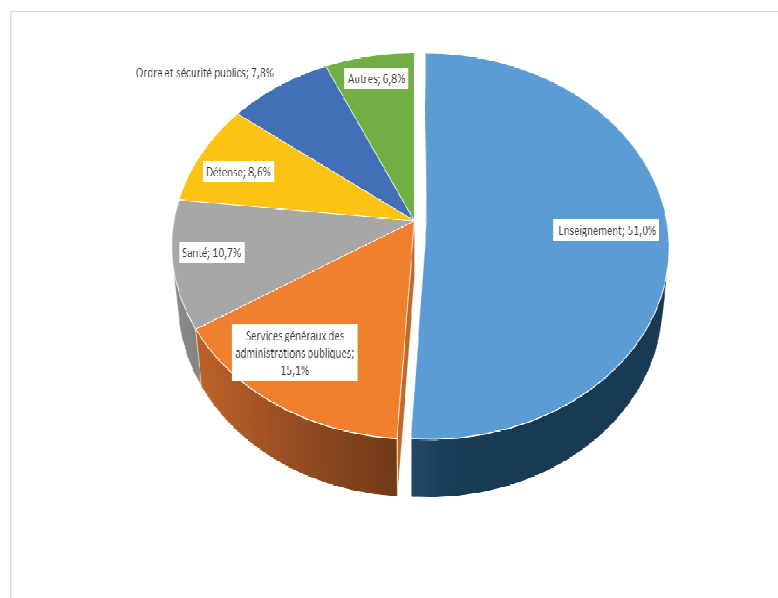
Les projections de la masse salariale pour la période 2020-2022 intègrent également :

- ✓ les besoins nouveaux de recrutement du secteur Education/formation dans le cadre du Programme de Scolarisation Obligatoire ;
- ✓ le recrutement d'un agent pour deux sorties de carrière dans les secteurs autres que ceux de l'Education/Formation et de la Santé ;
- ✓ la Loi de Programmation Militaire et la Loi de Programmation de Sécurité Intérieure.

Les principales mesures nouvelles qui ont un impact significatif sur l'évolution de la masse salariale sur la période 2020-2022, sont les suivantes :

- ✓ la poursuite des avancements indiciaires des fonctionnaires tous les deux ans, pour un coût annuel moyen de 12,0 milliards de FCFA ;
- ✓ l'impact des recrutements nouveaux de 10 185 agents en 2020 pour 47,8 milliards de FCFA, 13 821 agents en 2021 pour 57,7 milliards de FCFA et 25 433 agents en 2022 pour 120,9 milliards de FCFA. Particulièrement, pour le secteur Education/Formation, les prévisions de recrutements nouveaux sont de 3 176 agents en 2020 pour 19,2 milliards de FCFA, 7 342 agents en 2021 pour 42,3 milliards de FCFA et 18 551 agents en 2022 (dont l'intégration en qualité de fonctionnaires de 10 300 enseignants contractuels dans le cadre de la mise en œuvre de PSGouv 2018-2020) pour 103,8 milliards de FCFA ;
- ✓ la promotion de façon régulière des fonctionnaires du grade A4 aux grades supérieurs. Pour rappel, en 2014, certains fonctionnaires de grade A4 totalisant au moins sept (7) années dans ce grade ont été promus au grade A5. Cette opération de promotion se poursuivra, chaque année par voie de concours dans les grades A5, A6 et A7 pour un coût annuel moyen de 3 milliards de FCFA.

Graphique 8 : Répartition de la masse salariale de l'Etat de 2020 à 2022 par grande fonction



La répartition de la masse salariale projetée sur la période 2020-2022 affiche une prédominance du secteur de l'éducation-formation (51,0% en moyenne) qui absorbe plus de la moitié de la masse salariale, mettant en exergue la priorité accordée par le Gouvernement à ce secteur afin de disposer de ressources humaines qualifiées et de réduire considérablement le taux d'analphabétisme.

Source : MPMBPE//DGBF

Encadrée 2 : Grandes mesures contenues dans la Stratégie de Maîtrise de la Masse Salariale

- Déblocage des avancements indiciaires interrompus depuis 1988.
- Reprise des avancements indiciaires tous les deux ans.
- Réajustement du taux de cotisation de la charge patronale de l'Etat de 19% à 16,67% dès la dernière année du déblocage.
- Promotion des fonctionnaires de grade A4 aux grades supérieurs.
- Traitement de la situation des ingénieurs et des techniciens.
- Maîtrise de la gestion des effectifs.
- Conception et déploiement du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE).
- Réalisation du Fichier Unique de Référence (FUR).
- Institution du poste de Directeur des Ressources Humaines (DRH) dans tous les Ministères.
- Identification des fonctionnaires et reprise de la notation.
- Contrôle des diplômes et des arrêtés d'admission en vue de la fiabilité des recrutements.

IV.2.2.2. Abonnement

Les dépenses de consommation d'eau, de téléphone et d'électricité devraient connaître une évolution sur la période avec des montants respectifs de **110,2** milliards de FCFA, **124,1** milliards de FCFA et **140,3** milliards de FCFA en 2020, 2021 et 2022 pour tenir compte des consommations attendues des nouveaux services, de la consommation des nouvelles universités et structures connexes, de l'augmentation des puissances souscrites, de l'extension du réseau d'électrification rurale et de l'éclairage public.

Cependant, certaines dispositions de maîtrise et de rationalisation seront mises en œuvre, notamment :

- le suivi permanent des sites à grande consommation par le Laboratoire des Bâtiments et des Travaux Publics (LBTP) et par l'Office Nationale de l'Eau Potable (ONEP) ;
- le réajustement des puissances souscrites afin d'éviter le surcoût lié aux consommations;
- la réalisation des travaux de réparation des fuites d'eau ;
- l'intensification des missions de la Brigade de Contrôle des Abonnements et du Patrimoine de l'Etat (BCAPE) contre les fraudes sur le réseau électrique et d'adduction d'eau de l'Etat ;
- la sensibilisation des consommateurs ;
- le renforcement du contrôle de la facturation ;
- le remplacement des équipements vétustes ou défectueux ;
- la résiliation des abonnements non utilisés ;
- la restriction des lignes téléphoniques en surconsommation.

IV.2.2.3. Transferts

Les transferts à effectuer par l'Etat à certains de ses démembrements et organismes extérieurs sont projetés à **545,8** milliards de FCFA en 2020, à **547,2** milliards de FCFA en 2021 et à **559,6** milliards de FCFA en 2022. Ces subventions sont destinées, notamment :

- **aux écoles privées** pour couvrir les frais d'écologie des élèves et étudiants affectés par l'Etat dans ces établissements ;
- **aux Etablissements Publics Nationaux** pour mettre en œuvre certaines missions spécifiques de l'Etat ;
- **aux Collectivités territoriales** pour soutenir la politique de décentralisation de l'Etat ;
- **aux élèves et étudiants** au titre des bourses, des kits scolaires et des frais de transport.

Tableau 36: Evolution des transferts de l'Etat de 2019 à 2022*En milliards de FCFA*

TRANSFERTS	Budget	Budget	Projection	Projection
	2019	2020	2021	2022
Subventions aux écoles privées	128,5	138,9	143,1	147,4
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	13,0	15,0	10,0	10,0
Subvention au secteur électricité		14,0	14,1	14,1
Bourses et pécules	43,6	50,2	49,4	50,8
Transfert aux collectivités	22,3	23,7	25,1	26,5
Autres transferts	292,9	304,0	319,6	325,0
TOTAL	500,2	545,8	547,2	559,6

Source : MPMBPE/ DGBF

IV.2.2.4. Autres achats de Biens et Services

Les autres dépenses d'achats de biens et services intégrant les charges de fonctionnement courant des services de l'administration sont prévues en 2020, 2021 et 2022 à des montants respectifs de **747,9** milliards de FCFA, **731,3** milliards de FCFA et **758,7** milliards de FCFA. L'évolution proportionnée de ces natures de dépenses, montre la volonté du Gouvernement de les contenir en vue du respect de la norme communautaire de 3% de déficit budgétaire.

IV.2.2.5. Investissement

Les investissements publics prévus sur la période 2020-2022 sont en cohérence avec la poursuite de la politique d'investissement déclinée dans le PND 2016-2020 et avec les mesures à effets immédiats du Programme Social du Gouvernement pour renforcer les acquis sociaux et améliorer significativement le bien-être de la population.

Ces investissements (y compris le FIMR, le Programme d'entretien routier et les dépenses sur parafiscalité anacarde) se situeraient à **2 281,7** milliards de FCFA en 2020, **2 600,3** milliards de FCFA en 2021 et **2 985,0** milliards de FCFA en 2022. Ils intègrent des appuis extérieurs respectifs de **1 168,2** milliards de FCFA, **1 135,7** milliards de FCFA et **1 287,3** milliards de FCFA pour respectivement 2020, 2021 et 2022 (soit 45,6% des investissements publics de la période).

Tableau 37: Evolution des dépenses d'investissement de l'Etat de 2019 à 2022*(En milliards de FCFA)*

Dépenses d'investissement	Budget	Budget	Projections	
	2019	2020	2021	2022
Total dépenses d'investissement y/c FIMR, FER et dépenses sur Parafiscalité anacarde	2 095,2	2 281,7	2 600,3	2 985,0
Financement intérieur des projets	1 155,0	1 113,5	1 464,6	1 697,7
dont Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	12,5	7,7	7,7	7,9
Programme d'entretien routier / FER	148,3	147,1	151,9	166,4
Dépenses sur parafiscalité anacarde	26,6	26,6	26,6	26,6
Financement extérieur des projets	940,2	1 168,2	1 135,7	1 287,3
Variation annuelle	53,1%	8,9%	14,0%	14,8%
Pourcentage du budget total	28,6%	28,3%	30,8%	32,2%
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	7 334,3	8 061,0	8 432,6	9 283,1
Variation annuelle	16,8%	9,9%	4,6%	10,1%
PIB	25 955,1	28 307,7	30 858,5	33 619,3

Source : MPMBPE/ DGBF

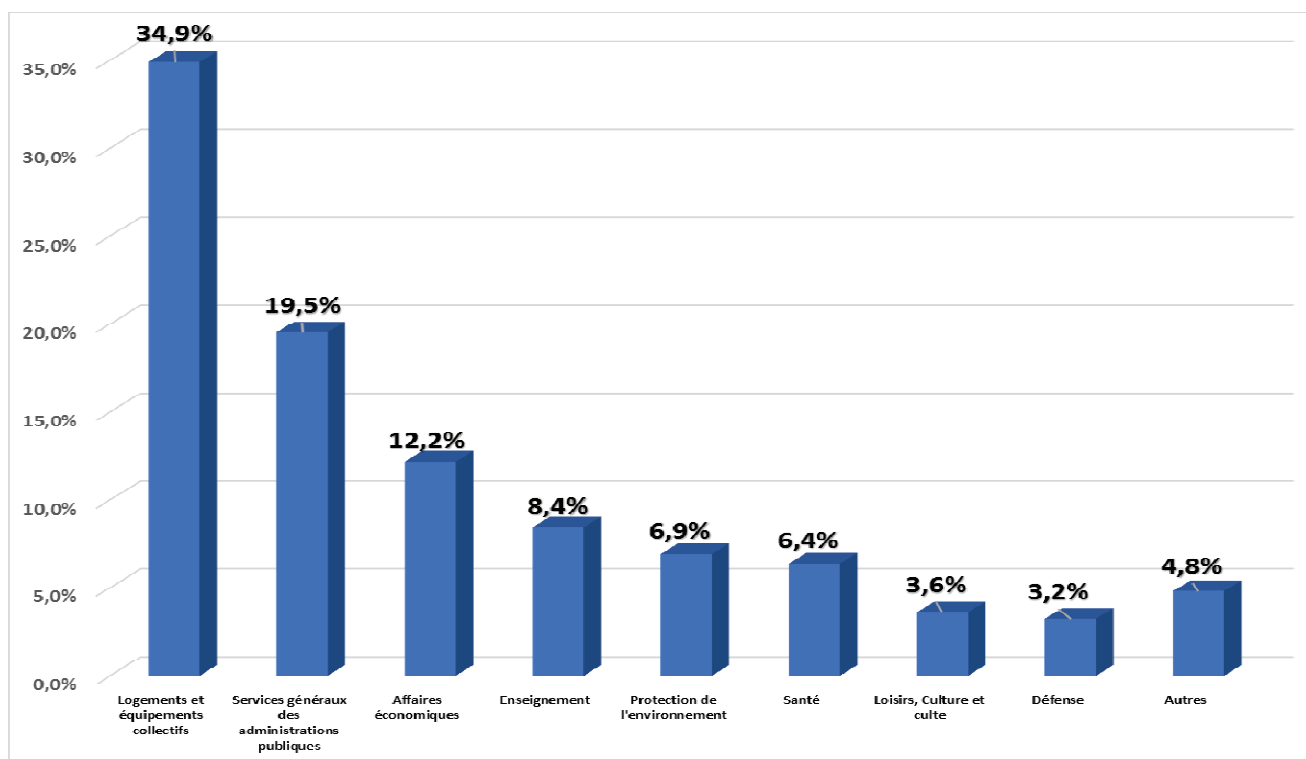
Ces investissements publics représentant en moyenne 30,7% des dépenses totales budgétaires et 8,5% du PIB sur la période, concernent notamment :

- **les grands projets prioritaires du Gouvernement** tels que l'intensification et l'élargissement du nombre de bénéficiaires du programme de filets sociaux productifs ; le développement d'Activités Génératrices de Revenus en faveur des jeunes et des femmes ; le renforcement du programme d'accès à l'eau potable en milieu rural ; le reprofilage de 120 000 Km de routes en terre et de pistes rurales sur l'étendue du territoire national ; le renforcement du Programme National d'Electrification Rural (PRONER); le renforcement du Programme Electricité pour Tous (PEPT) ; la baisse du tarif social de l'électricité ; le renforcement du Programme de Gratuité Ciblée ; le renforcement du Programme Elargi de Vaccination et enfin la Généralisation Progressive de la Couverture Maladie Universelle (CMU). A ces actions visant à améliorer les conditions de vie des populations sur la période 2018-2020, il faut ajouter les projets structurants initiaux que sont la construction des infrastructures du Train Urbain d'Abidjan, le Programme de Transport Urbain d'Abidjan, la construction des infrastructures de la CAN 2023, la construction du stade olympique d'Ebimpé, l'extension des universités existantes, la construction de nouvelles universités, la réalisation d'infrastructures scolaires pour accompagner le programme école obligatoire, la réalisation des

logements sociaux, la construction (CHU Abobo, Centre de radiothérapie) et la réhabilitation des infrastructures sanitaires (CHU Yopougon, Cocody, Bouaké, Treichville), etc. ;

- la mise en œuvre de la **Loi de programmation militaire et la Loi de programmation de sécurité intérieure** ;
- **les projets financés dans le cadre du C2D et du PER-PCD** dans les secteurs de l'éducation, de la formation, de l'emploi, de la santé, de l'agriculture, du développement rural, de la biodiversité, du développement urbain, de l'eau, de l'assainissement, des infrastructures routières, du transport ferroviaire, de la justice, de l'énergie et de l'hydraulique ;
- **les transferts au profit des collectivités décentralisées et districts** pour leur permettre, dans le cadre de la décentralisation, de conduire des projets d'aménagement et de mettre en exergue les potentialités économiques et culturelles locales.

Graphique 9: Répartition des dépenses d'investissement de l'Etat par fonction en moyenne sur la période de 2020 à 2022



Source : MPMBPE/DGBF

La répartition par grandes fonctions des dépenses d'investissement fait ressortir une prédominance des secteurs des Logements et équipements collectifs (infrastructures économiques) avec une proportion de 34,9%. Ce secteur est suivi des services généraux des administrations publiques (19,5%), des affaires économiques (12,2%), de l'Enseignement (8,4%) et de la protection de l'environnement (6,9%).

Cette politique d'affectation des dépenses d'investissement principalement dans les secteurs porteurs de croissance est conforme à la volonté du Gouvernement de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent.

IV.2.3 Analyse des projections de dépenses budgétaires de l'Etat 2020-2022 par fonction

L'allocation sectorielle des dépenses budgétaires sur la période 2020-2022 a été faite en tenant compte de l'impulsion qui sera donnée aux secteurs productifs sans toutefois, détériorer les ratios des charges récurrentes des secteurs sociaux.

Tableau 38: Récapitulatif des dépenses de l'Etat par fonction de 2020 à 2022

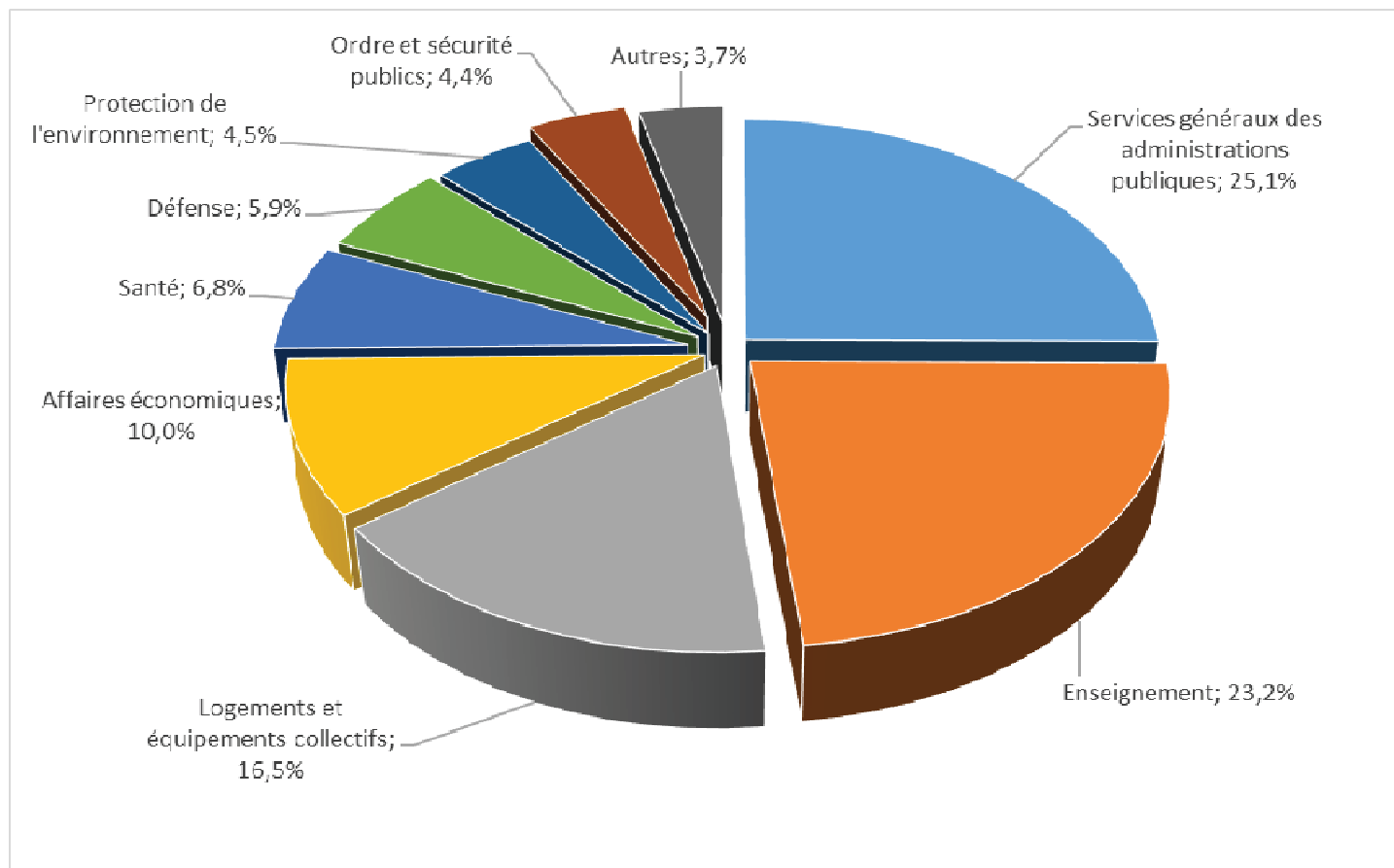
En milliards de FCFA

	Budget 2020	Projection 2021	Projection 2022	Moyenne 2020-2022	Part (%)
01 - Services généraux des administrations publiques	3 615,4	3 704,5	4 073,9	3 797,9	44,2%
<i>dont Dette Publique</i>	<i>2 137,1</i>	<i>2 092,2</i>	<i>2 337,2</i>		
02 - Défense	349,3	379,7	398,6	375,9	4,4%
03 - Ordre et sécurité publics	236,4	280,8	320,4	279,2	3,2%
04 - Affaires économiques	668,3	652,1	591,7	637,4	7,4%
05- Protection de l'environnement	192,4	320,2	347,8	286,8	3,3%
06 - Logements et équipements collectifs	956,2	911,5	1 299,1	1 055,6	12,3%
07 - Santé	446,1	419,5	447,7	437,8	5,1%
08 - Loisirs, Culture et culte	182,2	192,5	75,0	149,9	1,7%
09 - Enseignement	1 330,0	1 482,5	1 637,1	1 483,2	17,3%
10 - Protection sociale	84,6	89,3	91,7	88,6	1,0%
Total Général	8 061,0	8 432,6	9 283,1	8 592,2	100,0%

Source : MPMBPE/ DGBF

L'analyse des projections hors dette⁹ afficherait une prédominance des dotations affectées aux services généraux de l'administration publique (25,1%) suivi de l'enseignement (23,2%), des logements et équipements collectifs (infrastructures économiques) (16,5%) et des affaires économiques (10,0%).

Graphique 10: Répartition des dépenses de l'Etat hors dette par grandes fonctions de 2020 à 2022



Source : MPMBPE/ DGBF

⁹ Le service de la dette publique représente 25,5% des dépenses totales

L'évolution des dépenses hors dette selon la classification fonctionnelle se présenterait comme suit :

➤ **Services généraux des administrations publiques**

Les dépenses des services généraux des administrations publiques hors service de la dette se chiffrent en 2020 à **1 478,3** milliards de FCFA et sont projetés à **1 612,3** milliards de FCFA en 2021 et à **1 736,8** milliards de FCFA en 2022. Elles représentent 18,7% des dépenses totales de la période et visent à assurer la réalisation des actions et projets suivants :

- au titre de **la justice et des droits de l'homme**, il s'agira de faciliter l'accès des populations au système judiciaire et d'améliorer la politique carcérale et le respect des droits humains sur l'ensemble du territoire, par la révision de la carte judiciaire en fonction des besoins de la population et de l'activité économique, le renforcement des actions sociales en milieu carcéral et post carcéral et la construction/réhabilitation des infrastructures pénitentiaires selon les normes internationales ;
- en matière de **planification du développement et système statistique** il sera question du renforcement du cadre légal et réglementaire du processus de planification, de programmation et d'évaluation des politiques publiques afin de définir la charte de responsabilités des acteurs, les outils, leurs liens et la périodicité d'actualisation ;
- s'agissant des **Institutions**, l'accent sera mis sur le renforcement de la prévention et de la lutte contre la corruption, la création et le fonctionnement des hautes juridictions (Haute Cour de Justice, Cour de Cassation et Conseil d'Etat), la réforme de la Magistrature et du Conseil Supérieur de la Magistrature ainsi que la moralisation du secteur judiciaire aux fins de garantir la transparence, la crédibilité et la régulation des Institutions de la République ;
- au niveau de la **fonction publique**, il s'agira de renforcer la performance et l'efficacité de l'Administration publique par la poursuite de la formation des cadres, l'opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (SIGFAE) dans toutes les composantes de l'Administration et sur toute l'étendue du territoire et la mise en œuvre du projet de Gouvernance électronique et le projet de réhabilitation, construction, équipement des Directions Régionales du Ministère de la Fonction Publique ;
- en matière de **diplomatie** un accent particulier sera mis sur les partenariats stratégiques avec l'implantation en Côte d'Ivoire des activités industrielles délocalisées des pays émergents visant à conquérir les marchés ivoirien et sous régional, la réalisation des joint-ventures entre les entreprises des pays émergents et le secteur privé ivoirien.

➤ **Défense**

Sur la période 2020-2022, les dotations allouées à la défense connaîtront une hausse de 12,4% passant de **349,3** milliards de FCFA en 2020 à **398,6** milliards de FCFA en 2022. Cette évolution s'explique par les politiques de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions de défense et la mise à disposition des ressources humaines de qualité au sein des institutions de défense, notamment à travers la mise

en œuvre de Loi de Programmation Militaire à l'effet de contribuer à la consolidation de l'indice de sécurité de la Côte d'Ivoire et permettre sa forte participation aux mécanismes de prévention et de gestion des conflits dans la sous-région. Les actions prévues sont :

- la construction et de la réhabilitation des infrastructures militaires, (administration centrale de la défense, groupements des sapeurs-pompiers et hôpitaux militaires) ;
- la création des académies de défense et des métiers de l'air, du pôle de formation hélicoptère, du centre régional de sécurité maritime de l'Afrique de l'ouest, de la rénovation de l'EMPT ;
- la réhabilitation de l'Ecole des Forces Armées ;
- la construction et de la réhabilitation des unités des forces terrestres et aériennes ;
- la construction de l'unité médicale d'intervention rapide.

➤ **Ordre et Sécurité publics**

Pour renforcer la sécurité des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire au cours de triennal 2020-2022, les dépenses de la police nationale, de l'appareil judiciaire et des établissements pénitentiaires sont projetées à **236,4** milliards de FCFA en 2020, **280,8** milliards de FCFA en 2021 et **320,4** milliards de FCFA en 2022. La priorité sera mise sur la Loi de Programmation de la Sécurité Intérieure en vue de l'adaptation du dispositif sécuritaire aux nouvelles menaces (le terrorisme) et du renforcement du dispositif de gestion des armes et des risques et catastrophes. Les actions porteront sur :

- la construction et la réhabilitation des infrastructures de sécurité ainsi que le recrutement de policiers prévus par la loi de programmation de la sécurité intérieure ;
- l'intégration des « gender desk¹⁰ » dans les commissariats de police et les gendarmeries ;
- la construction d'un auditorium et de salles de classe à l'Ecole Nationale de Police ;
- la construction de 28 commissariats de police sur le territoire national ;
- la création du Registre National des personnes physique et attribution du numéro national d'identification pour renforcer la gestion administrative et sécuritaire de la Côte d'Ivoire et assurer la traçabilité de tous les habitants du pays, de façon à optimiser la politique fiscale, sécuritaire et sociale.

¹⁰ Gender-desk : service ou bureau d'accueil pour les femmes dans les postes de police

➤ **Affaires économiques**

Les dotations attendues pour la mise en œuvre des mesures et projets de soutien à la création de richesse nationale passeraient de **668,3** milliards de FCFA en 2020 à **652,1** milliards de FCFA en 2021 puis à **591,7** milliards de FCFA en 2022.

Elles restent dominées par les activités réalisées dans les domaines du transport, des Postes et télécommunication, de l'agriculture et des ressources halieutiques, de l'industrie et des mines, du Commerce, de l'artisanat et des PME, du Tourisme et de l'emploi :

- Au titre de la gouvernance **économique et financière**, la poursuite de l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'économie se fera à travers le financement des actions majeures telles que le renforcement de la qualité de la projection et de l'analyse macroéconomique, la mise en place du nouveau système d'information budgétaire, le renforcement du système de mobilisation de ressources intérieures et extérieures, la gestion rigoureuse de la dette publique, le développement et l'assainissement du marché des assurances et l'amélioration de la capacité des banques et établissements financiers à financer l'économie ;
- Au niveau des **transports**, tous les sous-secteurs bénéficieront sur la période 2020-2022 des dotations budgétaires pour répondre à la volonté du Gouvernement d'accélérer le processus de développement par la réduction des inégalités spatiales et favoriser les opportunités. Dans le **sous-secteur portuaire**, il s'agira de procéder au déplacement et à l'extension du terminal à conteneurs et la construction d'un terminal polyvalent industriel au Port Autonome de San Pedro.
 - concernant le **sous-secteur maritime et lagunaire**, il est prévu le renforcement des capacités opérationnelles de l'Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer (ARSTM) et de celles du personnel de sécurité, de sûreté, de recherche et de sauvetage maritime et la réalisation d'un réseau de surveillance maritime à distance ;
 - s'agissant des sous-secteurs **transport routier et ferroviaire**, les projets porteront sur la construction des postes de contrôle juxtaposé (Laleraba, Noé/Elubo, Gbapleu, de Prolo et de Nigouni) avec la réalisation des infrastructures connexes, la construction et l'exploitation de la ligne 1 du métro d'Abidjan, la réhabilitation de l'axe ferroviaire Abidjan-Ouagadougou-Kaya et son extension à Tambao, la construction du chemin de fer Ouangolodougou-Niélé-Pogo (Côte d'Ivoire)-Sikasso (Mali) et la construction, l'exploitation et l'entretien de la gare routière interurbaine d'Abidjan. ;
 - pour ce qui est du transport aérien, les réhabilitations des aéroports de l'intérieur (San Pedro, Bouaké, Man, Korhogo et Odienné) et la construction des aéroports à Kong, Korhogo, Séguéla et Daoukro sont prévus pour booster le trafic aérien local ;

Il s'agira également d'améliorer la mobilité et la sécurité des personnes et des biens et de maîtriser les coûts de transport pour les populations, ainsi les mesures suivantes sont prévues :

- réaliser l'étude du Plan de Déplacement Urbain (PDU) et assainir le secteur du transport ;
- réglementer l'importation des véhicules d'occasions ;

- étendre le bénéfice de la carte de bus à de nouvelles cibles ;
 - créer une carte unique donnant accès à toutes les offres de la SOTRA (Bus, Express, Bateau bus) ;
 - engager les discussions avec les compagnies de transport privé par voie lagunaire pour offrir une tarification préférentielle pour la couche sociale cible ;
 - rendre opérationnel le train urbain d'Abidjan.
- Dans le domaine du développement de l'**agriculture et des ressources halieutiques**, l'objectif est de renforcer le rôle de l'agriculture dans le dynamisme de l'économie. Ainsi, Pour accroître les revenus et améliorer les conditions de vie des populations en milieu rural, d'une part, et assurer la sécurité alimentaire, d'autre part l'accent sera mis sur la mise en œuvre du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) 2018-2025 à travers les mesures et projets suivants :
 - développement de la valeur ajoutée agro-sylvo-pastorale et halieutique ;
 - le renforcement des systèmes de production agro-pastorale et halieutique ;
 - l'appui à la production agricole et à la commercialisation ;
 - le projet d'aménagement et de mise en valeur des bas-fonds ;
 - le projet de sécurisation foncière, le programme d'accélération et de relance des filières agricoles en Côte d'Ivoire ;
 - la création et le développement de pôles agro-industriels des régions du Béliér et du Tonkpi ;
 - le développement de la bourse des matières premières agricoles ;
 - le Programme de sécurité Alimentaire ;
 - l'appui à l'Entreprenariat des Jeunes dans l'Agriculture et l'Agrobusiness (PAEJAA).
 - Dans le secteur des **ressources animales et halieutiques**, les actions prioritaires s'inscriront dans la perspective de la réduction de la pauvreté et de la faim en Côte d'Ivoire à travers :
 - la construction et la réhabilitation des infrastructures de production, de transformation, de conservation des produits animaux et halieutiques,
 - l'appui à la recherche-développement en vue de l'amélioration génétique et l'alimentation animale,
 - la construction et la réhabilitation des infrastructures d'appui à l'amélioration génétique et de contrôle des maladies animales et des zoonoses,
 - la promotion des élevages à fort potentiel économique et génétique de qualité et ;
 - l'amélioration substantielle des productions avicole, porcine, laitière, bovine et ovine.

- Au niveau de la **télécommunication**, de l'**industrie** et du **tourisme**, les efforts seront concentrés sur la mise en œuvre des programmes suivants :
 - le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des services de communication ;
 - l'accroissement des appuis accordés au secteur des médias privés ;
 - le renforcement de la régulation du secteur de la communication ;
 - l'accélération du passage de l'analogie à la Télévision Numérique Terrestre (TNT) ;
 - la libéralisation du secteur audiovisuel avec l'autorisation de quatre groupes (Life TV, optimum media ci, société audiovisuelle de CI et SORANO-CI) à exploiter un service de télévision privée commerciale sur le réseau TNT ;
 - la réhabilitation et la restructuration des zones industrielles ;
 - la création de nouvelles zones industrielles et de nouvelles zones franches ;
 - le développement de la propriété intellectuelle et la réduction de la contrefaçon ;
 - le renforcement de la compétitivité des entreprises du secteur industriel ;
 - l'accélération de la transformation des matières premières agricoles et minières ;
 - la promotion de l'initiative privée dans le secteur industriel ;
 - la création du centre d'application des métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration et le développement du tourisme balnéaire, culturel et de l'écotourisme.

- En ce qui concerne l'emploi, le Gouvernement entend poursuivre les efforts déployés pour l'amélioration de l'offre d'emploi à travers le développement de certains projets tels que l'amélioration de l'employabilité et l'insertion des jeunes, la mise en œuvre d'une stratégie de relance de l'emploi, la construction et l'équipement des antennes d'emploi jeunes.

- Pour soutenir les efforts du **secteur minier** à la création de richesse, la programmation budgétaire devrait concourir à la gouvernance minière, intensifier l'exploration de son potentiel géologique et minier et diversifier l'exploitation minière. Les actions prévues concernent :

- l'actualisation des cartes géologiques de la Côte d'Ivoire ;
 - la modernisation du cadastre minier ivoirien par son informatisation ;
 - la délivrance des titres et autorisations liées aux activités minières (les permis d'exploration et d'exploitation minière et les autorisations d'exercice d'activités d'exploitation minière semi-industrielle et artisanale, de production et de commercialisation de substances minérales et en particulier de diamant) ;
 - la poursuite de la mise en œuvre du Programme de rationalisation de l'orpaillage ;
 - la mise en œuvre des actions de développement des activités minières en Côte d'Ivoire en matière de contenu local ;
 - le projet de construction de deux (02) mines d'or, d'une mine de manganèse, d'une mine de nickel latéritique et d'une mine de bauxite ;
 - la construction et l'équipement du laboratoire d'analyse et d'études géologiques ainsi que la réhabilitation des sites de l'orpaillage clandestin déguerpis.
- En vue de la redynamisation et la modernisation du **commerce intérieur**, les opérations majeures suivantes seront réalisées :
 - la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Exportation (SNE) ;
 - la construction et la gestion du parc d'exposition d'Abidjan ;
 - la réhabilitation du marché de gros ;
 - l'acquisition d'un lot de matériels métrologiques ;
 - l'appui à la commercialisation des produits vivriers ;
 - l'encadrement des associations de consommateurs ;
 - la création de centres de formalités pour faciliter l'investissement dans le commerce ;
 - la réforme de l'Office d'Aide à la Commercialisation des Produits Vivriers (OCPV) et l'opérationnalisation du Conseil National de la Consommation (CNCO) pour lutter contre la vie chère, la persistance de la hausse du coût de la vie et les plaintes récurrentes des consommateurs malgré les interventions du Gouvernement.

- Au titre de **l'artisanat, de l'entrepreneuriat et des PME**, pour contribuer au développement de ce secteur et accroître sa capacité à générer plus d'emplois et de revenus, les actions majeures seront orientées vers la mise en œuvre de la stratégie de développement des PME (programme Phoenix), la mise en place d'un système de normalisation, de codification et de labellisation des produits et services de l'artisanat ainsi que la création des zones d'implantation artisanales.
- En vue de vulgariser l'utilisation des **TIC** et d'assurer la couverture intégrale de la population ivoirienne en téléphonie et Internet ainsi que de développer le secteur postal, la programmation budgétaire prévoit de financer les actions majeures telles que l'accélération du maillage du territoire national en fibre optique destiné à relier tous les pôles administratifs et économiques du pays, la poursuite de la mise en œuvre du projet « un citoyen, un ordinateur plus une connexion Internet », la promotion du service universel postal et la réalisation du Projet courrier hybride. En outre, la Côte d'Ivoire a convenu d'apporter un appui pour le développement et la modernisation de l'agriculture par le moyen des TIC à travers le Projet de Solutions Numériques pour le Désenclavement des Zones Rurales et l'E-Agriculture (PSNDEA).

➤ **Protection de l'environnement**

Les crédits budgétaires prévus dans ce secteur sur la période 2020-2022 permettront de financer les actions de promotion et de protection de l'environnement qui portent essentiellement sur le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire des eaux et forêts et de l'environnement, la sensibilisation des populations, la reconstitution du patrimoine forestier et la stabilisation du couvert, la gestion intégrée des ressources en eau, la lutte contre l'érosion côtière et les effets du changement climatique. Ainsi, les principaux projets concernent entre autres

- la réhabilitation des forêts dégradées, la mise en œuvre de la stratégie de gestion durable des conflits homme-faune et des animaux à problème ;
- le projet de gestion intégrée des aires protégées, le projet de Conservation des Ressources Naturelles, l'appui aux résolutions de la cop21 pour le renforcement de la résilience au changement climatique/PIC ;
- le projet de lutte contre la pollution maritime, lagunaire et hydrocarbure ;
- le programme d'amélioration durable de la situation d'assainissement et du drainage de la ville d'Abidjan.

➤ **Infrastructures économiques**

Face à la nécessité de résorber les déficits de production d'eau potable partout en Côte d'Ivoire, et de corriger les dysfonctionnements des réseaux de distribution, des projets structurants dans le cadre du programme « Eau pour Tous » seront mis en œuvre par le Gouvernement afin de relever

le taux d'accès à l'eau potable de la population. Ces mesures porteront, notamment sur la sécurisation des ressources en eau, l'extension de la desserte des localités, le maintien de la continuité du service et l'équilibre financier du secteur. Ainsi, les projets et programmes prioritaires concernent :

- la réhabilitation et l'entretien de 21 000 pompes à motricité humaine ;
- le démarrage de la phase 2 de l'AEP de localités du centre et du centre Nord à travers le C2D ;
- l'AEP de 12 localités avec l'appui du Gouvernement Chinois ;
- l'extension des branchements sociaux des compteurs d'eau aux régions les plus défavorisées.

En ce qui concerne l'amélioration de **l'habitat, du cadre de vie et du système d'assainissement et de salubrité**, il est prévu la production de logements décents et durables, la viabilisation des terrains destinés à la production de logements sociaux et économiques, la promotion des matériaux de construction écologiques et durables.

S'agissant du **secteur de l'assainissement et de la salubrité**, les défis majeurs à relever sont (i) l'amélioration du système d'assainissement et de drainage afin de renforcer l'accès des populations à des installations améliorées en milieu urbain et rural et (ii) la modernisation de la gestion des ordures ménagères. Ainsi, les programmes majeurs retenus sont :

- la réalisation de la Phase 2 du bassin versant du Gourou (carrefour Indenié) ;
- le projet de renforcement du bassin d'orage de Bonoumin et de la Rue Ministre ;
- la mise en œuvre du programme structurant de grande envergure dans le district d'Abidjan et dans 15 chefs-lieux de région ;
- l'élaboration des schémas directeurs de gestion des déchets solides, ménagers et assimilés des régions et districts autonomes ;
- le projet d'adressage des rues de la ville d'Abidjan et des villes de l'intérieur ;
- le Projet d'Infrastructures pour le Développement Urbain et la Compétitivité des Agglomérations Secondaires (PIDUCAS) qui concerne en priorité les agglomérations de Bouaké et San Pedro, deux (02) pôles stratégiques de par leur localisation géographique permettra de favoriser un meilleur équilibre de l'aménagement du territoire la réduction des inégalités spatiales à travers l'émergence d'agglomérations économiques secondaires attractives.

Pour impulser le développement **des infrastructures routières**, il est prévu sur la période 2020-2022 plusieurs actions notamment :

- les travaux de réhabilitation et de renforcement de 300 ouvrages et la construction des tronçons d'un grand nombre de localités du pays telles que l'aménagement de la route Odienné Gbéléban ;

- l'aménagement de la route Boundiali-Odienné frontière de la Guinée, aménagement de routes et de facilitation du transport au sein du fleuve Mano, l'aménagement de la route Guitry Divo, corridor Bamako Zantiébougou Kani Boundiali San Pedro ;
- la construction de l'échangeur de l'amitié Ivoir-japonaise ;
- la construction du pont de Cocody-Plateau ;
- la construction de trois échangeurs sur le boulevard François Mitterand et de flyover ;
- la construction des autoroutes Abidjan-Lagos, Yamoussoukro-Bouaké, Abidjan-Dabou et Dabou San Pedro ;
- le Projet de Train Urbain d'Abidjan par la construction du 4ème pont d'Abidjan reliant Yopougon-Attécoubé-Plateau, le pont de Kouibly et le pont de Kani.

➤ Santé

Pour contribuer à l'amélioration de l'offre, de la qualité et de l'utilisation des services de santé, au renforcement de la lutte contre la maladie et à l'amélioration de la santé maternelle et infanto-juvénile, plusieurs actions seront mises en œuvre, notamment la garantie de la disponibilité des médicaments, vaccins et intrants stratégiques de qualité au niveau de la Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (NPSP) et au niveau périphérique, la mise à niveau des établissements sanitaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Couverture Maladie Universelle.

En matière de gouvernance du secteur de la santé, les interventions prioritaires identifiées pour répondre aux besoins des populations sont : (i) le renforcement de la synergie et la coordination des actions à tous les niveaux de la pyramide sanitaire; (ii) la finalisation de la réforme de la régulation du secteur pharmaceutique par la création effective de l'AI RP et assurer son fonctionnement autour des missions d'homologation des produits de santé, d'inspection des établissements pharmaceutiques et d'assurance de qualité des produits de santé (contrôle qualité); et (iii) la mise en place d'un dispositif de contrôle de l'application effective de la mesure de la gratuité ciblée.

L'Etat entend par ailleurs (i) améliorer la prise en charge des cas d'urgence dans les premières 48 heures, (ii) rendre disponible les produits sanguins et (iii) améliorer la disponibilité des soins obstétricaux néonataux d'urgence de base (SONUB) et l'évolution vers les soins obstétricaux néonataux d'urgence complets (SONUC).

Au titre des ressources humaines, les priorités de l'Etat seront: (i) renforcer les compétences et les capacités des acteurs pour le secteur pharmaceutique, poursuivre la formation continue des agents de santé ; (ii) corriger la répartition des agents de santé sur le territoire et valoriser la fonction médicale et paramédicale dans les zones enclavées et déshéritées ; (iii) règlementer l'exercice dans le privé du personnel médical et garantir sa disponibilité effective dans les établissements publics ; (iv) mettre en œuvre la stratégie nationale de santé communautaire à travers la reconnaissance et l'implication effective des Agents de Santé Communautaire (ASC) dans la réalisation des objectifs sanitaires et ; (v) prendre

des mesures d'incitation afin de faciliter le déploiement des médecins spécialistes gynécologue-obstétriciens, pédiatres et anesthésistes réanimateurs au sein de tous les HG et CHR, notamment dans les zones rurales. Parallèlement, dans le souci de rendre disponible l'offre de service de proximité, le Gouvernement déploiera des cliniques mobiles dans les zones prioritaires.

Ces interventions s'inscrivent dans le cadre du Projet de Renforcement du Système de la Santé et réponse aux urgences Epidémiques (PRSSE) et des programmes de renforcement de la lutte contre le VIH/Sida, le paludisme, la tuberculose et les autres maladies transmissibles, de renforcement des services intégrés de prise en charge de la santé de la mère, du passage à échelle des interventions coût-efficacité à haut impact à l'endroit des populations les plus vulnérables, de renforcement des services de prise en charge intégrée des maladies du nouveau-né et de l'enfant, de la promotion des Pratiques Familiales Essentielles (PFE) et la vaccination ainsi que la mise en œuvre du Programme National Multisectoriel de Nutrition (PNMN) en vue d'une faim zéro en Côte d'Ivoire et le Développement de la Petite Enfance (PMNDE).

➤ **Loisirs, culture et culte**

- La politique sectorielle sera axée sur le développement économique des arts et de la **culture** ainsi que l'amélioration de la gestion du patrimoine culturel national. Les principales actions sont notamment :
 - la construction des centres culturels intégrés, des centres techniques des arts appliqués et des foyers et centres culturels ;
 - la restauration et la valorisation de la ville historique de Grand Bassam inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO ;
 - la création de pôles de développement culturels ;
 - l'inscription du Parc Archéologique d'Ahouakro et du Parc National des îles Ehotilés ainsi que les mosquées de type soudanais du Nord de la Côte d'Ivoire sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO ;
 - l'inventaire du patrimoine culturel et la construction de mémoriaux commémoratifs de l'esclavage ;
 - la réalisation de la Bibliothèque de la Renaissance Africaine d'Abidjan (BRAA).
- Dans le domaine du sport, les priorités dans le secteur sur la période 2020-2022 concernent la construction du stade olympique d'Abidjan, la réalisation de la cité olympique d'Ebimpé et la construction et réhabilitation des infrastructures pour l'organisation de la CAN 2023.

➤ **Enseignement**

Les dotations consacrées à l'**éducation nationale** s'inscrivent dans l'ambition du Gouvernement d'accroître l'accès des populations, notamment les plus vulnérables, à l'éducation. Ces efforts consentis par l'Etat sur la période visent à poursuivre la réforme de l'éducation nationale pour

rendre opérationnelle la mesure de la scolarisation obligatoire des enfants de 6 à 16 ans et à mettre en œuvre des programmes visant à disposer de ressources humaines de qualité, bien éduquées, bien formées et productives. Les efforts seront mis sur les mesures ou réformes suivantes :

- le renforcement des dotations budgétaires des cantines scolaires ;
 - l'analyse des besoins pour un fonctionnement optimal de la gratuité dans les établissements scolaires ;
 - l'encadrement des cotisations exceptionnelles dans le cadre du fonctionnement des Comités de Gestion des Etablissements Scolaires publics (COGES) ; (iv) le redéploiement et le recrutement des enseignants dans les zones en déficit ;
 - la communication sur la gratuité de l'école ;
 - la baisse de la fréquence de renouvellement des manuels scolaires ;
 - l'orientation en priorité des enfants des familles de couches sociales cible dans les établissements publics ;
 - la stratégie nationale d'alphabétisation.
- Par ailleurs, en vue d'améliorer l'employabilité des sortants de **l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP)**, il sera question de :
 - créer les conditions pour l'achèvement des réhabilitations, constructions et la réforme de l'ETFP en cours ;
 - doter les établissements de formation technique et formation professionnelle en équipements et intrants indispensables à l'apprentissage ;
 - encadrer les stages afin qu'ils débouchent sur un emploi définitif ;
 - adopter un programme d'apprentissage en lien avec le secteur privé pour l'absorption des apprenants et des diplômés.
 - Au niveau de **l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**, il est prévu en moyenne **315,3** milliards de FCFA par an pour le développement des infrastructures de l'enseignement supérieur et de la recherche, le renforcement de la gouvernance, la consolidation de l'adaptabilité des cursus au marché du travail, l'amélioration du cadre de vie, de travail et d'études en milieu universitaire. Pour ce faire, les principales mesures prévues portent notamment sur :
 - le démarrage des travaux de construction des universités d'Abengourou, d'Adiaké et d'Odienné ;
 - le renforcement des équipements et infrastructures des CROU ;

- la poursuite de travaux de réhabilitation et d'équipements des universités et de l'INPHP ;
- l'extension des universités de Daloa et de Korhogo ;
- la poursuite des travaux de construction du Centre d'Etudes des Pathogènes à Risques Infectieux Sévères (Laboratoire P4) de l'Institut Pasteur.

➤ **Protection Sociale**

En matière de protection sociale, les priorités porteront sur la réforme de la formation professionnelle et des Affaires Sociales notamment la suppression du Brevet d'Etude Professionnelle, la révision du Brevet de Technicien Supérieur et des curricula de formation à l'Institut National de Formation Sociale (INFS), le renforcement des capacités techniques et matérielles des centres de formation professionnelle, l'accroissement des antennes de l'Agence Nationale de la Formation Professionnelle (AGEFOP) et des centres sectoriels et la construction du centre de formation aux métiers des TIC et du centre multisectoriel BTP, Hôtellerie du tourisme. Les orientations stratégiques du Gouvernement en la matière se résument en cinq points :

- accélérer la mise en œuvre la Couverture Maladie Universelle et la stratégie nationale de protection sociale;
- réaliser le passage à l'échelle du projet filets sociaux productifs avec un accompagnement à terme des bénéficiaires en vue de leur autonomisation ;
- poursuivre le recensement des ménages indigents sur l'ensemble du territoire en vue de constituer un registre unique des indigents ;
- prendre le décret d'application du code du travail relatif à la création et à la réglementation du Régime Spéciale des Travailleurs Indépendants (RSTI) et du Régime Complémentaire des Travailleurs Indépendants (RCTI).

Par ailleurs, pour améliorer l'employabilité et l'accès à un emploi décent et stable des jeunes et des femmes, le Gouvernement entend relever les défis (i) de création d'emploi ; (ii) d'inclusion financière ; et (iii) d'appropriation des Technologies de l'Information de la Communication à travers des mesures/réformes et projets/programmes bien identifiés. Il s'agira de renforcer la mise en œuvre (i) du Programme d'appui à l'insertion et au développement des compétences des jeunes (PEJEDEC) ; (ii) du programme de promotion de l'emploi des couches vulnérables ; (iii) du projet de renforcement des capacités des acteurs de la filière pêche artisanale ; (iv) du projet d'amélioration de l'employabilité de 304 personnes en situation de handicap ; (v) du programme d'insertion des jeunes par les THIMO ; (vi) du projet C2D emploi et ; (vii) du programme Entreprenariat des jeunes à travers le financement des activités génératrices de revenus (AGR) pour 39 000.

CONCLUSION

Les projections économiques et budgétaires sur la période 2020-2022 s'inscrivent dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de développement économique et social et renforcée à travers le PSGouv, en particulier les stratégies sectorielles. Ces stratégies sont essentiellement orientées vers l'accompagnement efficace de l'économie, la poursuite des efforts d'investissement dans les secteurs sociaux et moteurs de croissance ainsi que l'amélioration continue des conditions de vie des populations.

A travers cette programmation triennale, le Gouvernement entend également poursuivre le renforcement de la qualité des institutions et de la bonne gouvernance, le maintien de la stabilité du cadre macroéconomique, la diversification et la transformation structurelle de l'économie ainsi que l'accélération des réformes structurelles et sectorielles tout en consolidant l'impact social desdites actions.

Le présent Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) 2020-2022 vient actualiser les données de celui élaboré en juin 2019 en vue de donner des indications sur les orientations de la politique budgétaire du Gouvernement et ayant servi de document de base pour l'organisation du Débat d'Orientéation Budgétaire. Conformément à la Loi Organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, il accompagne la Loi de Finances au Parlement.

ANNEXES

Annexe 1 : Dépenses du budget de l'Etat de 2016 à 2022

En milliards de Francs CFA

LIBELLES	2016	2017	2018	Budget	Budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2019	2020	2021	2022
SERVICE DE LA DETTE PUBLIQUE	1 520,4	1 973,4	1 684,6	1 821,4	2 137,1	2 092,2	2 337,1
- Charges financières de la dette	417,4	416,0	460,9	532,1	643,0	678,1	723,6
Dettes intérieure	238,8	218,0	220,1	223,3	252,6	240,5	245,7
Dettes extérieure	178,5	198,0	240,8	308,7	390,4	437,6	477,9
- Amortissement de la dette	1 103,1	1 557,4	1 223,7	1 289,4	1 494,1	1 414,1	1 613,5
Dettes intérieure	799,6	781,8	849,4	839,0	1 015,1	840,5	907,8
Dettes extérieure	303,4	775,7	374,3	450,3	479,0	573,5	705,7
PERSONNEL	1 400,8	1 512,3	1 621,9	1 720,8	1 770,1	1 828,8	1 945,0
ACHATS DE BIENS ET SERVICES	604,7	712,7	647,7	656,6	747,9	731,3	758,7
Abonnement	80,8	80,4	86,4	104,1	110,2	124,1	140,3
Gratuité des soins ciblées	19,1	16,2	14,7	15,0	18,0	15,0	15,0
Organisation des élections	37,4	13,3	12,0	6,6	75,9	12,9	13,1
Fonds de réserves Café-cacao	0,0	1,8	0,0	1,0	1,0	1,0	1,0
Carburant des armées	12,5	17,5	13,8	14,0	14,0	14,4	14,8
Alimentation des armées	45,2	41,3	35,8	38,5	41,7	41,6	42,8
Autres achats de biens et services	409,8	542,3	485,0	477,5	487,2	522,3	531,6
TRANSFERTS	460,6	542,9	493,4	500,2	545,8	547,2	559,6
Subventions aux écoles privées	112,8	136,7	124,2	130,0	138,9	143,1	147,4
Fonctionnement CNS et sécurisation des élections	8,0	30,4	13,0	10,0	15,0	10,0	10,0
Bourses et pécules	42,2	50,0	46,1	43,6	50,2	49,4	50,8
Transfert aux collectivités	19,9	22,5	23,9	22,3	23,7	25,1	26,5
Autres transferts	277,7	303,2	286,1	294,4	318,0	319,6	325,0

Annexe 1 : Dépenses du budget de l'Etat de 2016 à 2022 (suite et fin)

LIBELLES	2016	2017	2018	Budget	Budget	Project.	Project.
	Réal.	Est.	Est.	2019	2020	2021	2022
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 452,9	1 406,1	1 218,7	1 907,7	2 100,3	2 414,1	2 784,0
- Trésor	1 082,8	805,1	780,0	967,4	932,1	1 278,4	1 496,7
Projets C2D et PCD	125,2	49,7	69,4	158,7	154,9	147,6	147,6
Collectivités décentralisées	33,6	0,0	38,1	48,0	51,3	54,6	57,8
Projet d'Assistance Post Crise	0,9	0,3					
Dépenses post crise	8,1	0,0					
CNS/Investissement	68,0	1,2	7,6	5,0	8,0	5,0	5,0
Construction du barrage de Soubré	14,2	7,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Programme Présidentiel d'Urgence	132,0	0,0					
Fonds d'Etudes	16,5	8,3	10,0	15,0	10,0	15,0	15,0
Restructuration des banques	25,0	14,2	13,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Couverture maladie Universelle	11,6	11,6	8,5	4,5	11,7	4,5	4,5
Autres investissements	647,7	711,9	633,5	731,2	691,2	1 046,8	1 261,8
- Financement extérieur des projets	370,1	601,0	438,7	940,2	1 168,2	1 135,7	1 287,3
Emprunts-projets	261,9	485,8	420,5	780,4	977,8	912,3	1 084,8
Dons-projets	108,2	115,2	18,2	159,8	190,4	223,4	202,5
DEPENSES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	433,4	558,6	611,2	727,5	759,7	819,0	898,7
Programme d'Investissements en Milieu Rural / FIMR	13,6	13,6	8,7	12,5	7,7	7,7	7,9
Programme d'entretien routier / FER	94,4	108,2	116,1	148,3	147,1	151,9	166,4
Dépenses des collectivités sur recettes affectées	92,1	100,4	110,6	159,4	159,9	171,4	190,3
TSU SIR	0,0	55,6	67,0	53,1	61,2	67,5	79,0
PCC-PCS			52,3	56,2	55,0	67,8	73,9
UA			6,1	8,3	9,2	10,0	10,9
Parafiscalité anacarde			25,3	26,6	26,6	26,6	26,6
DUS anacarde à transférer à la filière (30%)			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)			5,6	4,8	8,4	6,5	7,0
Autres dépenses sur recettes affectés		284,3	219,6	258,1	284,6	309,5	336,5
TOTAL DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT	5 872,8	6 706,0	6 277,5	7 334,3	8 061,0	8 432,6	9 283,1
Masse salariale en % du PIB	6,5%	6,8%	6,8%	6,6%	6,3%	5,9%	5,8%
Masse salariale en % des recettes fiscales	41,8%	41,5%	42,2%	39,0%	37,3%	35,1%	33,8%
Investissement en % du PIB	7,2%	6,9%	5,7%	8,1%	8,1%	8,4%	8,9%

Source : MPMBPE/DGBF

Annexe 2 : Evolution des ressources budgétaires de l'Etat de 2016 à 2022

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2016	2017	2018	Budget	Budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2019	2020	2021	2022
RECETTES FISCALES	2 921,7	3 077,8	3 207,8	3 669,1	3 940,8	4 371,2	4 822,1
- DGI	1 511,7	1 631,5	1 770,4	2 085,9	2 226,3	2 457,9	2 711,9
dont revenus de pétrole	19,2	12,7	56,5	49,2	27,0	29,3	29,3
revenus de gaz	54,4	78,9	68,2	66,1	64,4	64,1	64,1
- TRESOR	9,5	8,7	11,3	9,4	12,1	10,8	11,0
dont impôts sur revenus et salaires	8,1	7,6	9,9	7,8	10,9	9,2	9,5
- DGD (hors PCS, PCC et SGS)	1 400,5	1 437,6	1 426,2	1 573,7	1 702,4	1 846,1	1 968,8
dont DUS	392,3	445,6	380,8	402,1	419,2	423,9	424,9
- Recettes additionnelles à mobiliser					0,0	56,4	130,5
AUTRES RESSOURCES INTERIEURES	115,1	150,4	147,0	188,8	206,8	89,9	99,3
- Privatisation et ventes d'actifs	27,0	23,1	0,0	102,0	126,3	9,4	9,4
- Transfert des entreprises/dette rétrocédée	4,9	1,6	6,3	1,5	1,5	1,5	1,5
- Autres recettes non fiscales	68,9	125,8	140,7	85,3	79,0	79,0	88,3
Recettes non fiscales Trésor	35,7	49,1	62,2	32,5	49,1	46,3	52,3
Revenus du domaine DGI	27,7	11,6	34,0	32,3	29,7	32,5	36,0
Bonus de signature secteur pétrolier	5,5	3,3					
Licences de télécommunication	0,0	61,8	38,5	20,6	0,2	0,2	0,0
- Intégration de ressources additionnelles C2D	14,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
DIVERS AUTRES FINANCEMENTS	1 688,3	1 962,0	1 591,5	1 429,0	1 494,4	1 450,0	1 500,0
- Emprunts sur marchés monétaire et financier	1 688,3	1 962,0	1 591,5	1 429,0	1 494,4	1 450,0	1 500,0

Annexe 2 : Evolution des ressources budgétaires de l'Etat de 2016 à 2022 (suite bet fin)

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	2016	2017	2018	Budget	Budget	Project.	Project.
	Réal.	Réal.	Est.	2019	2020	2021	2022
RESSOURCES EXTERIEURES	649,5	787,1	834,0	1 319,9	1 659,3	1 492,2	1 643,5
- Appuis budgétaires	296,9	412,6	395,3	379,6	491,1	356,5	356,2
FMI	58,4	154,4	154,4	152,5	152,5	152,5	152,5
Banque Mondiale	75,7	69,5	56,7	55,0	113,5	56,4	56,2
Banque Africaine de Développement	0,0	28,7	0,0	0,0	49,2	0,0	0,0
AFD (C2D)	147,6	147,6	147,6	147,6	147,6	147,6	147,6
GVT espagnol (C2D)	0,0	0,0	15,9	11,1	7,3	0,0	0,0
UE	15,3	11,0	20,7	13,4	14,4	0,0	0,0
UEMOA		1,5					
- Financement extérieur des projets	352,6	374,4	438,7	940,2	1 168,2	1 135,7	1 287,3
Emprunts-projets	246,7	355,1	420,5	780,4	977,8	912,3	1 084,8
Dons-projets	105,9	19,2	18,2	159,8	190,4	223,4	202,5
FINANCEMENT A RECHERCHER						210,3	319,5
RECETTES DES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	433,4	558,6	611,2	727,5	759,7	819,0	898,7
Fonds d'Investissements en Milieu Rural (FIMR)	13,6	13,6	8,7	12,5	7,7	7,7	7,9
Transfert au Fonds d'Entretien Routier (FER)	94,4	108,2	116,1	148,3	147,1	151,9	166,4
Recettes affectées aux collectivités	92,1	100,4	110,6	159,4	159,9	171,4	190,3
TSU SIR	0,0	55,6	67,0	53,1	61,2	67,5	79,0
PCC-PCS			52,3	56,2	55,0	67,8	73,9
UA			6,1	8,3	9,2	10,0	10,9
Parafiscalité anacarde			25,3	26,6	26,6	26,6	26,6
DUS anacarde à transférer à la filière (30%)			0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)			5,6	4,8	8,4	6,5	7,0
Autres recettes affectées et parafiscalité	233,3	280,8	219,6	258,1	284,6	309,5	336,5
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	5 807,9	6 537,2	6 391,5	7 334,3	8 061,0	8 432,6	9 283,1
GAP (-) ou EXCEDENT (+)	-64,9	-168,8	114,0	0,0	0,0	0,0	0,0
PIB nominal	21 561,7	22 150,8	23 899,8	26 010,7	28 307,7	30 858,5	33 619,3
Recette fiscale TOFE	3 352,6	3 648,3	3 844,3	4 416,3	4 742,1	5 215,1	5 748,9
Pression fiscale (Base TOFE)	15,5%	16,5%	16,1%	17,0%	16,8%	16,9%	17,1%

Source : MPMBPE/DGBF

Annexe 3 : Evolution des recettes fiscales de 2016 à 2022

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	Budget 2016		Budget 2017		Budget 2018		2019	2020	2021	2022
	Collectif	Réal	Collectif	Real	Voté	Est	Budget	Budget	Projections	Projections
RECETTES FISCALES BUDGETAIRES	3 043,3	2 921,6	3 070,9	3 077,8	3 406,0	3 207,8	3 669,1	3 940,8	4 371,2	4 822,1
<i>dont recettes hors DUS</i>	2 622,2	2 529,4	2 667,0	2 632,2	3 042,1	2 827,1	3 267,0	3 521,6	3 947,3	4 397,3
DGI	1 553,9	1 511,7	1 664,3	1 631,5	1 891,5	1 770,4	2 085,9	2 226,3	2 457,9	2 711,9
Impôts directs	825,9	829,4	926,9	909,7	1 068,1	1 046,4	1 206,4	1 262,4	1 402,4	1 540,6
Impôts sur bénéfices	342,4	333,7	388,6	393,9	442,6	462,4	520,4	509,3	599,4	668,6
- BIC hors pétrole	267,0	259,6	299,1	306,8	348,7	354,1	401,5	414,4	500,0	565,0
- BIC pétrole et gaz	53,6	53,7	65,8	64,1	64,5	87,3	80,6	66,3	65,4	65,4
<i>dont gaz imputé</i>	42,4	38,1	47,8	55,2	46,2	47,8	46,2	46,2	44,9	44,9
- Impôt synthétique	4,8	4,0	4,6	4,4	7,2	5,1	7,2	7,1	10,0	11,3
- Prélèvement AIRSI	17,0	16,4	19,1	18,6	22,1	15,8	31,1	21,5	24,0	27,0
Impôts sur revenus et salaires (<i>hors FDFP</i>)	397,7	403,7	445,8	430,5	518,0	475,9	565,3	605,6	650,0	704,0
Impôts sur revenus capitaux mobiliers/IRC	85,8	79,9	92,6	85,3	107,4	107,9	120,7	147,5	153,0	168,0
Impôts indirects	728,0	682,3	737,3	721,8	792,5	724,0	871,5	963,9	1 055,5	1 171,2
TVA (<i>hors part secteur électricité</i>)	321,0	297,5	360,6	347,0	426,4	384,3	484,4	533,9	586,9	657,3
TOB (<i>ex TPS</i>)	59,5	55,8	66,0	62,4	73,0	66,1	76,9	85,0	95,0	105,0
Taxes sur boissons et tabacs	38,5	29,8	35,0	35,2	43,2	43,3	50,4	59,3	64,0	72,0
Droits d'enregistrement et de timbre	188,8	180,1	124,7	148,0	89,8	85,6	113,1	127,6	139,7	151,8
<i>dont enregistrement café cacao</i>	139,5	124,1	59,2	80,7	0,0	12,9	33,3	41,0	43,0	45,0
Patentes et Licences	11,2	13,8	12,8	11,6	23,0	26,6	11,8	12,6	12,5	13,9
Taxe sur les télécommunications	59,8	59,3	61,6	44,9	54,9	44,5	56,2	63,2	68,4	75,5
Taxe spécifique sur les télécommunications téléphoniques	24,2	23,4	27,2	23,7	27,4	20,7	30,5	35,6	39,0	43,0
Taxe sur caoutchouc	0,0	0,2	2,0	5,1	7,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe ad valorem	0,0	0,0	17,0	14,3	18,0	13,9	11,8	19,0	20,0	22,5
Accises et autres taxes indirectes (<i>hors revenus du domaine et taxes affectées</i>)	2,0	2,6	2,2	2,1	2,1	1,5	1,8	2,6	2,0	2,1
Taxe d'exploitation de pétrole et gaz <i>dont gaz imputé</i>	23,0 18,2	19,8 16,3	28,2 20,5	27,5 23,7	27,7 19,8	37,4 20,5	34,6 19,8	25,1 18,1	28,0 19,2	28,0 19,2
Exonérations fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TRESOR	8,8	9,5	8,5	8,7	9,4	11,3	9,4	12,1	10,8	11,0
Impôts directs	7,7	8,1	6,9	7,6	7,8	9,9	7,8	10,9	9,2	9,5
Impôts sur revenus et salaires	7,7	8,1	6,9	7,6	7,8	9,9	7,8	10,9	9,2	9,5
Impôts fonciers (<i>y/c RS 15% Loyer</i>)										
Impôts indirects	1,1	1,4	1,6	1,1	1,7	1,3	1,7	1,2	1,6	1,5
Timbres et vignettes	1,1	1,4	1,6	1,1	1,7	1,3	1,7	1,2	1,6	1,5
Autres indirects										

Annexe 3 : Evolution des recettes fiscales de 2016 à 2022 (suite et fin)

(En milliards de Francs CFA)

LIBELLES	Budget 2016		Budget 2017		Budget 2018		2019	2020	2021	2022
	Collectif	Réal	Collectif	Real	Voté	Est	Budget	Budget	Projections	Projections
DGD	1 480,7	1 400,5	1 398,2	1 437,6	1 505,1	1 426,2	1 573,7	1 702,4	1 846,1	1 968,8
Droits et taxes à l'importation	1 059,5	1 008,2	994,3	992,0	1 141,2	1 045,4	1 171,6	1 283,2	1 422,2	1 543,9
Taxes sur produits pétroliers (hors TSU FER en compte spécial à partir de 2015)	300,6	172,9	192,4	202,8	265,8	201,3	229,4	289,6	306,3	327,3
Taxes hors produits pétroliers (hors SGS, PCS et PCC)	758,9	835,3	801,8	789,2	875,4	844,1	942,2	993,6	1 116,0	1 216,6
Taxes à l'exportation	421,1	392,3	403,9	445,6	363,9	380,8	402,1	419,2	423,9	424,9
REVENUS DU DOMAINE	37,3	27,7	21,0	23,1	23,6	34,0	32,3	29,7	32,5	36,0
RECETTES FISCALES AFFECTEES ET PARAFISCALITE	451,4	433,4	550,0	558,6	638,2	611,2	727,5	779,2	819,0	898,7
FDFP	16,0	17,1	17,6	18,4	20,5	20,4	24,6	28,0	30,0	33,0
Fonds de financement de la salubrité urbaine / ANAGED	28,0	21,7	31,1	29,8	25,2	33,8	34,3	50,8	56,4	62,4
ONAD	0,0	0,0	0,0	0,0	10,1	10,1	8,6	12,7	14,1	15,6
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)-ANAGED	0,0	0,0	0,0	0,0	3,0	5,6	4,8	8,4	6,5	7,0
TVA secteur électricité	16,5	19,0	16,2	35,9	26,5	35,8	29,9	42,2	46,4	51,0
Vignettes et patentes Part FER	25,4	23,7	26,4	23,6	33,5	21,2	30,9	32,3	33,0	36,7
Transfert TSU au Fonds d'Entretien Routier (FER)	66,4	70,7	78,1	84,5	93,6	94,9	117,4	114,8	118,9	129,7
PCS, PCC, UA et SGS	80,4	80,4	88,4	86,6	89,8	94,1	105,3	103,7	121,2	132,1
Recettes affectées aux collectivités	110,0	92,1	123,4	100,4	149,3	110,6	159,4	159,9	171,4	190,3
FIMR	13,9	13,6	14,5	13,6	13,4	8,7	12,5	7,7	7,7	7,9
Redevances Café Cacao Part CCC- Sacherie brousse	36,7	36,7	38,3	40,1	32,5	29,0	33,3	27,8	28,0	28,3
Fonds d'Investissement Agricole (2QC)	11,9	11,7	12,4	10,3	10,6	5,3	10,8	4,7	4,7	4,8
TSU SIR	0,0	0,0	52,2	55,6	55,6	67,0	53,1	61,2	67,5	79,0
Parafiscalité anacarde	0,0	0,0	0,0	0,0	23,6	25,3	26,6	26,6	26,6	26,6
DUS anacarde à transférer à la filière (30%)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Taxe Spécifique sur Equipement (TSE)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0			16,0	16,0	16,0
Autres Taxes affectées	46,2	46,9	51,3	59,7	51,0	49,5	60,0	82,4	70,7	78,2
TOTAL RECETTES FISCALES (hors FIMR)	3 518,2	3 352,6	3 627,4	3 648,3	4 054,4	3 844,3	4 416,3	4 742,1	5 215,1	5 748,9
PIB nominal	20 931,4	20 931,4	23 599,5	22 150,8	25 867,3	23 899,8	26 010,7	28 307,7	30 858,5	33 619,3
Pression fiscale TOFE	16,8%	16,0%	15,4%	16,5%	15,7%	16,1%	17,0%	16,8%	16,9%	17,1%

Source : DGBF, DGE, DGTCP, DGI, DGD